

Si Ottawa veut lui
faire crédit

Québec versera \$5.5 millions à Terre des hommes

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec est prêt à assumer jusqu'à concurrence de \$5.5 millions le déficit prévu pour l'exploitation de Terre des hommes en 1969, mais à deux conditions.

● Que le gouvernement fédéral accepte de réduire du même montant le remboursement que Québec doit faire pour sa part du déficit d'Expo 67;

● Que la ville de Montréal permette au Québec d'exercer "une surveillance raisonnable des opérations comptables" afin de contrôler l'ampleur du déficit assumé par la province.

La formule mise au point par le ministre des finances, M. Paul Dozois, vise, selon l'expression de ce dernier, à donner "une dernière chance" à Terre des hommes; elle ne crée aucune dépense supplémentaire au prochain budget du Québec, exige un "léger sacrifice" du gouvernement fédéral et permet à l'Expo de survivre.

La solution proposée par le gouvernement du Québec n'est valable que pour 1969. Elle a été rendue publique en même temps qu'elle était transmise à Ottawa et aux autorités municipales de Montréal.

Elle fait suite à l'annonce, la semaine dernière, de la fermeture de Terre des hommes, à cause de l'ampleur du déficit prévu.

M. Dozois a expliqué, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement du Québec s'est engagé à rembourser au gouvernement fédéral sa part du déficit d'Expo 67 à raison de \$1.551.000 par mois jusqu'au 1er juin 1972; le prochain budget comportera des crédits de \$18.612.000 à cette fin.

Le Québec propose à Ottawa que ce remboursement, au cours de l'exercice 1969-70 soit réduit du montant du déficit que Québec assumerait.

La dette ne serait toutefois pas effacée: le montant ainsi déduit sera remboursé sans intérêt à compter du 1er juillet 1972, par mensualités de \$1.551.000.

M. Dozois a déclaré que, selon les chiffres fournis par la ville de Montréal, le déficit au compte ordinaire serait de \$5.5 millions pour l'exploitation de Terre des hommes en 1969. Ce montant ne comprend pas les dépenses d'im-

pression. Voir page 2 : Terre des hommes

■ la météo

Ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Moins froid. Peu de vents. Min. la nuit dernière et max. aujourd'hui : 5 et 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour : saint Romuald

VOL. LX - NO 31

Montréal, vendredi, 7 février 1969

10 CENTS

Trudeau dépose un livre blanc sur la constitution

L'enjeu de la révision, la survie même du Canada

par Pierre-C. O'Neill et Michel Roy

OTTAWA — L'enjeu de la révision constitutionnelle reste le même: la survie du Canada.

L'urgence de cette révision a été rendue encore plus grande au cours de l'année.

Par conséquent, ce serait folie de croire que le mécontentement du Canada français (M. Trudeau utilise cette expression plutôt que celle de province de Québec) que nous reconnaissons il y a un an, a disparu.

Ce serait hypocrisie de prétendre que les droits individuels des citoyens n'ont pas à être protégés contre l'omnipotence de l'Etat et les institutions bureaucratiques.

Ce serait de l'irresponsabilité d'accepter l'argument selon lequel tout ce qui va mal au Canada pourrait être corrigé par une révision du partage des revenus gouvernementaux.

Telles ont été hier en Chambre les réactions du premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau au moment où il déposait sur la table du greffier les propositions du gouvernement fédéral à la conférence des premiers ministres, propositions qui ont été réunies dans un Livre blanc sous le titre: La Constitution et le Citoyen.

Il s'inscrit dans la série de ceux que le gouvernement a déjà publiés sur la charte des droits de l'homme, le fédéralisme et l'avenir, les conférences internationales sur l'éducation.

Le document établit ce que le gouvernement fédéral considère comme des priorités. Il remet à plus tard toute proposition qu'il voudrait faire sur le partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement et par conséquent sur le partage des pouvoirs et des revenus fiscaux.

En tête des priorités du gouvernement fédéral vient la rédaction d'une charte des droits fondamentaux des citoyens qui serait plus tard inscrite dans la constitution. Viennent ensuite la réforme des institutions fédérales, celle du sénat, celle de la Cour suprême.

Le document, qui débute par une discussion de ce que devraient être les objectifs de la fédération reconnus dans le préambule de la constitution, aborde également la discussion de propositions qui portent sur les constitutions internes des provinces ainsi que sur la constitution du Canada.

Le plus remarquable au sujet de celle-ci, c'est que le gouvernement entend fixer dans une constitution nouvelle la plupart des conventions qui régissent aujourd'hui le fonctionnement de l'Etat et de ses grandes institutions comme celle du chef de l'Etat, du premier ministre et du cabinet.

Dans leur ensemble les propositions portent davantage sur les droits des individus que sur ceux des collectivités. Le Canada qui en découlerait serait par conséquent, autant qu'on puisse le deviner avant de connaître les propositions du gouvernement sur le partage des pouvoirs, un Canada à onze plutôt que ce Canada à deux dont n'a cessé de rêver l'ancien premier ministre du Québec M. Daniel Johnson.

Le document indique seulement en quelques paragraphes que la nouvelle constitution devra nécessairement reconnaître au gouvernement central certains pouvoirs sans lesquels il ne pourrait s'acquitter de son rôle dans les secteurs économiques, sociaux et culturels, pouvoirs qui lui sont indispensables pour assurer la redistribution équitable des revenus, enrayer les inégalités et favoriser le développement, notamment en offrant des chances égales à tous les Canadiens. Il insiste en outre sur la coopération intergouvernementale qui sera fondée sur de nouvelles formules, mieux adaptées à la complexité de la société contemporaine. Il faudra aussi, note le Livre blanc, mieux définir le rôle respectif de chacun des deux ordres

Voir page 2: L'enjeu de la révision

dans ce numéro

■ En pages 3 et 16, extraits d'exposés présentés au 4e congrès des affaires québécoises à l'université Laval.

■ En page 4, un éditorial de Claude Ryan sur "les provinces anglophones et la conférence constitutionnelle".

■ En page 5, d'autres informations sur le Livre blanc publié hier par le gouvernement fédéral.

■ En page 9, résumés des mémoires de quatre provinces sur la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine à Ottawa.

Un préambule

La fédération précisera ses objectifs

de notre envoyé spécial,
Michel Roy

OTTAWA — La nouvelle constitution que propose le gouvernement fédéral serait assortie d'un préambule énonçant les grands objectifs de la fédération. Le document publié hier en indique la nature mais se garde de suggérer une formulation définitive puisqu'il s'agit d'un projet destiné à la conférence constitutionnelle.

Ces objectifs comprendraient notamment:

- 1) Etablir pour le Canada un régime fédéral de gouvernement fondé sur les principes de la démocratie.
- 2) Protéger les droits fondamentaux de l'homme, y compris les droits linguistiques.
- 3) Promouvoir le progrès économique, social et culturel du pays, le bien-être général de la population et l'égalité

des chances pour tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent, y compris l'accès au travail rémunérateur, à de justes conditions d'emploi, à un niveau de vie satisfaisant, à la sécurité, à l'éducation, au repos et aux loisirs.

4) Contribuer à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales, au progrès social et à l'amélioration du niveau de vie de toute l'humanité.

Cette nouvelle constitution comporterait, en outre, une déclaration des droits fondamentaux dont les dispositions sont exposées dans la brochure déposée hier au premier ministre, intitulée "la constitution canadienne et le citoyen".

Dans ce document, le gouvernement expose principale-

Voir page 2: Objectifs

Le voyage de Nixon en Europe: renforcer la cohésion atlantique

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a annoncé hier qu'il entamera le 23 février une tournée éclair de huit jours dans cinq pays européens afin de tenter de "renforcer et revitaliser" l'Alliance atlantique, et a laissé entendre que ce voyage pourrait être un prélude à un sommet américano-soviétique.

Le chef de l'exécutif se rendra successivement à Bruxelles, Londres, Bonn, Berlin, Rome et Paris.

Il profitera de son séjour à Paris du 28 février au 2 mars, pour s'entretenir également avec M. Henry Cabot Lodge et la délégation américaine aux pourparlers de paix vietnamiens, et fera une deuxième visite à Rome au terme de son voyage pour s'entretenir cette fois avec le pape Paul VI avant de regagner les Etats-Unis.

Le président sera accompagné au cours de son périple par son secrétaire d'Etat M. William Rogers, et son conseiller personnel en matière de politique étrangère, M. Henry Kissinger. Ce dernier doit d'ailleurs se rendre en Europe dans quelques jours, d'après les milieux informés, pour préparer la visite de M. Nixon.

Le chef de l'exécutif a insisté, au cours de sa conférence de presse, sur le fait que son voyage sera un "voyage de travail" plutôt qu'une simple tournée protocolaire et qu'il aura des entretiens avec les chefs de gouvernement des pays qu'il visitera. Au cours de son séjour à Bruxelles, il s'entretiendra également avec les représentants de l'OTAN.

Evoquant les objectifs de sa visite en Europe, M. Nixon a déclaré:

"En ce qui concerne l'ordre du jour de ces entretiens, il est grand ouvert. J'ai quelques idées concernant l'avenir de la communauté européenne que j'entends exposer, et je suis sûr que mes collègues au sein de cette communauté ont eux aussi quelques idées dont ils voudront discuter."

"En plus des réunions habituelles à plusieurs qui auront lieu, j'ai demandé à avoir un entretien individuel, en tête-à-tête, avec chacun des chefs de gouvernement intéressés en

Net durcissement à la conférence de Paris

par Jean Vincent,
de l'AFP

PARIS — Bien qu'elle puisse être résumée dans le "rien de neuf" qu'a murmuré un diplomate sud-vietnamien en quittant hier l'ancien hôtel Majestic, la troisième séance plénière des négociations de Paris semble se solder par un net durcissement des points de vue en présence.

Un préalable à tout progrès et donc à toute véritable négociation est désormais posé officiellement et en termes plus catégoriques qu'auparavant par les représentants de Hanoi et du Front national

la seule présence d'un interprète lorsque sa présence sera nécessaire.

"Pour ce qui est de ce voyage et de ce qui pourrait en résulter, je veux avant toute chose dire très clairement qu'il ne constituera qu'un premier pas vers la réalisation d'un objectif que j'estime depuis longtemps vital à l'avenir de la paix aussi bien en ce qui concerne les Etats-Unis que le reste du monde. Cet objectif n'est autre que le renforcement et la revitalisation de la communauté américano-européenne."

"Ces entretiens seront les premiers, je l'espère, d'une

série du même genre au cours des années à venir, à poursuivre M. Nixon. Je compte qu'à la suite de ces entretiens et de ceux à venir, cette grande alliance qui, à mon sens, a été la plus grande force de paix au cours des vingt dernières années — cette grande alliance qui a été fondée par une crainte commune il y a vingt ans — sera maintenue et renforcée par une communauté d'intention."

Evoquant ses conversations avec M. Lodge, le président a définitivement écarté la perspective d'une rencontre avec les représentants du Nord-Vietnam ou du Front de libération nationale: "Je ne vois aucune possibilité d'une conversation de ce genre à l'heure actuelle. Je ne l'écarterais pas toutefois à une date ultérieure si l'ambassadeur Lodge et ceux qui sont chargés des négociations estimaient qu'une telle conversation serait utile."

"Je compte obtenir de l'ambassadeur Lodge et de ses collègues un rapport complet sur l'état des négociations en même temps que les recommandations qu'ils auraient à formuler à l'égard de nouvelles initiatives que nous serions susceptibles de prendre pour réaliser des progrès plus conséquents que ceux que nous avons effectués jusqu'à présent."

"Je crois incidemment que nous avons pris un bon départ à Paris et j'estime que nous pouvons maintenant nous achever vers des réalisations substantielles."

La question du traité de non-prolifération nucléaire figurera au premier plan des entretiens que le chef de l'exécutif aura avec les dirigeants européens. Expliquant les raisons qui l'avaient poussé à demander au Sénat de ratifier le traité dans les meilleurs délais, le président a franchement reconnu que la réaction à l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie s'est quelque peu éteinte depuis les événements du mois d'août dernier.

M. Nixon a également souligné que la situation a changé "dans la mesure où les effectifs des forces soviétiques en Tchécoslovaquie ont été substantiellement réduits."

Le chef de l'Exécutif a toutefois fait preuve d'une attitude conciliante à l'égard des gouvernements européens et

me syndical et déduction des cotisations.

Par la suite, les parties pourraient apporter aux autres parties du projet de convention "les précisions et accommodations jugées utiles" et discuter du texte des dernières propositions soumises verbalement par la partie patronale au mois de décembre dernier.

Telle est la teneur d'une lettre transmise hier par le porte-parole de la partie patronale.

Voir page 2: Enseignants

me syndical et déduction des cotisations.

Par la suite, les parties pourraient apporter aux autres parties du projet de convention "les précisions et accommodations jugées utiles" et discuter du texte des dernières propositions soumises verbalement par la partie patronale au mois de décembre dernier.

Telle est la teneur d'une lettre transmise hier par le porte-parole de la partie patronale.

Voir page 2: Nixon

Le Sénat réformé resterait à l'image du Canada à onze

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA — Si les propositions dévoilées par le gouvernement fédéral, hier, étaient acceptées, le Sénat du Canada deviendrait une sorte de pierre angulaire de la confédération de demain.

Mais il resterait vraisemblablement l'image d'un Canada à onze et non de ce Canada à deux dont parlait M. Daniel Johnson.

De même, la Cour suprême ne serait réformée que pour

mieux refléter des réalités juridiques différentes et non pas, comme le suggère le Québec, des réalités politiques distinctes.

Aussi est-ce avec infiniment de précautions et de prudence que le gouvernement fédéral formule sur ces sujets des propositions qui ne sont pas spectaculaires mais qui répondent avec précision à ses objectifs.

Le Sénat deviendrait, selon ces propositions, une institution fédérale beaucoup plus

reliée qu'elle ne l'est maintenant aux intérêts des provinces et cela, de diverses façons:

● D'abord ses membres seraient choisis en partie par les provinces (avec peut-être une sorte de pondération d'ordre régional pour les Maritimes en particulier) et en partie par le gouvernement fédéral, selon des proportions que ce dernier ne veut pas discuter avant que se soit dégagé là-dessus un certain consensus.

● Ensuite, il serait chargé d'examiner la nomination par le gouvernement fédéral des juges de la Cour suprême, des ambassadeurs et des dirigeants d'organismes culturels, ce qui est peut-être une forme de compensation pour la mission que se donne le gouvernement fédéral en matière culturelle.

● Enfin, les décisions du Sénat seraient finales dans les questions telles que la nomination des juges, les langues officielles et les droits fondamentaux, tandis que dans tous les autres domaines de son activité, le gouvernement propose qu'on puisse, comme en Angleterre, contourner les décisions de la Chambre Haute.

Bien que ces propositions colent davantage à l'idée du Canada à onze qu'à celle du Canada à deux, il n'est pas exclu de penser que, plus tard, le gouvernement canadien pourrait accepter une pondération plus forte pour le Québec, reconnaissant ainsi à la province un rôle particulier découlant de son caractère un peu spécial.

En exprimant le vœu que les provinces choisissent "les personnes les plus compétentes à exprimer les points de vue qu'elles représentent", les propositions du gouvernement fédéral laissent quand même aux provinces le soin de décider comment elles procéderont elles-mêmes, soit par décision de

Texte de la déclaration de Trudeau

conjuguer ces périls par des moyens constitutionnels.

"Je n'hésite pas à dire, monsieur le président, que l'importance de la tâche de la révision constitutionnelle n'a pas diminué au cours des 12 derniers mois, non plus qu'à dire que cette tâche est à mon avis plus urgente maintenant qu'elle ne l'était lorsque nous avons commencé, il y a un an. Ce serait pour nous une dangereuse folie de nous persuader en 1969 que le mécontentement au Canada français, que nous avons tous reconnu en 1968 — et dont la première réunion de la conférence s'est efforcée d'enrayer les causes — s'est quelque peu dissipé. Et, comme législateurs,

Voir page 5: Trudeau

Voir page 2: Le Sénat

La grève tournante

Québec propose la reprise des négociations

QUÉBEC (DNC) — Le gouvernement et les commissions scolaires ont demandé hier la reprise des négociations avec les syndicats d'enseignants, et la date suggérée est mercredi après-midi prochain.

La partie patronale n'a toutefois rien de nouveau à communiquer qui pourrait avoir pour effet d'augmenter, de quelque manière que ce soit, le coût des propositions à portée économique déjà faites, ou de modifier la structure de gouvernement scolaire actuel.

Aussi, les négociations porteraient d'abord sur les articles soumis par la partie patronale et qui n'ont pas été discutés jusqu'ici.

Dans l'ordre, les discussions porteraient sur les sujets suivants: perfectionnement des maîtres; congés sociaux; réglementation des absences; protection des instituteurs dans le cas de changements de structures administratives ou d'application des rapports maître-élèves; régi-

me syndical et déduction des cotisations.

Par la suite, les parties pourraient apporter aux autres parties du projet de convention "les précisions et accommodations jugées utiles" et discuter du texte des dernières propositions soumises verbalement par la partie patronale au mois de décembre dernier.

Telle est la teneur d'une lettre transmise hier par le porte-parole de la partie patronale.

Voir page 2: Enseignants

me syndical et déduction des cotisations.

Par la suite, les parties pourraient apporter aux autres parties du projet de convention "les précisions et accommodations jugées utiles" et discuter du texte des dernières propositions soumises verbalement par la partie patronale au mois de décembre dernier.

Telle est la teneur d'une lettre transmise hier par le porte-parole de la partie patronale.

Voir page 2: Nixon

suites
de la première
page

OBJECTIFS

ment la conception qu'il se fait des relations entre les citoyens et les gouvernements. "Ce domaine constitue pour nous une priorité dans la révision de la constitution". Déjà, dans une précédente brochure intitulée "Le fédéralisme et l'avenir", l'Ottawa déclarait: "Les droits de l'individu doivent passer avant les droits des gouvernements".

Telle est, en effet, la perspective générale dans laquelle s'inscrivent les propositions publiées hier et dans laquelle M. Trudeau a été amené depuis plus d'un an à poser le problème de l'avenir du Canada.

Les objectifs

En suggérant de grands objectifs (qui ont déjà été soumis au comité permanent des fonctionnaires), le gouvernement rappelle que le but principal d'une constitution est évidemment de définir le système juridique et gouvernemental qui doit exister au pays, "mais celle-ci doit d'abord exprimer la détermination de tous les Canadiens de s'associer et de demeurer associés dans un seul et même pays".

"La constitution doit aussi décrire, dans la mesure du possible, le caractère du pays dans lequel les Canadiens entendent vivre, les valeurs qui leur sont chères et les idéaux qu'ils poursuivent".

On veut encore "y réfléchir ce qu'est le Canada: un peuple libre dans une société libre, un pays qui est caractérisé par une riche diversité linguistique, culturelle et régionale; une société qui est orientée vers le plein épanouissement de l'individu; enfin, un pays où le Canadien ne considère pas l'Etat comme un simple instrument devant servir ses propres intérêts mais plutôt comme un moyen grâce auquel il peut contribuer au bien-être de ses concitoyens".

Le premier objectif doit donc être de maintenir dans la constitution le principe d'une société démocratique où le peuple est le véritable détenteur de la souveraineté nationale. "Ce principe exige que l'ensemble de la constitution et des institutions gouvernementales qui en résultent reflètent et protègent la liberté, l'égalité et la dignité de l'individu qui sont de toute évidence les principales caractéristiques de la société canadienne".

"Cela exige également que la constitution maintienne le caractère fédéral de notre pays. "Le fédéralisme a été conçu afin de permettre la croissance et l'épanouissement d'une diversité au sein d'un seul pays fort et uni. Ce même fédéralisme protège aussi le citoyen contre la possibilité d'une centralisation excessive du pouvoir entre les mains d'un seul gouvernement, centralisation qui risquerait

de mettre en danger l'épanouissement de l'individu et de le subordonner à un genre d'autorité monolithique."

Mais l'établissement pour le Canada d'un régime fédéral de gouvernement fondé sur les principes de la démocratie, souligne le document, est lié au caractère des institutions politiques qui seront créées par la constitution.

"La nature du fédéralisme canadien se reflète dans les diverses propositions qui soumettront les gouvernements fédéral et provinciaux touchant les institutions du gouvernement central, la répartition des compétences entre les deux ordres de gouvernement quant à la protection des intérêts des diverses régions et des diverses communautés linguistiques."

Le deuxième objectif, sur les droits de l'homme, annonce la "charte des droits fondamentaux" qui sera également partie de la constitution du pays.

Le troisième objectif, relatif au progrès économique et social, "devrait consister à créer et à maintenir une société orientée vers l'épanouissement de l'individu". Il doit "englober tous les aspects du développement de l'individu — son développement économique, social et culturel — et doit être accessible à tous les Canadiens." Pour atteindre ce but, on doit encore s'efforcer d'enrayer les inégalités entre les différentes régions et dans les possibilités offertes aux Canadiens par les services publics de toute nature.

La réalisation de ce troisième objectif et, dans une certaine mesure, des autres, ne sera possible que par l'intermédiaire des institutions prévues dans la constitution. Il faut donc "examiner la répartition des compétences entre les deux ordres de gouvernement et les mécanismes requis pour une consultation intergouvernementale."

Le gouvernement note qu'il n'entend pas examiner dans ce document la répartition des pouvoirs. Mais, pour éclairer les objectifs proposés, il doit en faire état.

"La constitution doit accorder au gouvernement du Canada suffisamment de pouvoirs pour qu'il puisse promouvoir la croissance économique du pays et gérer l'économie de façon à maintenir l'emploi à un niveau élevé. Il doit pouvoir coopérer avec l'industrie et le monde du travail afin d'accroître au maximum l'efficacité du marché commun canadien. Le gouvernement canadien doit être en mesure de promouvoir la croissance de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions si l'on veut réduire les disparités de revenus et de croissance économique. Il doit posséder le pouvoir de redistribuer les revenus et d'assurer un niveau de vie raisonnable à chaque individu afin de réduire au minimum les effets des disparités régionales sur les citoyens."

"De leur côté, les gouvernements provinciaux doivent disposer du pouvoir de promouvoir et de planifier l'économie provinciale ou régionale tout en tenant compte, évidemment, des intérêts nationaux et de ceux des autres régions."

"La constitution devrait également répartir les compétences de façon à ce que le parlement du Canada puisse contribuer au développement social et culturel du pays. Les liens qui unissent entre eux tous les Canadiens doivent être constamment renouvelés."

Enfin, le quatrième objectif, qui porte sur la paix et la sécurité mondiale, fait valoir "la volonté qu'ont les Canadiens de contribuer au bien-être des habitants des pays moins favorisés."

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier a déclaré hier que la proposition faite par le ministre des finances du Québec, M. Paul Dozois, relativement à Terre des hommes, était une bonne nouvelle. Mais il s'est refusé à faire d'autres commentaires ignorant la réponse que le gouvernement d'Ottawa donnera à la proposition Dozois.

Dès l'annonce de la nouvelle à Québec, plusieurs journalistes ont assiéé le bureau du maire Jean Drapeau afin de recueillir les réactions des

principaux pouvoirs, la nomination des juges et la durée de leurs fonctions.

Pour s'assurer du caractère représentatif et efficace de la Cour le gouvernement propose que le nombre de juges reste fixé à 9.

Le gouvernement rejette la thèse de ceux qui professent que la Cour suprême devrait se doubler d'un tribunal constitutionnel; il estime que cette sorte de cloisonnement ne favoriserait pas le développement du droit constitutionnel.

En retour, le gouvernement propose que la constitution donne à la Cour suprême entière juridiction sur tout appel dans lequel est soulevée une question constitutionnelle; les autres attributions de la Cour seraient définies par le parlement du Canada. La souplesse nécessaire au bon fonctionnement de la Cour serait maintenue par la possibilité qu'elle a de se former en des Chambres pour entendre des questions de droit civil, de droit commun ou de législation fédérale.

Pour éviter que la Cour suprême devienne un tribunal d'arbitrage où se feraient face des représentants de différents gouvernements, le gouvernement rejette la possibilité pour les provinces de participer à la nomination par le sénat où elles auraient des représentants.

Le nombre de juges provenant du Québec resterait le même: trois. Mais à cela le gouvernement fédéral ajoute une disposition intéressante. Elle ferait en sorte que cette proportion soit constamment respectée, même si un juge québécois était empêché de siéger. Dans cette situation, le juge en chef de la Cour pourrait en effet "désigner un ou plusieurs membres de la Cour supérieure du Québec à siéger au tribunal comme juges ad hoc".

Les trois juges du Québec siègeraient sur tous les appels provenant de cette province. Le quorum, lorsque les litiges portent sur la constitutionnalité d'une loi serait de sept, et de cinq, dans tous les autres cas. "Ces propositions, explique le Livre blanc, visent à assurer non seulement que presque tous les juges siègent lorsqu'il faudra statuer sur une question constitutionnelle, mais également que tous les juges de la province de Québec ou leurs substituts siègeront lors de l'audition des appels de cette province."

Ainsi, si la réforme de la Cour ne reflète pas le Canada à deux, elle dépassera quand même le statu quo pour reconnaître plus clairement le caractère spécial du Québec.

La solution proposée par le gouvernement du Québec, a dit M. Dozois, permettra à l'Expo de continuer d'être "une merveilleuse aventure" et donnera aux Canadiens, particulièrement aux Montréalais, la chance "de prouver par une fréquentation constante qu'ils désirent que Terre des hommes demeure".

M. Dozois a expliqué que le Québec ne pouvait verser une subvention pure et simple pour sauver Terre des hommes. "Prendre une telle décision actuellement signifierait ou une augmentation d'impôts, ou une coupure dans les dépenses essentielles."

Comme il l'avait fait en décembre dernier, le ministre des finances a réitéré qu'à son avis, les taxes sont suffisamment élevées et ne peuvent être haussées. "Et pour ce qui est des dépenses, dit-il, le Québec doit tenir compte des priorités, en particulier dans les domaines de l'éducation, du bien-être social et de la santé."

NIXON

notamment de la France et de l'Allemagne. Bien qu'il ait fermement l'intention de faire savoir, au cours de ses entretiens en Europe, que le traité de non-prolifération "sert la cause de la paix", M. Nixon cherchera à éviter avant tout d'exercer des pressions indues sur ses partenaires européens.

M. Nixon a souligné à ce propos que ses entretiens avec les dirigeants européens revêtent une importance vitale dans le contexte d'une rencontre au sommet ultérieure possible américano-soviétique.

DURCISSEMENT

La perspective d'un règlement qui serait conclu avec l'accord de Saigon paraît d'ailleurs si improbable à M. Tran Buu Kiem, chef de la délégation du FNL, qu'il a jugé utile de souligner dans son discours que le pouvoir est détenu en fait à Saigon par les Etats-Unis. La suite logique de cette situation "néo-colonialiste" est, selon le négociateur du Front, que "le gouvernement américain doit comprendre que s'il n'engage pas sérieusement des discussions avec le FNL, il ne pourra pas régler le problème sud-vietnamien". En bref, d'après M. Tran Buu Kiem, approuvé en cela par le ministre nord-vietnamien Xuan Thuy, deux forces sont en présence au Vietnam du sud: le FNL et les Etats-Unis. Ces deux forces doivent négocier et il appartient aux Américains de favoriser la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement sud-vietnamien.

Le gouvernement recommande que la constitution prévoie l'existence de la Cour, ses

L'ENJEU DE LA RÉVISION

de gouvernement.

Il faut cependant constater, à la lecture de ces 45 pages, que la perspective dans laquelle Ottawa situe le problème de la révision est celle, déjà familière, dans laquelle M. Trudeau a souvent exposé la conception qu'il se fait des changements que doit subir ce pays. C'est une conception avant tout fondée sur les droits du citoyen et sur l'extension de droits. C'est la conception d'un "Canada à onze". En conséquence, des lors que les droits sont multipliés, étendus et mieux protégés dans tous les domaines, on ne voit pas quels pouvoirs importants le gouvernement fédéral serait disposé à céder au Québec qu'il n'accorderait pas aux autres provinces.

On ne voit pas non plus quel fait nouveau, quel argument inédit, quelle raison différente le porteraient à modifier la position qu'il a déjà fait connaître. Car les motifs invoqués par le Québec à l'appui de sa demande d'un statut spécial sont déjà implicitement rejetés dans ce nouveau document.

Les chefs des partis d'opposition ont réagi avec quelque sévérité aux propos de M. Trudeau et au contenu du document dont ils ont pu rapidement prendre connaissance avant de se prononcer.

M. Stanfield a surtout noté ce qui y manque et le caractère un peu limité des objectifs poursuivis par le gouvernement, mais il a dit que malgré tout il faut prier pour que les premiers ministres fassent quelque progrès au cours de la conférence de la semaine prochaine.

Puis, accusant le gouvernement fédéral d'être jusqu'à un certain point à la source des tensions actuelles entre gouvernements, il a suggéré qu'il fasse preuve de sa volonté de coopération en suspendant la discussion du projet de loi sur l'impôt sur les successions, jusqu'à ce que les provinces aient pu en discuter avec le fédéral. Il a aussi suggéré que le gouvernement central partage avec les provinces le produit de la taxe de 2% dite de progrès social.

M. Lewis, le porte-parole néo-démocrate, a été encore plus sévère. Il voit dans le document du gouvernement une approche légaliste aux problèmes qu'affronte le pays et dont le plus sérieux est d'après lui d'ordre économique et social.

"Il m'apparaît que les premiers ministres provinciaux viennent à Ottawa lundi pour avoir du pain et que, telle Marie-Antoinette, le gouvernement leur offre du gâteau."

M. Lewis estime que le gouvernement met la charrie devant les boeufs en tentant de réformer les institutions sans vouloir déterminer de façon précise quelles seront leurs fonctions et leur responsabilité.

Puis il a dit que sur le plan linguistique la situation s'était détériorée depuis un an d'abord à cause de ce qui s'est passé au Québec en matière de droits linguistiques.

Il attribue aussi cette détérioration aux déclarations faites par les premiers ministres des Prairies ces jours derniers. Il s'est dit angoissé à la pensée que l'approche étroitement légaliste du gouvernement fédéral puisse mettre en danger la grande tâche que les Canadiens ont entrepris de mener à bien.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, M. Gérard Laprise, au nom du Ralliement des créditistes, a rejoint la pensée de M. Lewis en déclarant que l'objectif prioritaire est plutôt un objectif économique qu'un objectif de langue ou un objectif constitutionnel.

Il a déploré qu'en fait les premiers ministres se réunissent ici la semaine prochaine "pour savoir qui aura le droit le premier de mettre la main dans les poches des individus, pour trouver quelque chose pour administrer". Et il a demandé qu'on réforme dans le sens que l'on sait: institutions économiques et financières du pays.

TERRE

DES HOMMES

mobilisations au montant de \$4.230.000. Ce dernier déficit, estime le ministre, pourrait être financé au moyen d'emprunts comme toute autre dépense de ce genre.

La solution proposée par le gouvernement du Québec, a dit M. Dozois, permettra à l'Expo de continuer d'être "une merveilleuse aventure" et donnera aux Canadiens, particulièrement aux Montréalais, la chance "de prouver par une fréquentation constante qu'ils désirent que Terre des hommes demeure".

M. Dozois a expliqué que le Québec ne pouvait verser une subvention pure et simple pour sauver Terre des hommes. "Prendre une telle décision actuellement signifierait ou une augmentation d'impôts, ou une coupure dans les dépenses essentielles."

Comme il l'avait fait en décembre dernier, le ministre des finances a réitéré qu'à son avis, les taxes sont suffisamment élevées et ne peuvent être haussées. "Et pour ce qui est des dépenses, dit-il, le Québec doit tenir compte des priorités, en particulier dans les domaines de l'éducation, du bien-être social et de la santé."

ENSEIGNANTS

tronale. Me Jean Cournoyer, à M. J.-O. Leblanc, chef négociateur de la partie syndicale. Ce dernier n'a pas fait de commentaire hier soir, mais il a laissé entrevoir une déclaration pour aujourd'hui.

La lettre a été rendue publique par le cabinet de M. Marcel Masse, ministre d'Etat délégué à la fonction publique.

Dans sa lettre, M. Cournoyer rappelle que lors de la rupture des pourparlers, en décembre, les enseignants ont fait savoir qu'ils ne seraient prêts à les reprendre que si la partie patronale avait quel que chose de neuf à proposer.

M. Cournoyer précise aussitôt après, au nom du gouvernement et des commissions scolaires, que "les limites de nos possibilités ont été

atteintes."

Mais il y a, dit-il, un grand nombre d'articles soumis par la partie patronale qui n'ont pas encore été discutés ni en négociation directe, ni en conciliation, ni devant le juge Bousquet.

Et M. Cournoyer écrit à N. Leblanc: "Parce que nous considérons que le bien des enfants doit primer sur toute préoccupation d'ordre stratégique, nous vous invitons officiellement à nous rencontrer mercredi le 12 février, à 14h30, à l'endroit que vous choisirez."

PATRONS

Suite de la page 3

chaque centrale essaie de perfectionner les rouages.

M. Daoust espère qu'une "unité organique" aura cours dans le monde du travail, malgré les hésitations à signer un protocole sur les luttes intersyndicales; et que les syndicats plongeront le plus tôt possible dans l'action politique puisque l'ampleur des changements négociés à une table ne peut valoir l'adoption d'une loi pour forcer, par exemple les employeurs, à aviser leurs salariés six mois à l'avance de tout changement important dans l'industrie. Politique de main-d'œuvre, politique de développement économique et politique d'immigration, c'est "un tout qui se tient" et seule l'action politique nous permet d'y déboucher, selon M. Daoust.

L'abbé Gérard Dion, de l'université Laval, conseille de ne pas demander au syndicalisme plus qu'il ne peut donner, surtout si le syndicat dans la logique des choses, se bat pour des avantages immédiats. Mais en faisant des syndicats un groupement politique "ce ne sera plus du syndicalisme" quant à la technologie, c'est un développement inévitable qui devient dangereux: on en fait "une espèce de Dieu" qui va écraser tout le reste.

La table ronde prévue sur "L'entrepreneur québécois et le progrès technologique" s'est limitée aux préliminaires de la question posée et rien de bien nouveau apparaît, sauf peut-être cette césure constatée entre les objectifs qu'on veut donner à la société québécoise de demain et ce à quoi aspirent les futurs diplômés, s'il faut en croire les étudiants qui ont participé au débat. La notion même de profit ne rallie pas tous les partisans dans la "free enterprise"; elle semble acquiescer une connotation détestable, sauf pour M. Filion qui n'a pas l'habitude de masquer ce qu'il pense et qui qualifie d'hypocrites ou de menteurs ceux qui avouent être en affaires pour autre chose que le profit, que ces entrepreneurs soient de langue française ou anglophones.

M. Filion rappelle qu'une étude à paraître et faite pour la commission B-B confirme

qu'au Québec, un finissant francophone sur 20 s'oriente vers les affaires tandis que la proportion chez les anglophones est de 1 sur 4.

Un étudiant a lancé le grand mot "de 'nationalisation'" face à la description des déficiences chez les dirigeants d'entreprises au Canada français.

Un haut fonctionnaire du Québec, non dénué d'humour, affirme que ce serait avoir une très grande confiance dans le fonctionnarisme que de confier toutes ces entreprises nationalisées à des ... fonctionnaires, alors que le problème en serait un "d'entrepreneurs".

Pour 350 doctorats en administration conférés aux Etats-Unis, le Canada décroche un doctorat en administration, rappelle M. Emile Roland professeur à Laval.

D'où le décalage que l'on commence seulement à vouloir combler. Et le dilemme est que l'on forme des administrateurs suivant l'expérience acquise, personne ne pouvant prévoir ce que l'avenir nous réserve.

Solution: M. Filion dit qu'avec astuce et patience, il faut procéder au regroupement de nos entreprises moyennes et petites, quitte à rattraper les autres en l'an 2000.

L'entreprise doit-elle, par surcroît, se préoccuper d'être ou de rester "humaine"? Certains le pensent "mais c'est un autre problème", dit M. Filion qui, dans une même foulée, s'en prend aux gouvernements d'avocats dont le Québec est "affligé" depuis 100 ans et approuve l'attitude des étudiants des CEGEP, "dirigés par des gens qui ne savent pas les orienter". Je

ne doute pas que je serais occupant comme eux..."

Aujourd'hui, le congrès est saisi du thème: technologie et économie.

M. Robert Bourassa, député de Mercier à l'Assemblée nationale, ouvre la liste des invités tandis que M. Marcel Masse fera une intervention lors du dîner-clôture.

Une dizaine d'autres spécialistes sont invités à prendre part comme panelistes ou conférenciers aux dernières séances de ce congrès sur la technologie, notamment M. Roland Parenteau, de l'Office de planification économique du Québec.

Autres thèmes qui seront abordés aujourd'hui: pour une politique économique viable, l'ordinateur et la société québécoise et la place à accorder à la recherche pure et à la recherche appliquée.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED
DE QUÉBEC ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND
BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR
& CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, I.S.C. C.A.
Jacques Brunette, C.A.
159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION
& ASSOCIÉS

Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE-1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE
& ASSOCIÉS

Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Barrière, C.A. J. Pellerin, C.A.
J. Allard, C.A. J.M. Daoust, C.A.
A. Thériault, C.A. J. Roy, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale,
500 Place d'Armes, Suite 1504
Montréal 1, Qué. - 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND,
PAQUETTE & CIE

Comptables agréés
L.H. Benoit, C.A. R. Bertrand, C.A.
J.P. Dury, C.A. A. Paquette, C.A.
Édifice Le Cherrier
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal 24, Qué.
Téléphone: 527-9221

LORENZO, BELANGER
& ASSOCIÉS

Comptables agréés
Montréal - Paris, France
Chicoutimi, Qué.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
ÉCONOMIQUES ET
COMPTABLES

Société d'Expertise Comptable,
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Paris, France - Montréal
1980 ouest, rue Sherbrooke
937-4238

BESNER, TREMBLAY
BOURDELAIS & CIE

Comptables agréés
426 ouest, Fleury
Montréal 12, Qué.
Téléphone 389-5995

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal, Qué.
861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
A.M. Cameron, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.A. Denegre, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
J.B. Giv, C.A. J.P. Grosvenor, C.A.
G. Gies, C.A. K.A. MacKenzie, C.A.
G. Keating, C.A. R. Pearl, C.A.
R. Normandeau, C.A. W.J. Smith, C.A.
S.S. Sutcliffe

Associés-résidents
Montréal - Québec

Holifax, Saint-Jean (N.B.), Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener, London,
Windsor, Port Arthur, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria

CLOUTIER, FONTAINE
CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C. C.A.
Raymond Fontaine, C.A. Guy Croteau, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDTTE,
CHARETTE & CIE

Comptables agréés
Florent Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. Martin Lacombe, C.A.
Hubert Mercier, C.A. J. Claude Rucette, C.A.
Louis Bellerive, C.A. Gilles Fauriol, C.A.
Honore Mercier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL
& L'ESPERANCE

Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tel. 384-1890

DENIS, DESMARIS, HOULE
MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS
ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Georges A. Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Pierre Lacombe, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 11 384-1430

GLENDINNING, JARRETT
GOULD & CIE

Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Calgary, Toronto, Brantford,
Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU,
ALLARD & CIE

Comptables agréés
Bernard L. Lachance, C.A.
Pierre L. Brousseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Masson, C.A.
A. Allard, C.A.
Pierre L. Lachance, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,

Comptables agréés,
Louis Lacourse, C.A.
Bernard Lamarre, C.A.
Marcel Hamel, C.A.
Robert Huot, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke
Montréal 24 - 523-3189

NOISEUX, LYONNAIS,
GASCON, BEDARD,
LUSSIER, SÉNÉCAL
& ASSOCIÉS

Comptables agréés
Paul Noiseux, C.A. Roger Lyons, C.A.
Lionel Gascon, C.A. Pierre Bedard, ILL, C.A.
Jean Lussier, C.A. René Sénécal, C.A.
André Lussier, C.A. Marcel Demers, C.A.
Gilles Poupart, C.A. Claude Dugas, C.A.
Serge Chénier, C.A.
215 rue St-Jacques,
Montréal 849-7791

LLOYD, COUREY, WHALEN
& BRUNEAU

Comptables agréés
360 St-Jacques, Suite 567
Tél.: 849-8331

MAHEU, NOËL, ANDERSON,
VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE & DO
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 314 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

Comptables agréés
Yvan Normandin, C.A. Paul E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A. André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
Jean J. Levesque, C.A. Guy Lafleur, C.A.
André Fournier, C.A. Jean L. Couture, C.A.
René Chénier, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine
866-2891

Ottawa, Québec, Drummondville,
Nicolet, Trois-Rivières, St-Jérôme,
Gatineau, Chicoutimi, Hawkesbury

McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE

Comptables agréés
Gaston N. Mercier, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
3500 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828

MESSIER, GUY,
POIRIER, BOURGEOIS,
GUENETTE & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Jacques Bour

L'Industrielle: l'Assemblée interviendra

QUEBEC (Le Devoir) — Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, Me Yves Gabias, confirme dans une lettre adressée à M. S. E. Brock, président de l'Industrielle compagnie d'assurance sur la vie, l'intention du gouvernement de Québec de soumettre à l'Assemblée nationale, dès la prochaine session, un projet de loi qui aurait pour effet d'empêcher l'Industrielle de tomber aux mains d'une société américaine.

On se rappellera que mardi dernier pareille lettre avait été vainement attendue par plusieurs actionnaires intéressés à garder au Québec le contrôle de l'Industrielle et que l'assemblée des actionnaires avait fini par rejeter un projet de mutualisation au prix de \$35 l'action qui avait été soumis par le conseil d'administration avant que ce dernier ne soit saisi d'une offre d'achat au prix de \$43 l'action venant de la société américaine Teledyne.

M. Gabias aurait fait connaître verbalement les intentions du gouvernement de Québec à des dirigeants de l'Industrielle dès vendredi dernier, mais ces intentions n'ont été confirmées par lettre que durant la journée du 6 février. Voici d'ailleurs le texte de cette lettre:

"Monsieur, La présente a pour but de vous confirmer la décision du gouvernement que je vous ai communiquée verbalement vendredi, le 31 janvier, à l'effet qu'il soumettra à l'Assemblée nationale, à sa prochaine session convoquée pour le 25 février, un projet de loi contenant des dispositions analogues aux dispositions de la loi des compagnies canadiennes et britanniques relative à la détention d'actions de compagnies d'assurance-vie pour des non-résidents, et que cette loi sera rétroactive au début de l'année 1969, si, dans l'intervalle, ont été effectuées des transactions visées par cette loi.

"Yves Gabias, ministre des institutions financières, compagnies et coopératives".

Bertrand réplique à Sharp

La "réprimande" d'Ottawa repose sur un malentendu

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre du Québec estime fondée sur un "malentendu" la déclaration par laquelle le ministre des affaires extérieures a reproché au Québec de n'avoir pas consulté le gouvernement fédéral avant d'échanger des lettres avec le gouvernement français relativement à un comité sur les investissements et à la poursuite d'études sur les satellites de télécommunications.

M. Mitchell Sharp a formulé sa "réprimande" il y a une semaine, mais ce n'est qu'hier que M. Jean-Jacques Bertrand l'a commentée, sous forme de communiqué transmis à la tribune de la presse.

L'échange de lettres est survenu lors du voyage du ministre de l'éducation, M. Cardinal, à Paris, il y a deux semaines.

Dans son communiqué d'hier — qui constitue en fait la première prise de position de M. Bertrand à cet égard — le chef du gouvernement dit que le Québec, "victime comme les gouvernements de toutes les provinces d'une répartition injuste des res-

ces fiscales, essaie de s'acquitter du mieux qu'il peut de ses responsabilités constitutionnelles et de préparer en même temps son avenir".

Voici d'ailleurs le texte de la déclaration du premier ministre du Québec.

"Le Québec se préoccupe de s'acquitter de toutes ses responsabilités constitutionnelles, et particulièrement de celles qui ont trait à l'éducation et à la culture. Dans cette optique, il s'intéresse au plus haut point aux techniques de communications et surtout à celles qui pourront être d'un usage courant dans l'avenir. Les satellites et autres moyens de communications du même genre appartiennent à cette dernière catégorie. Alors que le Québec fait un effort de planification, je vois donc mal en vertu de quel droit on lui reprocherait d'effectuer des études dont les résultats peuvent être de nature à améliorer le niveau de l'éducation et de la culture au Québec.

"De plus, le gouvernement fédéral et celui du Québec, par leurs fonctionnaires, ont déjà eu l'occasion de s'entre-

tenir du problème des satellites et ce, au cours de 1968.

"Le Québec, pas plus que le gouvernement fédéral d'ailleurs, n'est actuellement en mesure de savoir avec précision quel rôle pourront jouer les satellites de télécommunications dans l'avenir. C'est justement là la raison — et elle nous semble très normale — pour laquelle nous nous interrogeons à ce sujet.

"Nous croyons qu'un satellite de télécommunications devra dans un avenir pas si lointain être mis au service de l'éducation et de la culture françaises chez nous, comme il y aura d'autres satellites diffusant la culture anglaise. Mais nous ignorons encore de quelle façon précise et par quels modes de collaboration entre les gouvernements intéressés on y arrivera.

"Nous trouvons difficile de faire confiance au gouvernement du Canada pour ce qui est de techniques qui influenceront directement dans l'avenir l'éducation et la culture, domaines de compétence provinciale, alors que par son attitude rigide et très grave pour le bon fonctionnement du pays, ce même gouvernement fédéral, dans un domaine où il a une grande part de responsabilité, se refuse à effectuer cette répartition adéquate des ressources fiscales que réclament les gouvernements de toutes les provinces.

"Le premier ministre du Canada a feint, à ce propos, de se surprendre que le gouvernement du Québec ait assez d'argent pour s'occuper de satellites. La vérité est que notre gouvernement, victime comme les gouvernements de toutes les provinces d'une répartition injuste des ressources fiscales, essaie de s'acquitter du mieux qu'il peut de ses responsabilités constitutionnelles et de préparer en même temps son avenir.

"Le Québec désire également multiplier ses sources de capitaux et d'investissements. A cette fin entre autres, il a des agences, des délégations ou des bureaux économiques dans certains pays étrangers, tout comme d'autres provinces. Cette préoccupation économique du Québec existe depuis plusieurs années; il est bien évident que notre action à ce sujet et l'échange de lettres avec la France sur le problème des investissements n'ont rien à voir avec l'accord-cadre culturel France-Canada.

"Voilà pourquoi nous sommes étonnés de ce que l'honorable Mitchell Sharp, ministre des affaires extérieures du Canada, ait reproché au Québec de n'avoir pas consulté le gouvernement fédéral avant de procéder à un échange de lettres avec le gouvernement français relativement à un comité sur les investissements et à la poursuite d'études sur les satellites de télécommunications. Le Québec a aussi dit que pour ce qui est du satellite, le Québec aurait dû faire confiance au gouvernement du pays en lui faisant part de ses intentions plutôt que de les laisser connaître et de les exprimer dans des lettres d'intention au gouvernement d'un autre pays.

"Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, je suis donc surpris de l'attitude fédérale. Je crois qu'elle se fonde sur un malentendu."

Jean-Jacques Bertrand

efficacité, de précision et de rapidité. Il faudra plusieurs mois pour mettre en place tous les mécanismes du nouveau système. Le ministre prévoit que la période d'organisation durera environ quatre ans. Toutefois, il a été précisé au cours de la conférence de presse que le nouveau système commencera à produire des résultats au cours des prochains mois. Ainsi, les chèques de remboursement d'impôt et les avis de cotisation seront préparés dès le printemps prochain au moyen de procédés électroniques.



Voici les grands stratèges de la campagne 1969 de la Société canadienne du cancer. De gauche à droite: M. Laurent Jodoin, président de la division du Québec, M. Emile Genest, président du conseil pour la campagne dans le Québec, et M. Gérard Lévesque, président adjoint du conseil pour la campagne dans l'île de Montréal.

Mise au point de la FMOQ

Les omnipraticiens ne refusent pas de soigner les assistés sociaux

"Les médecins membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont continué et continueront à donner aux assistés sociaux les soins médicaux requis et ce, en dépit du délai de six mois apporté par le gouvernement dans le paiement de leurs honoraires."

C'est ce qu'a déclaré le président de la Fédération, le Dr Gérard Hamel, qui a, d'autre part, qualifié de grossière exagération la rumeur voulant que les omnipraticiens refusent de soigner les personnes bénéficiant de l'assistance médicale.

"Tout au plus, a-t-il dit, quelques médecins dispensant des soins à un grand nombre d'assistés sociaux ont manifesté des gestes d'une impatience bien compréhensible devant les délais supplémentaires de remboursement entraînés par le litige qui menaçait de dégénérer en conflit entre la FMOQ et le gouvernement. Ce litige consistait surtout en des questions d'interprétation de la convention actuelle, particulièrement au sujet des nouveaux tarifs que le gouvernement s'est engagé à payer tant aux spécialistes qu'aux omnipraticiens."

Au cours de leur assemblée annuelle qui s'est tenue la semaine dernière à Montréal, les membres du conseil de la FMOQ se sont une fois de plus penchés sur cette question litigieuse. Ils ont pris connais-

sance des propositions du ministre de la santé, M. Jean-Paul Cloutier, et ont accepté celle qui respecte le principe du tarif unique mettant ainsi un terme au différend.

Au cours de cette même assemblée annuelle, le conseil de la FMOQ a élu son bureau de direction pour l'année 1969 en reportant le Dr Gérard Hamel à la présidence de l'organisme pour la quatrième année consécutive.

Les autres membres élus au bureau sont: le Dr Paul-E. Bertrand, Québec, premier vice-président; le Dr Jean-Pierre Chagnon, Hull, deuxième vice-président; le Dr Gilles Desrosiers, Montréal, secrétaire; le Dr Jean-Guy Harris, Laval, trésorier; le Dr André Zitrom, Chandler, Gaspésie, le premier administrateur; le Dr Dollard Larouche, Chicoutimi, deuxième administrateur.

Au Salon de l'agriculture

Le gouvernement du Québec met en lumière les produits québécois et les services de 17 de ses ministères au Salon de l'agriculture et de l'alimentation. Celui-ci se déroule du 6 au 16 février, au stade Maurice - Richard, à Montréal. On y présente 2,000 diapositives, une chanson à succès, Jouez Québec, et un court métrage en couleurs.

Face au progrès technologique

Patrons et chefs syndicaux font leur auto-critique

de notre envoyé spécial, Clément Trudel

QUEBEC — Une autocritique sévère de chefs syndicaux et une tentative de définir l'entreprise "progressiste" ont marqué exposés et discussions sur l'entrepreneuriat et sur le syndicalisme québécois hier, au congrès sur "Le Québec et l'ère technologique", à l'université Laval. MM. Fernand Daoust et Marcel Pepin, le premier avec plus d'assurance, ont déploré une certaine désaffection des salariés à l'endroit du syndicalisme et une diminution du leadership moral du syndicalisme dans son ensemble.

Une table ronde sur le rôle des chefs d'entreprise dans cette ère technologique a permis à M. Gérard Filion, de

Meules Industries, de dire que seules les grandes entreprises peuvent faire face au défi de l'ère technologique tandis que M. Jacques Beausoleil, des Hautes Etudes Commerciales, faisait état du conservatisme foncier de la plupart des chefs d'entreprise canadiens-français et de leurs attitudes paternalistes et autoritaires, attitudes dont ils devraient se défaire avant de procéder à de véritables modifications de structures de leurs entreprises.

M. Pepin — qui se plaint au nom des syndicats de ne plus avoir la même cote d'amour au Devoir, à La Presse, etc. — a mis en accusation une société qui veut reléguer les syndicats à la seule fonction de négocier des contrats de travail.

Rencontre avec Saulnier sur le problème des îlots Saint-Martin

Une délégation du comité des îlots Saint-Martin rencontrera cet avant-midi à 11h00 à l'hôtel de ville de Montréal, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, afin de lui faire part du rejet, par la population de la Petite Bourgogne, de l'échelle de loyer proposée par la Société d'habitation du Québec.

On sait que la SHQ refuse d'appliquer cette année l'échelle de loyer qui avait fait l'objet d'un compromis entre la ville de Montréal et le comité des locataires concernés.

La SHQ proposa une nouvelle formule, apparemment endossée par Montréal, mais que les locataires concernés critiquent vivement. Une assemblée générale fut convoquée dimanche dernier pour savoir l'opinion non seulement des anciens résidents des îlots Saint-Martin mais aussi des autres citoyens de la Petite Bourgogne.

Cette assemblée a rejeté l'échelle — qui n'en était pas une — proposée par la SHQ. Le comité a été mandaté pour rencontrer de nouveaux les autorités de Montréal.

On croit savoir que le comité demandera à M. Saulnier de faire en sorte que Montréal insiste davantage auprès de la SHQ pour que celle-ci envisage pour les îlots, dès les prochaines locations, l'échelle qui a déjà fait l'objet d'une entente entre la ville et le comité.

À VENDRE, À ROSEMONT

PROPRIÉTÉ jumelée au 5325 Bellechasse et 6200, 43e Avenue, app. 1-2-3; incluant 1-7 pièces, libre au 1 mars 1969, et 3-3 pièces. Chauffage central à l'huile (zone à chaque étage), voûte, garage isolé. Évaluation municipale \$38,500.00. Si requis, l'on peut joindre au logis du rez-de-chaussée (7 pièces), un logis de 3 pièces pour former en tout 10 pièces. Prix: \$42,000.00.

J. Guillet,
729-6329 - 259-9710

Il admet que certains dirigeants syndicaux — chefs ou permanents — sont quelque peu figés dans leurs réactions face à l'ère technologique, mais souhaite le débouché sur ce qu'il appelle le "deuxième front", tout en mettant l'accent sur la politisation des militants syndicaux, dans des comités ou club politiques et grâce à l'action de cercles de citoyens. Tout n'est pas sombre dans l'exposé de M. Pepin, puisqu'il revendique — au nom des syndicats — la paternité de cette enquête en cours à l'hôpital Charles LeMoine, où il a été admis que les médecins, jamais les avocats, ne se sont aventurés à réclamer.

Suite à la page 2

Le ministère du revenu mécanise ses opérations

QUEBEC (OIPQ) — Le ministre du revenu, M. Raymond Johnston, a annoncé hier matin que son ministère entreprend l'établissement d'un système intégré de traitement électronique des données, étape décisive vers la mécanisation aussi complète que possible des tâches exécutées par le ministère en matière de perception des impôts.

M. Johnston a dit que le nouveau système permettrait de fournir de meilleurs services aux contribuables et d'assurer une perception des impôts plus efficace et plus équitable, tout en réduisant les coûts, conformément aux objectifs de son ministère du revenu.

● Perception de tous les impôts dus en vertu des lois fiscales dont l'administration est confiée au ministère du revenu;

● Traitement uniforme et équitable accordé à tous ceux qui sont assujettis à ces lois;

● Courtoisie et compréhension de la part du personnel du ministère dans ses relations avec les contribuables.

Le ministre a rappelé que certaines tâches accomplies par son ministère sont mécanisées. Il a cité en particulier l'encaissement et la vérification des remises mensuelles de l'impôt déduit à la source par les employeurs et des taxes de vente perçues par les mandataires. Il a ajouté que l'augmentation du nombre de contribuables, la complexité croissante des opérations, de même que l'importance des sommes en jeu ont rendu nécessaire l'application de méthodes susceptibles de permettre au ministère d'accomplir ses tâches avec plus d'ef-

De Salaberry Médaille d'Or du constructeur de l'année 1968 vous invite à une grande avant-première. Pendant un mois seulement, jusqu'au 1er mars, tout nouveau locataire du Chameran Joie de Vivre se verra offrir le loyer des mois de mai et juin. Le Chameran Joie de Vivre est situé à Ville Saint-Laurent à 15 minutes du centre par le métro du CN et à côté de l'Autoroute des Laurentides. Tout a été conçu au Chameran Joie de Vivre pour offrir un cadre de vie nouveau où chacun se découvre un esprit jeune et chaleureux. 3 1/2 - \$135 - 4 1/2 - \$160. Occupation assurée: 1er avril. Votre garantie: La Corporation de Salaberry est le premier et le seul constructeur d'édifice à appartements qui a reçu la Médaille d'Or du constructeur de l'année 1968.



Vivez libre et heureux, habitez le Chameran Joie de Vivre
175, boul. Dequière
Ville St-Laurent
336-5151/5150

Fin de semaine de ski seulement \$18.25

(tar. semaine, chambre à deux) Plus tax. et pourboires

LE SKIEUR EN A PLUS POUR SON ARGENT AU CHANTECLER

- Usage gratuit des monte-pentes pendant 2 jours
- Leçons de ski gratuites le samedi
- Le samedi soir — repas complet
- Chambre pour une nuit
- Déjeuner complet le dimanche

Ne vous en faites pas si Dame Nature ménage la neige: nos machines à neige en fabriquent en quantité. Et ce n'est pas tout! Au Chantecler, les moyens de se réchauffer après le ski sont les plus variés des Laurentides: natation, curling, patinage, randonnées en traîneaux, danse et divertissements tous les soirs dans la salle tripartite Cocorico. Maintenant, vous pouvez déguster votre breuvage préféré dans l'intimité, au nouveau salon La Lanterne. Voyez ce qu'est

Le Chantecler — puis comparez. Faites vos réservations à 861-2420 Région 514

Renseignez-vous sur les cours de ski, la semaine de ski et le tarif familial.

SKIEZ AU Chantecler

à 45 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides, soit

VIENT DE PARAÎTRE...

Journées japonaises

PAR EUGÈNE CLOUTIER

En vente partout à \$3.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, rue de Laguchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

EDITIONS DU JOUR

Dirigées par Jacques Hébert 1111 ST-DENIS, MONTRÉAL

Les provinces anglophones et la conférence constitutionnelle

Pendant que le Québec, ayant déjà fait connaître l'essentiel de ses vues il y a quelques mois, se retranchait dans une position d'attente, la plupart des provinces anglophones dévoilaient, hier, leur attitude en relation avec les problèmes qui seront discutés à compter de lundi à Ottawa.

Les documents rendus publics par les capitales provinciales varient beaucoup de l'un à l'autre. On trouve cependant, dans toute cette documentation, des traits communs qui peuvent servir de précieux indices quant à la volonté de l'ensemble du Canada anglais à la veille de la conférence constitutionnelle.

Deux premiers traits distinguent nettement l'ensemble des provinces anglophones du Québec: l'attachement à notre système actuel de gouvernement et la primauté accordée à notre gouvernement central dans notre régime fédéral.

Le Québec, on s'en souvient, a déjà marqué sa tiédeur à l'endroit de la monarchie et son désir de pousser des explorations en direction d'un type "congrégationnel" de gouvernement. Ce sentiment, maintes fois affirmé par MM. Johnson et Bertrand, a fait l'objet de vœux explicites dans le mémoire soumis par les fonctionnaires québécois au Comité permanent de la conférence constitutionnelle.

Or, il semble que les provinces anglophones soient unanimes dans leur désir de maintenir, à l'encontre du vœu québécois, et la monarchie et le régime britannique du gouvernement parlementaire. Il serait inutile, pour le Québec, de chercher à brève échéance à vendre son point de vue au reste du Canada. Il restera à voir si le Canada anglais se montrera capable, en retour, d'assez de souplesse pour reconnaître qu'aux yeux des Québécois, la monarchie britannique ne saurait être une valeur d'avenir et pour accepter que le régime parlementaire lui-même puisse être sujet, dans le Québec, à certaines révisions.

On constate de même une nette différence entre la manière dont le Québec et la plupart des provinces anglophones conçoivent le rôle du gouvernement central. Le mémoire des fonctionnaires québécois ne tenait pas assez compte, selon nous, du rôle économique très important que doit conserver le gouvernement central. Les mémoires des provinces anglophones accordent, en retour, une primauté explicite et implicite tellement prononcée au gouvernement central qu'on se demande si leur conception du fédéralisme n'est pas, en vérité, profondément différente de celle du Québec.

Sur l'objectif de l'égalité des deux communautés linguistiques, on constate, en prenant connaissance des positions des provinces anglophones, qu'il n'existe, entre celles-ci, qu'un accord partiel et fragile.

Les provinces atlantiques (surtout le

Nouveau-Brunswick) et l'Ontario sont prêtes à pousser assez loin la reconnaissance juridique des droits linguistiques de la communauté francophone. Mais à l'ouest des grands lacs, on redoute comme la peste toute idée de carcan juridique en ces matières.

Parmi les provinces de l'Ouest, c'est l'Alberta qui se montre avec la Colombie-Britannique la plus intransigeante, allant jusqu'à déclarer "contestables et inacceptables" les recommandations de la commission Laurendeau-Dunton. Mais la position adoptée par le Manitoba et la Saskatchewan n'est guère plus encourageante. Notons également que l'Ontario, tout en acceptant l'objectif du bilinguisme, rejette l'objectif du biculturalisme, qui est pourtant le corollaire nécessaire d'une reconnaissance plénière du premier objectif. Que vaudra, en effet, la reconnaissance sèche et légale d'une langue si cette reconnaissance ne s'accompagne pas d'une reconnaissance équivalente de la communauté et de la culture qui incarnent cette langue dans la vie?

Il sera impossible, selon toute apparence, de rallier l'Ouest au programme préconisé par la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et épousé à fond par le gouvernement fédéral. L'Ouest n'est pas prêt à accepter ce programme. L'Ontario lui-même montre, en établissant une démarcation subtile entre le bilinguisme et le biculturalisme, qu'il n'a pas nécessairement compris ce programme de la même manière que M. Trudeau. Voilà des données qu'on ne soupçonnerait pas tout à fait il y a un an et qui font désormais partie du tableau.

On prévoyait depuis des mois quelle serait l'attitude des provinces anglophones à l'endroit des revendications plus spéciales du Québec dans des domaines comme la sécurité sociale, des relations internationales et la radiodiffusion. Aussi n'a-t-on pas été étonné de voir la plupart des provinces anglophones affirmer catégoriquement que toutes les provinces doivent être et demeurer égales dans la fédération et qu'aucune ne saurait jouir, à l'exclusion des autres, de privilèges ou de pouvoirs spéciaux. Dans plusieurs cas, cette affirmation est d'autant plus significative que les mêmes gouvernements avouent, un peu plus loin, n'avoir pas encore trouvé le temps d'étudier en profondeur la question du partage des pouvoirs.

On constate avec plaisir, d'autre part, que deux provinces, l'Ontario et le Manitoba, formulent à ce chapitre des vœux qui ouvrent la porte à une reconnaissance assez large des aspirations du Québec.

N'ayant pas en mains le texte intégral du mémoire de l'Ontario, nous préférons attendre d'avoir lu celui-ci avant d'attribuer à ses auteurs plus d'ouverture qu'il ne faut. Il semble cependant, d'après les

comptes rendus qu'en ont donnés les agences de presse, que le document de M. Roberts ouvre clairement la voie à une reconnaissance tantôt pratique, tantôt juridique, des aspirations et du rôle originaux du Québec.

Nous avons trouvé très intéressante, d'autre part, la position adoptée en cette matière par le gouvernement du Manitoba. Au chapitre de la répartition des pouvoirs, le gouvernement de M. Weir insiste sur la nécessité d'une très grande souplesse. Il suggère une méthode de définition, de classification et de délégation des pouvoirs qui présente plus de souplesse que la défunte formule Fulton-Favreau, même si elle reste trop fortement biaisée en faveur du gouvernement central. Nous ne serions pas étonné que cette façon d'aborder le problème du partage des pouvoirs soit retenue par les délégués, au moins à titre de méthode d'approche.

Le Canada anglais, en somme, redoute et rejette le principe d'un statut spécial pour le Québec, si ce principe doit être proclamé à l'état formel. Il est toutefois disposé, du moins dans certains de ses éléments les plus ouverts, à considérer la possibilité concrète d'un tel statut.

On voit se dessiner, à travers le brouillard des hésitations et des divergences particulières, les lignes maîtresses, de ce que pourrait être, aux yeux du Canada anglais, le nouvel ordre constitutionnel. Ce nouvel ordre comporterait le maintien intégral du parlementarisme et de la monarchie britanniques. Il pencherait ostensiblement, comme la tour de Pise dont aimait parler Maurice Duplessis, en faveur d'une primauté très marquée du gouvernement central. Il reconnaîtrait, moyennant certaines limites et certaines exceptions, le principe et l'égalité des deux langues. Il reposerait sur le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et sur l'objectif de l'égalité des chances pour tous dans les domaines social, économique et culturel. Il permettrait peut-être même au Québec, sans toutefois le concéder officiellement et explicitement, de jouir en pratique d'un certain statut distinct. Il n'aurait toutefois guère plus loin, du moins d'après ce qu'il est possible d'en percevoir actuellement.

Cet ordre, pour tout dire, ne serait pas très nouveau. Il répondrait assez bien à l'idée que M. Weir, par exemple, se fait du changement constitutionnel quand il affirme que celui-ci doit reposer sur la reconnaissance de la valeur première de ce qui existe déjà. Serait-il assez nouveau pour répondre à ce qu'entrevoit feu Daniel Johnson quand il précipita le déclenchement de l'opération révision? Serait-il assez nouveau pour répondre aux aspirations profondes du Québec d'aujourd'hui? Nous en doutons fortement.

Claude RYAN

Terre des hommes et la culture populaire

par Paul Bélanger

L'affaire "Terre des Hommes" prend beaucoup d'espace dans les journaux depuis une semaine. La discussion a surtout porté sur l'aspect politique (prestige de la métropole) et l'aspect financier (comparaison des coûts de la fermeture et ceux de la continuité de TDH, gestion du budget municipal, aide des autres gouvernements) de la question.

Un facteur est demeuré dans l'ombre: la fonction de démocratisation culturelle exercée par Terre des Hommes.

L'élargissement de l'univers culturel chez la partie majoritaire de la population qui n'a pu poursuivre son instruction bien longtemps, est un problème difficile. Les investissements culturels ne sont presque toujours bénéfiques qu'à une minorité. Trop de facteurs tendent en effet à renforcer l'écart entre "les instruits" et "les autres".

Pour réduire cette inégalité, il y a certes la tentative traditionnelle du milieu intellectuel qui veut faire profiter les autres de ses richesses culturelles. Il propose au public non-privilegié éducationnellement son message culturel. Cela conduit inévitablement à un échec presque total, ce que démontrent les études de la clientèle de théâtre, cinéma d'art, etc., il y a trois facteurs qui expliquent cette faillite:

(1) C'est un message presque toujours étranger aux intérêts et préoccupations de la majorité; (2) ce message est véhiculé dans une forme trop liée à la sous-culture de la minorité "cultivée" et à son mode particulier de communication; (3) il est enfin donné dans un cadre trop identifié au standard de vie d'une classe sociale moyenne supérieure.

Ne semblent, à mon avis, vraiment efficaces que les stratégies basées sur les deux postulats suivants:

1. Le développement culturel n'est pas la diffusion dans une strate inférieure par un groupe socialement plus élevé d'un produit raffiné qui est en fait le fruit de son expérience sociale particulière; c'est plutôt le développement par un groupe donné de la prise de conscience de son expérience, et éventuellement de sa verbalisation poétique. Promouvoir le développement culturel, c'est permettre à un groupe de se donner les ressources de savoir et de communication qu'il requiert, et les expériences de contact avec des sociétés diverses, pour qu'il puisse vivre consciemment et agir efficacement.

2. Toute activité culturelle identifiée aux privilèges (aisance, prestige, etc...) d'un groupe privilégié ne peut que renforcer l'attitude anti-éducative dans les

groupes désavantagés et les éloigner de ses activités.

Comment veut-on que X pour qui le fait d'avoir quitté l'école à l'âge de 12 ou 13 ans a déterminé son maintien dans un statut socio-économique inférieur, ressente de manière positive toute activité identifiée à ce qu'une certaine minorité instruite possède exclusivement et à ce qui lui permet de le manifester? (allez acheter un billet au guichet de la Place des Arts, vous verrez ce que je veux dire).

Quelles stratégies permettent-elles donc de démocratiser le développement culturel et pour cela de répondre aux exigences de nos deux postulats?

Une première stratégie pourrait s'appeler "fonctionnelle": il s'agit de partir des besoins ressentis et de l'expérience vécue des individus ou groupes et leur proposer les informations ou l'apprentissage nécessaires pour y répondre. La formation professionnelle liée à l'évolution de la carrière des adultes, l'alphabétisation fonctionnelle telle qu'élaborée par l'UNESCO depuis 1960 en sont des exemples évidents.

Terre des Hommes est un exemple type d'une deuxième stratégie possible. Cette expérience attaque de front le problème de la limitation de l'expérience intellectuelle et sensitive de la population en général, sans partir des besoins particuliers ressentis. On offre dans un cadre non-éducatif, non identifié à la sous-culture des "instruits", une occasion de contact avec des expériences populaires de divers pays, avec les dessous scientifiques de l'univers technologique qui nous entoure, avec des groupes faisant face à des problèmes communs, etc...

Cette approche cependant coûte cher, car la réunion de porteurs de messages venant des quatre coins du monde, la traduction de ces messages en langage quotidien non abstrait, ni identifiés aux formes académiques ou audiovisuelles, la tenue de cette démocratie culturelle dans un cadre de loisirs et finalement une campagne publicitaire intensive pour rejoindre le grand public nécessitent forcément de lourds investissements. Aussi des expériences semblables sont rares. Nous en avons une. Il faut la continuer, même si cela coûte quelques millions, ce qui ne constitue en fait qu'environ 2 à 5% des investissements déjà faits et perdus en grande partie sans ce nouvel apport.

Hélas le poids de la majorité populaire est paradoxalement faible en matière culturelle. Mettez en question l'existence de la Place des Arts, il y aura

aussitôt de très vives protestations chez la minorité privilégiée éducationnellement, bien que, il faut le dire, cette Place payée également par tous les ménages montréalais, ait effectivement pour résultat d'accroître l'écart culturel, en éloignant les moins instruits et accélérant l'expérience culturelle de ses adeptes. On veut par contre discontinuer Terre des Hommes: la grande majorité des consommateurs à protester proviennent des milieux populaires. Ceux qui peuvent continuer après Expo 67 de satisfaire à leurs besoins culturels par les moyens classiques sélects sont évidemment plus indifférents. Certes la minorité a droit de participer à ces manifestations artistiques qui ont leur valeur, mais la majorité a aussi ses droits, elle a droit à Terre des Hommes, où se vit une expérience qui tend définitivement vers une démocratie culturelle.

Bien sûr, Terre des Hommes a ses défaillances. Une culture qui se veut une prise de conscience des situations qui vont de l'imédiat jusqu'aux dimensions mondiales où nous vivons, ne peut privilégier que les réussites et négliger les drames des zones de pauvreté dans les villes comme la nôtre, de la guerre du Vietnam, de l'écart de plus en plus tragique entre notre confort croissant et les économies presque crouppissantes de plusieurs pays du tiers monde. De plus le prix d'entrée à TDH est prohibitif pour certains groupes; des mesures sont peut-être pensables à ce sujet. Tout cela cependant ne constitue que des aspects corrigibles d'une expérience indispensable.

Le calcul économique est une comparaison des coûts et bénéfices; or parmi ces derniers les plus importants ne sont pas toujours matériels. Bien plus un écart culturel grandissant entre les cadres éduqués d'une société et "les autres" peut avoir de graves répercussions sociales et par là entraîner à plus long terme des dépenses majeures. La guerre trop tardive contre le racisme coûte maintenant des millions à nos voisins du sud.

Outre l'appui populaire qui trouve mal ses représentants, on dit que l'industrie touristique, le monde du commerce et les responsables des problèmes d'emploi de la main-d'œuvre sont favorables à Terre des Hommes. Tant mieux! La politique est justement l'art de trouver les diverses alliances possibles au service d'une politique d'intérêt général.

(M. Paul Bélanger est chargé de recherche à l'Institut canadien d'éducation des adultes.)

■ lettres

Les pendants de Bagdad

Le résultat d'intrigues et de corruptions politiques connues dans les pays arabes, a décidé d'utiliser pour calmer l'opposition grandissante, le seul bouc émissaire, naturellement Israël et bien entendu la poignée de juifs qui résident en Irak.

Neuf juifs ont payé de leur vie par pendaison devant 200.000 arabes en délire, le seul crime d'être juifs.

Pour des raisons politiques sordides, ils ont été attachés à leur foyer et à leur famille.

Nécessité du bilinguisme

Tous les professeurs de notre école s'alarment des conditions actuelles de l'enseignement et de la menace que l'affaire de Saint-Léonard constitue pour les droits culturels et linguistiques des minorités.

En tant qu'éducateurs de notre jeunesse nous insistons sur l'importance universelle de la déclaration des droits de l'homme formulée dans l'article 27 des Nations unies aussi bien que des principes énoncés dans la convention de l'UNESCO contre la discrimination en matière d'éducation (article 5).

"Il est essentiel de reconnaître aux membres minoritaires d'un pays le droit d'établir leurs propres systèmes éducatifs et l'emploi ou l'enseignement de leur propre langue" (et dans le cas qui nous préoccupe de la langue qu'ils choisissent parmi les deux langues officielles du pays).

Des raisons d'opportunité politique ne peuvent en aucun cas justifier l'abandon de ces principes.

Nous sommes heureux des améliorations que l'on a apportées à l'enseignement du français dans nos écoles. Mais nous ne devons pas perdre de vue la nécessité absolue du bilinguisme dans le système éducatif du Québec. Le personnel

Où est la charité chrétienne? Où sont les voix d'indignation, les cris de colère que nous avons entendus et les éditoriaux qu'on a écrits au lendemain du raid de Beyrouth? C'est surtout à titre de fidèle lecteur du Devoir et d'un des leaders des 10.000 Juifs de langue française qui faisons de votre journal un de nos liens les plus importants avec notre culture, que nous vous adressons ces lignes.

RALPH LALLOUZ, président Cercle Juif de langue française Montréal, 31-1-69

Les professeurs et le personnel d'Outremont High School, 29-1-69.

bloc-notes

Les plaintes des locataires

En plus des plaintes que la Régie des loyers a reçues des milliers de locataires qui protestent contre des augmentations de loyers qu'ils jugent excessives, et qui se rapportent vraisemblablement à des logements tombant sous le contrôle de cet organisme, des groupements reçoivent aussi des plaintes par centaines.

Il semble donc qu'on se trouve en présence d'un problème de grande envergure qui appelle une intervention des pouvoirs publics. M. Saulnier a demandé à ces groupements de préparer des dossiers au sujet de ces plaintes et il a déclaré que le service municipal de l'habitation en préparait un de son côté.

L'augmentation récente de la taxe foncière, dont le taux a été majoré de 23 pour cent, justifie assurément des hausses de loyers, au moins dans un grand nombre de cas, et notamment pour les logements dont le loyer est déjà plafonné par la Régie. Mais les autorités doivent veiller à ce que les augmentations demeurent raisonnables et que les propriétaires ne profitent pas de cette hausse de taxe pour majorer les loyers de façon abusive.

L'an dernier, les autorités montrealaises n'ont pas jugé à propos de se prévaloir de la loi spéciale adoptée par la législature pour éviter des hausses excessives de loyers après le contrôle sévère de 1967. La menace de cette loi a été saluée en 1968 mais la crise du logement à Montréal demeure assez aiguë pour provoquer des abus. Tant qu'on n'aura pas réussi à augmenter de façon notable le stock de logements à loyer modique, les locataires seront exposés à des exigences abusives de la part d'un bon nombre de propriétaires.

L'administration montrealaise a commis une erreur l'an dernier en négligeant de recourir à la loi provinciale d'urgence; même si les plaintes justifiées s'accumulent relativement peu nombreuses, il faudrait y remédier, car ces injustices atteignent principalement des gens dont les revenus sont peu élevés. Pour peu que les protestations soient

fondées dans une partie des cas, les autorités doivent assurer une protection efficace aux familles qui sont victimes de tels abus.

L'affaire de L'Industrielle

Le ministre des institutions financières, M. Gabias, a confirmé hier de façon officielle, dans une lettre au président de L'Industrielle, l'intention du gouvernement provincial de présenter à l'Assemblée nationale, lors de la prochaine session, un projet de loi qui aura, pour les compagnies d'assurances à charte provinciale, le même effet que la loi fédérale sur les compagnies qui ont obtenu leur charte d'Ottawa.

Cela signifie que les actionnaires de L'Industrielle ne pourront pas vendre l'entreprise à des intérêts non-canadiens. Comme le ministre précise que cette loi sera rétroactive au début de 1969, la vente que l'on craignait ne sera donc pas possible. On se souvient que M. Gabias avait déjà annoncé une telle décision verbalement. Il eut été vraiment inadmissible que les compagnies à charte provinciale et leurs assurés soient moins protégés contre un contrôle étranger que les compagnies à charte fédérale.

L'on comprend que cette mesure soit urgente dans les circonstances actuelles, mais le gouvernement devrait se hâter de corriger aussi d'autres anomalies de notre législation provinciale dans ce domaine. Le ministre dira peut-être qu'il attend le rapport de la commission qui enquête sur nos institutions financières; il devrait demander ce rapport au plus tôt, car le travail est commencé depuis quelques années, et le cas de L'Industrielle démontre que ces questions sont pressantes.

P. S.

Echanges Québec-Ontario

Une dépêche de la Presse Canadienne en provenance de Québec nous apprend, jeudi, que le ministre québécois des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, et le ministre ontarien de l'Éducation, M. William Davis s'étaient rencontrés près d'une heure, la veille, à Toronto, pour amorcer des négociations en vue d'intensifier les échanges culturels entre leurs deux

provinces. Les deux hommes doivent profiter de leur présence simultanée à Ottawa, en vue de la conférence constitutionnelle, la semaine prochaine, pour poursuivre les pourparlers.

Un porte-parole du ministère québécois des Affaires culturelles, a dit espérer que les deux provinces pourraient signer une entente dans six ou huit mois. Ce ne serait pas trop tôt. Il y a deux ans environ que les choses traînent sans qu'on en vienne à un accord.

Il y a quelques jours, le ministre Davis déclarait à Toronto qu'il était lui-même déçu de ces lenteurs et que sa province n'en était nullement responsable. "Ce n'est pas nous, avait-il dit, qui nous traînons les pieds."

Ces réflexions de M. Davis nous avaient amené à demander des explications à Québec. Nous sommes heureux de constater la célérité avec laquelle le ministère des Affaires culturelles a répondu aux doléances de M. Davis.

Toute cette affaire a été soulevée par la parution toute récente du rapport de la commission chargée d'enquête sur le mode de vie des Franco-Ontariens. Ce rapport préconisait des échanges culturels institutionnalisés entre le Québec et l'Ontario. M. Davis s'était alors dit sympathique à l'idée, si le Québec pouvait se décider à en venir à une entente.

Cette entente constituerait pour le Québec une façon non équivoque de démontrer qu'il est prêt à aider le gouvernement ontarien à aider sa population francophone. Il y a, au ministère ontarien de l'Éducation, un service des échanges culturels qui s'efforce d'aider la cause française de son mieux. Ce service est dirigé par M. C.E. Rathé, un jeune professeur extrêmement dynamique, qui a abattu de la bonne besogne depuis qu'il occupe ce poste. Mais une entente Québec-Ontario permettrait de remplacer une certaine improvisation par quelque chose de structuré et de planifié. Elle devient de plus en plus impérieuse en tout cas pour tous ceux qui estiment que les frontiers du Canada français ne s'arrêtent pas au Québec.

La CSN et les injonctions

La CSN fait campagne depuis assez longtemps pour obtenir l'aboli-

tion des injonctions dans le domaine des relations ouvrières. Or, ironie du sort, les journaux d'hier nous apprennent que le président du Syndicat des employés du transport de Montréal, affilié à cette même centrale, avait demandé et obtenu la veille une injonction pour empêcher la tenue d'un référendum qui devait avoir lieu quelques heures plus tard parmi ses membres. Le but de ce référendum était de permettre aux employés de la Commission de transport de Montréal, membres de ce syndicat, de se prononcer pour ou contre la désaffiliation de la CSN.

Evidemment, il s'agit ici d'un problème interne du syndicat. Il n'y a pas de patron en cause. Il n'en reste pas moins qu'on demeure dans le domaine des relations ouvrières.

Nous n'entendons pas juger du bien-fondé de la requête en injonction dans cette affaire. Mais il est facile de comprendre que l'injonction pouvait se présenter comme un remède très utile. Ce syndicat connaît depuis assez longtemps de graves difficultés au niveau de sa régie. On n'a qu'à se rappeler les assemblées tumultueuses qu'il a tenues en ces derniers temps. Accusations et contre-accusations se multiplient. Le climat n'est sûrement pas propice à un vote de cette importance dans les circonstances.

Certes, on aurait pu prendre des procédures pour faire annuler le référendum une fois qu'il aurait eu lieu. Mais quelle pagaille ça aurait été tant que les tribunaux ne se seraient pas prononcés sur la validité du scrutin. Des procédures en annulation peuvent durer des mois et des mois.

L'injonction a simplement pour but de mettre sous la protection de la cour le maintien d'un droit qu'on prétend avoir en attendant que la Cour se soit prononcée sur ce droit lui-même. Et elle n'est accordée que lorsque le requérant établit que la modification du statu quo risque sérieusement de lui causer des dommages que rien ensuite ne pourrait réparer.

Abolir les injonctions, en d'autres termes, équivaldrait à préférer le régime de la force à celui du droit. Ce serait courir à l'anarchie. Aucune société civilisée ne peut se permettre un tel luxe.

V. P.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur

Téléphone: Arthur Lefebvre
Télécopieur: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Bovin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS, édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00, 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00, 6 mois: \$13.00, 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$25.00. Édition du samedi: 12 mois: \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

Quelle sera la marge de liberté laissée aux provinces?

OTTAWA (De notre envoyé spécial) — Dans un nouveau régime constitutionnel, quelle liberté serait laissée aux provinces d'adopter des constitutions? Et dans quelle mesure ces constitutions provinciales, celle du Québec par exemple, pourraient-elles s'écarter de la constitution canadienne?

Dans le Livre blanc qu'il a publié hier, le gouvernement fédéral propose des réponses à ces questions. D'abord celle-ci:

«Les provinces devraient continuer à posséder le pouvoir d'amender leur constitution interne tout en maintenant cependant un poste pour le représentant de la Couronne auprès des gouvernements provinciaux. Cette formule a donné d'excellents résultats dans le passé et le gouvernement du Canada estime qu'elle devrait être perpétuée dans la nouvelle constitution. Elle laisse aux provinces une large mesure de discrétion quant au choix de leurs institutions politiques, tout en écartant la possibilité de soumettre les Canadiens à des régimes de gouvernement complètement diversifiés et hétérogènes.»

Ce qui signifie, a-t-on expliqué dans les milieux compétents de la délégation fédérale, que le Québec pourrait se donner un régime présidentiel à la condition de conserver le représentant de la reine. Dans ces conditions, il est permis de penser que le lieutenant-gouverneur deviendrait alors un «président honoraire», le président en autorité conservant d'autre part tous les pouvoirs que lui conférerait la constitution de la province.

Mais le Livre blanc d'Ottawa met en garde contre «une trop grande diversité dans les formes de gouvernement (qui) pourrait nuire au bon fonctionnement de notre système fédéral puisqu'un des liens qui unissent les Canadiens

est leur compréhension commune de leurs institutions politiques». Au surplus, cette trop grande diversité pourrait devenir «une source additionnelle de difficultés dans le domaine des relations fédérales-provinciales».

Au sujet des constitutions provinciales, le document fédéral expose quatre hypothèses. La première serait de conférer aux provinces pleine et entière juridiction sur la forme de leur gouvernement. Il pourrait en résulter, note le Livre blanc, un système d'institutions politiques tout à fait hétérogènes.

La deuxième hypothèse serait de perpétuer le statu quo: chaque province serait donc en mesure de modifier sa constitution «sauf en ce qui concerne le représentant de la couronne auprès du gouvernement provincial».

La troisième hypothèse serait d'indiquer dans la constitution canadienne les éléments fondamentaux des institutions actuelles que chacune des constitutions provinciales devrait retenir.

Enfin, quatrième hypothèse, la constitution canadienne ferait obligation à tous les gouvernements d'avoir des institutions politiques semblables et interdirait à toute province de modifier unilatéralement sa constitution interne.

C'est la deuxième hypothèse que retient le gouvernement à ce stade-ci des discussions. En conséquence, les provinces conservent la liberté de se donner les institutions de leur choix.

«Afin de promouvoir les objectifs de la démocratie et du fédéralisme, nous avons donc proposé la reconnaissance des droits fondamentaux et démocratiques», mais aussi, précise le Livre blanc, «le maintien d'une certaine similitude dans les constitutions provinciales».

Découvrir ce que tous les Canadiens ont en commun

OTTAWA (DE NOTRE ENVOYÉ) — «Il devrait être possible de découvrir ce qu'ont en commun tous les Canadiens», déclare le gouvernement dans le document qu'il a publié hier au chapitre des droits de l'homme. Déjà, en février 1968, les porte-parole du gouvernement central, et d'abord M. Trudeau, avaient déclaré que les chefs politiques du pays, au cours d'une révision de la constitution, devaient d'abord tenter de se mettre d'accord sur les valeurs fondamentales de l'homme, valeurs que tous les gouvernements doivent respecter et protéger.

«Une fois inclus dans un document constitutionnel, ces droits et libertés représenteraient pour tous les gouvernements du Canada un énoncé de principes et une limitation à leurs pouvoirs», déclare le gouvernement central qui, une fois de plus, souligne la nécessité à ses yeux de «garantir les droits de l'homme avant d'envisager la répartition des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux».

Pour motiver son insistance à faire de cette charte des droits une partie intégrante de la constitution, le gouvernement invoque deux raisons. C'est d'abord qu'elle constituerait, non pas une loi ordinaire, mais une règle qui régirait l'élaboration et l'adoption des lois dans les provinces comme dans la capitale. C'est ensuite qu'elle ne pourra être modifiée qu'au moyen des procédures formelles pour amender la constitution. On ne pourra modifier l'un quelconque de ces droits comme s'il s'agissait d'une loi ordinaire.

«La charte constitutionnelle, en vertu de son statut privilégié et de sa stabilité à peu près assurée, protégera les

principes fondamentaux et permettra d'exercer un contrôle sur la façon dont les gouvernements exercent leurs pouvoirs».

La proposition fédérale comprend les droits qui sont déjà inscrits dans les lois canadiennes sur les droits de l'homme, ou qui sont inscrits dans les lois ou la constitution des autres pays démocratiques dont le Canada partage les idéaux. La proposition s'étend en outre aux droits linguistiques, «essentiels à l'épanouissement du Canadien».

La charte se divise en quatre sections. La première porte sur les droits politiques: liberté de pensée et d'expression, principes généraux concernant la vie, la liberté, la sécurité, la propriété et l'égalité.

La deuxième section porte sur les droits juridiques, ceux qui assurent à l'individu un traitement juste et équitable devant la loi. La troisième section interdit toute discrimination dans les secteurs publics et privés, «dans le domaine où l'expérience a démontré que l'individu était le plus susceptible d'être victime de mesures discriminatoires».

La quatrième section tend à protéger les droits linguistiques déjà prévus à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais, la charte proposée étend ces droits à divers services du gouvernement central, à toutes les législatures provinciales aux pouvoirs exécutifs et judiciaires des provinces ou la minorité est suffisamment importante ou qui ont décidé d'être bilingues.

Un élément nouveau est introduit qui découle du récent rapport de la commission d'enquête sur le bilinguisme. C'est le droit pour chaque Canadien de choisir la langue

sur laquelle ses enfants seront instruits sous réserve, encore une fois, de l'importance numérique de la minorité dans une région donnée.

A noter toutefois que le texte proposé, sans limiter les droits linguistiques, ne fixe pas le pourcentage de la minorité qui serait justifié de réclamer des services publics ou un enseignement dans sa langue. La commission d'enquête sur le bilinguisme ne le fixait pas davantage, du moins dans ses recommandations, mais le projet de loi

sur les langues officielles précise que les services dispensés dans l'autre langue seront obligatoires si la minorité atteint 10 pour cent dans une région donnée.

A ce propos, des représentants du gouvernement ont expliqué à la presse qu'il ne convient pas de préciser des pourcentages dans le texte d'une constitution. Il appartient donc à l'autorité provinciale de déterminer les conditions auxquelles les services seront offerts dans la langue de la minorité.

vision et de cette réforme constitutionnelle, n'était rien de moins que la survie du Canada. Je ne dirais pas ce que je pense si je n'affirmais aujourd'hui, un an plus tard, qu'à mon avis l'enjeu reste le même. L'enjeu, est encore la survie du Canada.

«Si nous ne parvenons pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer dans ce pays l'égalité des chances à tous les Canadiens — égalité qui ne souffre aucune exception fondée sur la langue officielle que l'on parle, ou sur les disparités économiques régionales, ou sur les libertés fondamentales de l'individu — alors nous aurons échoué. Nous aurons contrarié les espoirs qu'avaient suscités les pères de la confédération. Et nous aurons déçu tous ceux, dans bien d'autres pays, qui voient dans le Canada l'exemple d'un système fédéral pratique dans une société bilingue fondée sur la coopération.

Je pense que nous n'écoulerons pas. Je pense que nous sommes en mesure d'affronter avec succès le défi qui nous est porté, rien de moins qu'une révision systématique et exhaustive des structures de la société canadienne.

Cette révision comporte des priorités, ainsi que les meilleurs moyens de prendre, selon le gouvernement du Canada, pour les réaliser. C'est là la matière du document «La constitution canadienne et le citoyen», qui établit la position du gouvernement fédéral.

«Monsieur le président, je voudrais maintenant déposer des exemplaires de ce document, en anglais et en français.»

■ aujourd'hui

A 11h00, ouverture officielle du Salon national de l'agriculture et de l'alimentation à l'Aréna Maurice-Richard, 2800, rue Viau. L'inauguration sera faite par le ministre de l'agriculture et de la colonisation du Québec, M. Clément Vincent.

De 12h à 21h30, clinique de donateurs de sang dite «de l'archevêque». Cette clinique se tiendra simultanément à la cathédrale, au sous-sol de la sacristie, et aux bureaux permanents de la Croix-Rouge, soit au 2180 ouest Dufferin et au 3131 est Sherbrooke.

A 18h30, au Holiday Inn de Québec, banquet offert par le gouvernement du Québec aux délégués au 4^e congrès des affaires québécoises.

A 13h00, à l'Oratoire Saint-Joseph, causerie du R.P. Georges Méthot, o.p., intitulée «Signe des temps» devant les membres du Club du premier vendredi. Renseignements: 733-8211 poste 14.

La Protection civile du Québec est un organisme au service des municipalités

Ottawa tient au régime monarchique et parlementaire

OTTAWA (par P.O.N.) — Il n'est pas question que le Canada adopte le système républicain et le régime présidentiel.

Le gouvernement fédéral précise au contraire dans son Livre blanc publié hier que «ces institutions ont bien rempli leur rôle et que, malgré leurs imperfections, elles ont assuré aux Canadiens leur liberté, le contrôle de leurs gouvernements et leur a permis d'atteindre le niveau de vie dont ils jouissent aujourd'hui».

En conséquence, la reine demeurera le chef de l'Etat dont le gouverneur général exercera ici toutes les fonctions.

En conséquence aussi, le cabinet continuera d'être responsable devant la Chambre et par conséquent, de se recruter au sein du parti qui aura recueilli la majorité des sièges aux élections générales.

En réalité, le document ne discute même pas de la possibilité de transformer le système actuel en système républicain. Et on peut soupçonner les raisons pour lesquelles il s'en abstient.

Mais sur les régimes parlementaires ou présidentiels, le document est beaucoup plus loquace.

Après une brève discussion du régime présidentiel, le gouvernement conclut que «l'incertitude et le risque d'abus que comporte notre régime (N.D.L.R. — Les pouvoirs de dissolution et de modification des institutions politiques) sont compensés par une sensibilité accrue aux besoins et aux changements politiques qui peuvent surgir à l'improviste entre les élections, et qui ne peuvent pas tous être prévus dans les dispositions de la constitution».

Et d'autre part, «le gouvernement canadien est d'avis que ces contrôles politiques de l'exécutif confèrent à notre régime une sensibilité politique qui en compense les incertitudes ainsi que les frustrations qui peuvent accabler un gouvernement minoritaire».

Quant à l'efficacité qui naît, pour un président, de la possibilité de choisir ses collaborateurs ailleurs que dans un parti majoritaire, le gouvernement estime qu'elle ne compense pas la valeur d'un système où l'efficacité naît du rapprochement entre l'exécutif et le législatif, et qui se caractérise par sa souplesse, son adaptation facile à l'évolution des sociétés, et à leur caractère démocratique.

Ayant établi ces fondements, le gouvernement a cependant décidé de proposer qu'un grand nombre de conventions dont il n'est pas fait mention dans la

constitution actuelle soient dérites et explicitées dans celle qu'on veut maintenant établir. «Ces propositions», dit le gouvernement, visent à préserver des aspects essentiels du régime actuel et à les mettre à l'abri de toute modification irréfléchie. Les éléments de la constitution du gouvernement du Canada qui auparavant étaient fondés sur les conventions constitutionnelles seront précisés tout en gardant la possibilité de faire dans l'avenir les modifications qui seront requises pour répondre aux nouvelles aspirations de la population et à l'évolution politique du pays».

Le gouvernement ne cache pas que si on réussit à faire cela sans introduire trop de rigidité dans ces conventions, la constitution prendrait du coup une bien plus grande valeur éducative.

Aussi le gouvernement propose-t-il que les usages actuels soient consacrés dans le texte constitutionnel, et qu'on y trouve à l'avenir des sections consacrées au premier ministre, aux ministres et au cabinet, toutes institutions dont il n'est point fait mention dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

De façon générale, ces propositions n'ajoutent à peu près rien de neuf à la définition des fonctions du chef de l'Etat, au statut, aux fonctions, au mode d'élection du premier ministre.

L'attention des journalistes a cependant été attirée par le texte concernant le devoir du premier ministre de démissionner s'il est l'objet d'un vote de non-confiance et le texte explicatif de cette disposition. On y lit en effet qu'on «laisse à la Chambre des Communes le soin de déterminer ce qui constitue un vote de confiance». Ce n'est pas là un changement puisque c'est ainsi que le gouvernement avait agi au cours de la crise parlementaire de février 1968.

La proposition du gouvernement se lit ainsi: «Le premier ministre devrait pouvoir démissionner et devrait être requis de le faire s'il n'obtient pas un vote de confiance à la Chambre des Communes lorsque le gouverneur général juge qu'il n'a pas le droit de dissoudre le Parlement ou si, lors d'une élection générale, une autre personne a obtenu l'appui d'une nette majorité à la Chambre des Communes».

La proposition sur la composition du cabinet est faite de façon à ne pas exclure la possibilité qu'un jour on décide de former un cabinet restreint qui ne rassemblerait pas tous les ministres du gouvernement.

Le gouvernement récapitule ainsi ce qu'il se propose d'inscrire dans une nouvelle constitution pour confirmer des usages actuels.

«Nous proposons de décrire dans la constitution la relation qui existe entre le chef d'Etat, le gouverneur général, le premier ministre, le conseil privé, le cabinet et les deux chambres du Parlement. Les conditions et moyens par lesquels le gouverneur général, le premier ministre et les ministres assument et quittent leur poste seraient précisés pour la première fois. Nos propositions décrivent également le principe de responsabilité ministérielle, notamment l'obligation pour chaque ministre d'être ou de devenir membre de l'une ou de l'autre des deux Chambres, et l'obligation de tout gouvernement de conserver la confiance de la Chambre des Communes. En même temps, nous proposons de conserver les dispositions qui garantissent le caractère représentatif du gouvernement, c'est-à-dire les sessions du Parlement, les élections au suffrage universel des membres de la Chambre des Communes et la tenue d'élections générales au moins tous les cinq ans. Ces éléments sont essentiels à la projection des droits démocratiques des Canadiens.»

DOMAINE DES HAUT BOIS DU MT-BRUNO

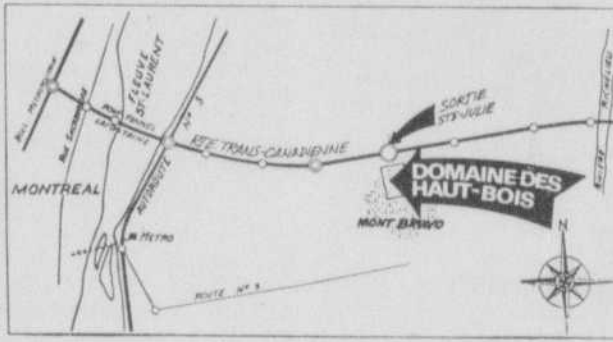
RIVE SUD — RTE TRANSCANADIENNE — STE-JULIE

- UNE CITE DES PARCS ET DES LOISIRS EN CONSTRUCTION SUR LE VERSANT DU MT-BRUNO (ROUTE TRANSCANADIENNE)
- DANS UN DECOR UNIQUE DE MONTAGNE, FORET, LAC, VERGER, A 8 MINUTES DU PONT-TUNNEL LAFONTAINE.
- 10 MAISONS MODELES A VISITER 25 PLANS DE TOUTES CATEGORIES.

PRIX : \$14,600 à \$20,400
COMPTANT : \$1,100 à \$2,500
PRÊT : S.C.H.L. 25 ANS

- SPECIAL : ON PEUT ACHETER AU DOMAINE UN GRAND TERRAIN POUR CONSTRUCTION FUTURE.

BOISE : 10,000 P.C. — \$2,500
NON BOISE : 7,500 P.C. — \$1,100
COMPTANT : 10% — SOLDE 5 ANS — INT. 6%



PONT-TUNNEL - LAFONTAINE ROUTE TRANSCANADIENNE
SORTIE STE-JULIE (7 MILES)
OUVERT TOUTS LES JOURS, DIMANCHE INCL.
TEL. : 649-1405

YOU CAN SPEAK ENGLISH BY APRIL 18

Berlitz peut vous enseigner une langue plus rapidement, le savez-vous? Le secret réside dans notre façon d'enseigner. Chez Berlitz, vous apprendrez l'anglais comme vous avez appris le français — EN LE PARLANT. Ce qui est beaucoup plus rapide que de l'étudier dans un livre.

Le 18 février, à votre première leçon, vous employerez des mots simples comme money argent. Ensuite, vous commencerez à parler à l'aide de phrases faciles et utiles comme When will I be promoted? Quand serai-je promu?

P.S. Suivez notre cours de 20 semaines mais ne nous reprochez rien si par la suite on vous prend pour un Américain.

Berlitz Langues vivantes

2055, rue Peel MONTREAL

Veuillez m'inscrire à vos cours collectifs
Anglais ☐ autre langue ☐
Veuillez me faire savoir quand doit commencer votre prochain cours.
en Anglais ☐ autre langue ☐

Nom

Adresse

Ville Prov.

L.D. 3-2-69 Téléphone

LA FAMILLE ROYALE DE L'OPÉRA SUR DISQUES

LES ARTISTES ET LES PIÈCES
LES PLUS RENOMMÉS DANS LE
MONDE DE L'OPÉRA

ALBUM
DE
3 DISQUES
AVEC
CAJOLÉ
DE LUXE
48 PAGES
12" MICROSILLON
STEREO
RFO-S-1

THE ROYAL FAMILY OF OPERA
FLAGSTAD/TEBALDI/SUTHERLAND/NILSSON
HORNE/SULIOTIS/LORENGAR/BERGANZA
CRESPIN/RESNIK/JONES/LUDWIG/BUMBRY
WEATHERS/GUEDEN/SIMONATO/ZEANI
DEL MONACO/GHIAUROV/DI STEFANO
SIEPI/BERGONZI/MERRILL/FISCHER-DIESKAU
CORELLI/GOBBI/PREVEDI/MACNEIL/EVANS
LONDON/MC CRACKEN/KRAUSE/HOTTER
KING/CORENA/WINDGASSEN/BASTIANINI
FLAGSTAD/TEBALDI/SUTHERLAND/NILSSON
HORNE/SULIOTIS/LORENGAR/BERGANZA
CRESPIN/RESNIK/JONES/LUDWIG/

VALEUR
DE \$17.98

EXTRA
SPECIAL

5.99
L'ALBUM
Valable
jusqu'au
28 février

CONTENANT

SIDE ONE: Band 1 — RENATA TEBALDI — Cilea ADRIANA LECOUVREUR — Jo son l'umile avella Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Rome Alberto Erede, conductor
Band 2 — MAURO DEL MONACO — Verdi ERNANI — Come ragupate al cospice Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Home Alberto Erede, conductor
Band 3 — GIULIETTA SIMONATO / ETTORE BASTIANINI — Donizetti, LA FAUOLTA — In questo suolo a laungar tra cura Orchestra of The Maggio Musicale Fiorentino Alberto Erede, conductor
Band 4 — FRANCO CORELLI — Puccini TOSCA — E lucevan le stelle Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Rome Lorin Maazel, conductor
Band 5 — GRACE BUMBRY, CARLO BERGONZI, DIETRICH FISCHER, DIESKAU — Verdi DON CARLO — Garden Scene Trio — Orchestra of The Royal Opera House, Covent Garden — Georg Solti, conductor
SIDE TWO: Band 1 — ELENA SULIOTIS/TITO GORBI — Verdi, NABUCCO — Oh, di quel onta aggravati — The Vienna Opera Orchestra — Lamberto Gardelli, conductor
Band 2 — FELICIA WEATHERS — Puccini, MANON LESCAUT — In quelle trine moribide — The Vienna Opera Orchestra — Argeo Quadri, conductor
Band 3 — FERNANDO CORENA, GIUSEPPE DI STEFANO — Donizetti, L'ELISIR D'AMORE — Dalcamara — Memorino duet from: "Ecco il magico liquo" Orchestra of The Maggio Musicale Fiorentino Francesco Molinari, conductor
Band 4 — ROBERT MERRILL — Verdi, IL TROVATORE — Il balen The New Symphony Orchestra of London — Edward Downes, conductor
Band 5 — BELINA RESNIK — Saint-Saëns, SAMSON ET DALILA — Mon coeur s'ouvre à la voix — Orchestra of the Royal Opera House, Covent Garden — Edward Downes, conductor
SIDE THREE: Band 1 — JOAN SUTHERLAND — Rossini, SEMIRAMIDE — Bel raggio lusinghier The London Symphony Orchestra Richard Bonynge, conductor
Band 2 — NICOLAY GHIAUROV — Gounod, FAUST — Le Veau d'or The London Symphony Orchestra — Edward Downes, conductor
Band 3 — MAHLYN HORNE — Meyerbeer, LES HUIE ENOTS — Page's Aria Orchestra of The Royal Opera House, Covent Garden, Henry Lewis, conductor
Band 4 — PILAR LORENGAR — Charpentier, LOUISE — Depuis le jour — Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Rome — Giuseppe Patane, conductor
Band 5 — JAMES KING — Wagner, DIE MEISTERSINGER — Prize Song — The Vienna Opera Orchestra — Nedried Bernet, conductor
SIDE FOUR: Band 1 — ROM KRAUSE — Rossini, WILLIAM TELL — Sous immobile The Vienna Opera Orchestra — Argeo Quadri, conductor
SIDE FIVE: Band 1 — TERESA BERGANZA — Rossini, L'ITALIANA IN ALGERIA — Cruda sorte — The Orchestra of The Maggio Musicale Fiorentino Silvio Varviso, conductor
Band 2 — GERARNT EVANS — Mozart, THE MAGIC FLUTE — Der Vogel-fänger bin ich — L'Orchestra de la Suisse Romande — Bryan Balkwill, conductor
Band 3 — REGINE CRESPIN — Puccini, LA GIOCONDA — Sacerdoti! Orchestra of The Royal Opera House, Covent Garden, Edward Downes, conductor
Band 4 — CORNEL MACNEIL — Verdi, A MASKED BALL — Alla vita che l'arride — Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Rome — Georg Solti, conductor
Band 5 — VIRGINIA ZEANI — Puccini, GIANNI SCHICCHI — O mio babbino caro Orchestra of L'Accademia di Santa Cecilia, Rome — Franco Patane, conductor
SIDE SIX: Band 1 — BRUNO PREVEDI — Giordano, FEDORA — Amor ti vieta — Orchestra of The Royal Opera House, Covent Garden — Edward Downes, conductor
Band 2 — SWYNETH JONES — Cherubini, MEDEA — Des tues figli — The Vienna Opera Orchestra — Argeo Quadri, conductor
SIDE SEVEN: Band 1 — CESARE REPI, HELLO GUEZEN — Mozart, THE MARRIAGE OF FIGARO — Se a caso madama — The Vienna Philharmonic Orchestra — Erich Kleiber, conductor
Band 2 — JAMES MC CRACKEN — Beethoven, FIDELIO — Florestan's Aria — The Vienna Philharmonic Orchestra — Leon Maazel, conductor
Band 3 — GEORGE LONDON — Wagner, THE FLYING DUTCHMAN — De First act am — The Vienna Philharmonic Orchestra — Hans Knappertsbusch, conductor
Band 4 — CHRISTA LUDWIG — Wagner, GOTTERDÄMMERUNG — Waltraute's Narrative — The Vienna Philharmonic Orchestra — Georg Solti, conductor
SIDE EIGHT: Band 1 — BRIGIT NILSSON — Wagner, DIE WALKÜRE — Ho-to-to-to! — The Vienna Philharmonic Orchestra — Georg Solti, conductor
Band 2 — KRISTEN FLAGSTAD — Wagner, LOHENGRIN — Elsa's DREAM The Vienna Philharmonic Orchestra — Hans Knappertsbusch, conductor
Band 4 — HANS HOTTER — Wagner, DIE WALKÜRE — Wotan's Farewell — The Vienna Philharmonic Orchestra — Georg Solti, conductor

50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxes en plus Suggérez un deuxième choix

SCELLE 1ère QUALITÉ

MONTROSE
3162 est, Bélanger Montréal 36 RA.9-2833

informations

La concertation des quatre Grands

Israël regrette la décision de M. Nixon

TEL AVIV (AFP) — "Israël n'a pas de raison de pavoiser à la suite de l'acceptation, par le président Nixon, de la proposition française de réunir les quatre Grands dans le cadre du Conseil de sécurité", a déclaré, hier, le porte-parole du ministère des affaires étrangères d'Israël, au cours d'une conférence de presse, à Tel Aviv.

"Cela pour deux raisons, a poursuivi le porte-parole. D'abord parce que nous savons que Moscou et Paris cherchent, par ce biais, à imposer une solution aux pays de la région et, ensuite, parce que nous avons des raisons de craindre que les quatre grands n'adoptent le soi-disant plan de paix soviétique comme base de discussions, "ce qui rendrait celles-ci, à notre point de vue, complètement inutiles."

Le porte-parole a clairement laissé entendre que si le "plan de paix" soviétique devait servir de point de départ, Israël, même s'il y était invité refuserait de participer à ces consultations.

La question, a poursuivi le porte-parole, est de savoir si ces consultations à quatre serviront, comme Washington semble le désirer, à aider le docteur Jarring dans ses efforts pour amener les parties en conflit à signer un accord de paix, ou bien si elles deviendront une institution permanente qui s'efforcera d'élaborer une solution imposée pour régler le conflit israélo-arabe.

"Israël, pour sa part, s'oppose et s'opposera à toute solution imposée même si les quatre grands agissent sous le couvert de l'ONU" a-t-il ajouté.

Selon le porte-parole, les nouvelles alarmantes — exagération de l'importance d'El

Fatah et des organisations terroristes et danger d'une explosion imminente au Moyen-Orient qui ont cours à l'étranger ne visent qu'à forcer la main à M. Nixon et à préparer l'opinion mondiale à un règlement de paix imposé. "Or, a ajouté le porte-parole, si la situation est dangereuse elle n'est pas explosive".

Abordant ensuite le problème des "contacts russo-israéliens" à l'étranger, le porte-parole a formellement démenti que des "conversations officielles entre représentants soviétiques et israéliens aient lieu".

Il faut remarquer à ce sujet que dans les milieux politiques de Tel Aviv on souligne, néanmoins, que des contacts ont eu lieu dernièrement entre des Soviétiques et des Israéliens officiels ou non, ainsi qu'entre Soviétiques et leaders juifs. Selon les mêmes milieux, les Soviétiques s'efforceraient, au cours de ces entretiens, de convaincre leurs interlocuteurs que Moscou ne cherche qu'à éviter une nouvelle guerre et entend promouvoir sincèrement une solution politique acceptable pour les deux parties en conflit.

Evitant enfin l'embargo français sur les armes à destination d'Israël, le porte-parole a précisé que le gouvernement français n'avait pas encore répondu à la note israélienne à ce sujet, remise il y a un mois à M. Francis Hure ambassadeur de France en Israël.

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a définitivement analysé hier le principe d'une concertation des quatre grandes puissances, sous le couvert de l'ONU, en vue d'ébaucher un règlement du problème du Moyen-Orient.

En affirmant que "des conversations à quatre auront lieu", M. Nixon est allé beaucoup plus loin que la note du département d'Etat remise mercredi au gouvernement français, note dans laquelle l'Administration s'est déclarée prête simplement à "envisager" une réunion des quatre grands après une série de consultations bilatérales.

M. Nixon a souligné que les Etats-Unis comptent fermement prendre l'initiative sur cinq fronts simultanés plutôt que de rester "les bras croisés en attendant que quelque chose d'autre se produise".

"Nous allons continuer d'appuyer pleinement la mission Jarring.

Nous aurons des conversations bilatérales aux Nations unies, en prévision de conversations entre les quatre grandes puissances.

Nous aurons des conversations à quatre aux Nations unies".

"Nous aurons également des conversations avec les pays de cette région, avec les Israéliens et leurs voisins, a poursuivi M. Nixon. De plus, nous voulons aller de l'avant dans le domaine de quelques projets à long terme, entre autres le projet Eisenhower-Strauss, en vue de porter remède aux problèmes économiques graves de cette région.

"Nous estimons de plus que toute initiative ne saurait être purement unilatérale et elle ne doit pas être lancée dans une direction unique. Nous allons explorer toutes les voies de la paix possibles au Moyen-Orient".

Amman: manifestation de femmes

AMMAN (AFP) — Plusieurs centaines de femmes chrétiennes et musulmanes ont occupé hier une mosquée et une église d'Amman. Elles répondaient à l'appel de l'union des femmes palestiniennes qui leur avaient demandé de manifester leur solidarité avec leurs soeurs arabes de Palestine.

Près de cinq cents femmes jordaniennes se rassemblèrent ainsi dans la mosquée Al Hussein, la principale mosquée de la ville. Une centaine de femmes chrétiennes firent de même dans l'église latine de l'Annonciation. A partir de midi, elles furent rejointes par des jeunes filles sortant des écoles.

La manifestation fut silencieuse, les femmes lisaient le Coran ou la bible. Elles ont adressé des messages en faveur des femmes de Palestine et de la libération de leur pays au secrétaire général des Nations unies U Thant et au pape Paul VI.

Nouvelles manifestations à Naplouse

TEL AVIV (AFP) — De violentes manifestations se sont produites hier matin à Naplouse, obligeant les autorités militaires israéliennes à imposer à nouveau le couvre-feu sur la "Casba", la vieille ville de Naplouse.

Plus de 300 manifestants de tout âge ont élevé des barricades dans les rues et ont lancé des pierres sur des véhicules de l'armée israélienne. Les membres des forces de sécurité, protégés par des casques d'acier et armés de bâtons, ont pu disperser les émeutiers.

C'est la troisième journée consécutive que des manifestations se produisent à Naplouse, où la grève se poursuit dans les écoles et les ateliers.

Les trois prêtres français emprisonnés au Brésil sont libérés

L'arrestation le 28 novembre dernier au Brésil de trois prêtres français de la congrégation des Assomptionnistes avait provoqué des son annonce une vive émotion dans tout le Brésil: les milieux étudiants et le clergé, notamment Mgr. Serafin Fernandes de Araujo, évêque auxiliaire de Belo Horizonte, avaient réclamé l'ouverture d'un procès public afin de "faire éclater l'innocence" des trois prisonniers.

Les trois prêtres, Michel Le Ven, François-Xavier Berthou, et Hervé Grogneux, avaient été arrêtés "pour subversion" et étaient détenus à Belo Horizonte. Ils étaient accusés "d'avoir abandonné la propagation de l'Evangile du Christ pour prêcher un évangile politique et idéologique, organiser la révolte et mettre sur pied des groupes politiques de guérilleros".

A Rome, les milieux religieux, bien que très réservés, avaient laissé entendre que les prêtres français avaient peut-être commis quelques imprudences: l'Observateur Romano a cependant révélé en fin janvier que le pape avait envoyé sa bénédiction de Noël aux trois prisonniers. Le père Henri Guillemin supérieur de la

Attitude conciliante de la France à l'UEO

LUXEMBOURG (AFP) — La séance du conseil de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), que certains observateurs prévoyaient mouvementée, s'achève sans drame. Certes les positions de chacun des sept gouvernements sur le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun demeurent divergentes et cette session des sept ministres n'aura guère permis de progresser dans la voie d'une solution.

Du moins personne n'a claqué les portes. On a même constaté des gestes de bonne volonté de part et d'autre, et l'atmosphère a incontestablement été beaucoup moins chargée d'électricité que lors du conseil de Rome en octobre dernier.

Les Italiens, reprenant à leur compte le plan Harmel, et soutenus par les Anglais et les Néerlandais, proposaient un système de consultations politiques obligatoires entre les sept avant toute décision de l'un des gouvernements en matière diplomatique. Ce système, M. Pietro Nenni l'a dit très clairement, devait constituer un premier pas vers la construction d'une communauté politique européenne où les Anglais trouveraient leur place en attendant de pouvoir entrer dans la communauté économique.

Les Allemands, les premiers, ont fait remarquer que ce plan serait bien difficile à appliquer et qu'on ne pouvait guère établir à l'avance une liste rigoureuse des sujets sur lesquels la consultation préalable serait obligatoire. Ils souhaitaient donc un système plus souple. Les Belges, dans le même esprit, ont fait valoir que, plutôt que la liste des sujets, c'était le principe même de la consultation qui importait. Dès lors, le représentant du gouvernement français a pu, sans froisser personne, déclarer que, si la consultation était certes souhaitable, la France ne pouvait pas admettre que cette consultation soit "obligatoire et

préalable". Ceci posé, il s'est montré favorable à des consultations souples et qui laissent à chacun les mains libres, allant même jusqu'à proposer des rencontres plus fréquentes entre les "sept" en cas de besoin.

Ces dispositions relativement conciliantes de la part du gouvernement français ont ouvert la voie à la recherche d'un compromis que les Allemands étaient bien résolus à faire prévaloir dès l'origine. On a cessé de parler de consultations "obligatoires". On a "décortiqué" jusqu'à la rendre très souple la notion de consultations "préalables".

Il ne restait plus qu'à exprimer en termes diplomatiques ce consensus général pour écarter tout affrontement.

Protestation est-allemande

BERLIN (AFP) — Le gouvernement d'Allemagne de l'est a adressé hier au ministère fédéral des affaires étrangères une note protestant contre la réunion, prévue pour le 5 mars à Berlin-Ouest, de l'assemblée fédérale qui doit élire le nouveau président de la République.

L'agence ADN, qui publie le texte de cette note, n'indique pas par quelle voie elle a été remise au gouvernement de Bonn.

"L'intention d'élire le nouveau président fédéral à Berlin-Ouest c'est-à-dire hors des frontières de la République fédérale et sur le territoire de la RDA constitue une grossière violation du droit international et ne peut être considérée que comme une sérieuse provocation préméditée, déclare la note de protestation. Le gouvernement est-allemand fait état également de l'intention du gouvernement fédéral "d'abuser à cette occasion des voies d'accès à Berlin-Ouest qui traversent le territoire de la RDA" et souligne que des députés du parti d'extrême-droite NPD prendront part pour la première fois à l'élection présidentielle.

La note exige enfin que le gouvernement de Bonn renonce à la "manifestation de défi" que constituera, selon la RDA la réunion du Bundestag à Berlin-Ouest. Dans le cas contraire, ajoute-t-elle, Bonn portera l'entière responsabilité des suites qui pourraient découler des mesures que la RDA sera dans l'obligation de prendre.

Nixon et les Noirs

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a exprimé hier l'espoir de gagner par ses actions la confiance de la minorité noire des Etats-Unis.

Au cours de sa conférence de presse, un journaliste a demandé à M. Nixon s'il était conscient du fait que son administration ne passait pas pour être favorable à la communauté noire.

"Ce problème me préoccupe", a-t-il répondu. "J'espère corriger cela par mes actions. J'espère pouvoir gagner le respect et éventuellement l'amitié de la communauté noire".

C'est toutefois avec modération que le président Nixon a parlé de la déségrégation des écoles publiques. Il a estimé que l'aide financière fédérale ne devrait être retirée aux écoles refusant d'intégrer les Noirs qu'en tout dernier recours.

Rentrée politique de Kossyguine

MOSCOU (AFP) — M. Alexis Kossyguine, disparu depuis le 20 décembre 1968 de la scène politique, a fait officiellement sa rentrée hier soir en accueillant à son arrivée à Moscou M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti hongrois.

M. Léonide Brejnev, secrétaire général du comité central

du parti soviétique, était également présent.

M. Kossyguine, en manteau fourré et chapeau d'astrakhan noir, paraissait en bonne santé.

La réapparition de M. Kossyguine semble devoir mettre un terme aux rumeurs qui avaient couru depuis quinze jours sur l'état de santé, et même le sort politique, du chef du gouvernement soviétique.

Incidentement, la présence de M. Léonide Brejnev infirme d'autre part certaines spéculations dont la presse américaine s'était fait l'écho et selon lesquelles des changements imminents interviendraient au Kremlin.

Les deux hommes ont accueilli sur un quai de la "gare de Kiev" à Moscou, M. Janos Kadar, qui venait de Budapest pour une visite non protocolaire de

trois ou quatre jours à Moscou.

Le secrétaire général et le chef du gouvernement étaient accompagnés de MM. Constantin Katouchév, secrétaire du comité central et Constantin Roussakov, membre de l'appareil du comité central. M. Nicolas Podgorny, chef de l'Etat, était absent.

M. Kossyguine était parti en congé le 20 décembre, et n'avait pas été revu depuis. Son absence de la scène politique n'avait été remarquée que le 22 janvier. Il n'était pas présent à l'aéroport pour accueillir les quatre derniers cosmonautes soviétiques.

Le 31 janvier, M. Léonide Zianatine, porte-parole du gouvernement, avait annoncé que M. Kossyguine "reprendrait son travail dans un proche avenir".

Nouvelle baisse de popularité des travaillistes

LONDRES (AFP) — En l'espace d'un mois, la popularité des conservateurs a fait un bond en avant de 7 p. c., selon le dernier des sondages mensuels de l'"Evening Standard", qui accorde, dans l'hypothèse d'élections immédiates, 55 p. c. des voix aux conservateurs et 32 p. c. aux travaillistes.

Intensification de la guérilla au Venezuela

CARACAS (AFP) — L'intensification de l'activité des guérilleros au Venezuela, ces derniers jours, est une manifestation évidente de leur opposition au nouveau gouvernement qui doit entrer en fonction le 11 mars prochain. Estiment les observateurs politiques de Caracas.

Mercredi, quatre soldats avaient été tués et cinq autres blessés par des irréguliers près de la ville de Cumana, dans l'Etat de Sucre, à l'est du pays. De source officielle on indiquait que les guérilleros avaient eu plusieurs blessés et que quatre d'entre eux avaient été faits prisonniers. La veille, les guérilleros avaient tenu une embuscade au commandant de la garnison de la ville. De même source officielle,

on indique que quelque 300 soldats ont été envoyés en renfort pour faire face aux guérilleros qui seraient une quarantaine d'hommes bien armés, commandés par un certain Elegido Civada, surnommé "commandant magolla", qui tenterait actuellement de regrouper les guérilleros opérant dans différentes régions du Venezuela. De même source on ajoute que "Magolla" aurait remplacé à la tête de ces guérilleros le commandant Douglas Bravo, qui malade, se trouverait maintenant dans une région montagneuse de l'Etat de Falcon. Selon certains observateurs, Bravo aurait récemment présidé une réunion de guérilleros au cours de laquelle aurait été élaboré un plan d'action.

Borman en France

BRETIGNY - SUR - ORGE (AFP) — "Le niveau technico des satellites français que j'ai vus ici, est égal à celui des nôtres", a déclaré Frank Borman, à l'issue de la visite qu'il a effectuée hier au Centre français d'études spatiales de Bretigny-sur-Orge, à côté de Paris.

Accompagné de M. Sergent Shriver, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, le commandant de bord d'Apollo-8 a visité les différents laboratoires où sont mis au point les futurs satellites français et a pu examiner les répliques des deux satellites "Diamant" qui tournent toujours dans l'espace.

LUNDI, 10 FÉVRIER 1969

"SOIRÉE AVEC GEORGES DOR"

en avant-première

Billets: \$2.50

Endroit: Théâtre SGWU (Édifice Hall)

Pour de plus amples renseignements, appelez

879-4549

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke

UNE ADRESSE DE PRESTIGE

Studios, une, deux et trois chambres à coucher.

- Une plus grande superficie que n'importe où ailleurs.
- Des chambres à coucher et vivants très spacieux.
- Une abondance de placards.
- Des cuisines complètement équipées.
- Un service de domestique facultatif.
- Un garage ou sous-sol.

Appartements modèles ouverts aux visiteurs.

Sur semaine: de 10 à 17 h. Sam. & Dim.: de midi à 16 h.

COMPPOSEZ 937-9511

REDBROOKE ESTATE LTD

MEUBLES

M. ÉDOUARD
AGENT-MANUFACTURIER
Sur rendez-vous
Meubles • Tapis • Draperies
Escompte 25% en gros
388-4548

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT
TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dubouché, Stewart, Bourke
506 est, rue Ste-Catherine
Montréal 24, - 842-1401



La Protection civile du Québec est un organisme au service des municipalités

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

JACQUES CORRIVEAU
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
DESIGNER
1285 ST-ANDRÉ
MONTREAL 132
845-7592

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

Intérêt rétroactif

à Toronto-Dominion Faites des dépôts jusqu'au 15 fev inclus et touchez l'intérêt depuis le 1^{er} fev

L'intérêt de ces semaines supplémentaires, accordé seulement aux particuliers, constitue un boni appréciable. Pour un gros rapport d'épargne et des retraits faciles, mais sans chèques, le Compte d'Epargne Premium est idéal.

Ouvrez-vous un Compte d'Epargne Premium de suite

C'est payant de transiger avec la banque
TORONTO-DOMINION
La banque où le personnel crée toute la différence.

regards

Grande-Bretagne

Le gouvernement Wilson tente de doser habilement l'usage de la trique et celui de la carotte

par Paul Ginestier

Londres — Trique et carotte, vinaigre et miel, représentant de toute éternité la diversité des moyens par lesquels on dirige les hommes. Jouant des uns et des autres, le gouvernement de M. Wilson manifeste une activité intense que les uns admirent fort et que les autres qualifient peu aimablement de diarrhée législative. En une semaine, furent accouchés trois projets d'importance majeure. Le premier constitue une trique, les deux autres sont des carottes: l'âne de la fable — en l'occurrence ici l'opinion publique — marchera-t-il?

Un projet de loi de Mme Bar-

bara Castle, "ministre de la main-d'oeuvre et de la productivité", publié sous le titre poétique et prometteur de: "Que mettre à la place des conflits sociaux?", a pour but d'interdire les grèves-éclaircies, ces débrayages, déclenchés sans préavis et à l'insu des chefs syndicalistes régulièrement élus, par des meneurs locaux, sont la plaie de l'industrie britannique depuis de longues années. Ils "cassent" la productivité et enveniment les rapports entre la direction et les ouvriers, engendrant parfois des conditions véritablement anarchiques qui ne sont pas sans rapport avec la mauvaise si-

tuation économique du pays. Bref, pour être légale, toute grève devra d'abord répondre à deux préalables:

- un préavis de 28 jours devra être officiellement notifié
- une majorité des travailleurs, votant à bulletins secrets, approuvent l'arrêt du travail.

Unanimes, les syndicats se dressent contre ce projet d'un gouvernement qu'ils ont, pour la plus grande part, contribué à élire. Cependant, on leur fit une concession: les peines de prison originellement prévues contre les meneurs de débrayages-éclaircies sont remplacées

par des amendes, fort lourdes au demeurant.

D'autre part, le projet de loi veut utiliser au mieux le préavis de 28 jours. Durant ce répit où le conflit "est mis au frigidaire", il est créé une commission des relations industrielles (CIR) qui sera aux grèves ce que les pompiers sont à l'incendie.

Coup de Jarnac et coup de maître: M. Wilson offre le poste de président de cette commission à M. George Woodcock, son critique le plus acharné, président de l'Union des syndicats britanniques et qui doit prendre sa retraite cette année. Ce chef tout-puissant du mouvement ouvrier, qui avait refusé un portefeuille, a commencé par signifier publiquement le fait que son acceptation éventuelle du poste ne signifie pas qu'il approuve le projet de loi inique. De plus, il

a victorieusement insisté pour que son salaire soit porté à \$33.000, le quart de plus que ce qu'aurait le gouvernement.

M. Wilson étant passé sous les fourches caudines, M. George Woodcock a gracieusement abandonné sa troisième exigence: celle d'un contrat de cinq ans. Mais celle-ci a été publiée, et tout un chacun en tira l'évidente conclusion: le chef des syndicats britanniques révèle par là son manque de confiance absolu dans une victoire travailliste aux prochaines élections, qui auront lieu d'ici 18 mois.

On se demande d'ailleurs s'il souhaite vraiment cette victoire, lui à qui on prête la réflexion suivante: "il est plus facile de négocier avec ses ennemis qu'avec ses amis", qui découle du fait que jamais on n'avait vu tant de conflits sociaux chez les fonctionnaires et

les employés du secteur nationalisé.

Comme l'aile gauche du parti travailliste grondait d'une façon n'augurant rien de bon, on lui jeta une nationalisation à se mettre sous la dent, celle de toutes les installations portuaires dont le trafic dépasse 5 millions de tonnes annuelles, soit 90% du total. Bref, 30 ports vont passer sous la coupe de l'Etat et d'une organisation centrale, la National Port Authority, qui comportera une vingtaine de membres, grassement payés. Conservateurs et Libéraux y voient un nouvel exemple de la désastreuse prolifération des fonctionnaires; par contre, les travaillistes de gauche ne sont pas apaisés et satisfaits. Ils font remarquer que 22 de ces 30 ports appartenait déjà à des collectivités, et ajoutent que le symbole de l'exploitation capitaliste se trouve vraiment dans le petit port, celui qui précipitamment s'écroule à la nationalisation. Bref le gouvernement écrit ses ennemis sans contenter ses amis: cette mesure, prise à l'improviste, car personne ne s'y attendait, est un véritable coup d'épée dans l'eau.

Est-ce pour démolir l'adversaire par un feu croisé, ou simplement parce qu'il est démoralisé, ou encore à la suite

d'une simple coïncidence, que le gouvernement joue son atout-maitre et déjà met sur table la carte avec laquelle il compte gagner les prochaines élections? Même les plus experts des Wilsonologues hésitent à répondre.

On vient de publier, en projet de loi, un plan national de retraite hiérarchisé, destiné à remplacer le système actuel dans lequel tout le monde payait la même somme \$3 par semaine pour recevoir à 65 ans la même retraite, \$50 par semaine. Ainsi, à l'égalitarisme absolu voulu par le précédent gouvernement du Labour Party, celui de M. Attlee, on substitue aujourd'hui un système où règne encore l'égalité, mais où certains sont plus égaux que d'autres. Bref, une distinction de classe vient d'être établie, qui correspond exactement à ce que les conservateurs offraient dans leur programme électoral! Une seule innovation: l'échelle mobile opérationnelle sera faite par rapport à l'indice du coût de la vie. Tel est le bât que M. Wilson met sur le dos de ses successeurs, car ces retraites ne commenceront à être payées qu'après 20 ans de contributions, soit à partir de 1990...

Par contre, les contributions accrues seront exigibles dans un proche avenir. Dans quelle mesure ne sera-t-il pas jugé comme un subtil moyen de faire une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat, comme un impôt déguisé? Comment le peuple anglais, actuellement solidement axé sur la philosophie de la vente à crédit et sur le slogan "profitez-en tout de suite, vous paierez plus tard" va-t-il prendre la proposition inverse: "Payez tout de suite, vous en profiterez dans vingt ans"? Un certain nombre de sujets de Sa Majesté n'ont pas la moindre intention d'attendre si longtemps pour jouir de la vie: en cette période officielle d'austérité, ils fument et boivent beaucoup plus. En 68, la consommation de tabac (importé) a augmenté de 3000 tonnes, celle de bière de 200.000 barriques, celle de whisky et de gin de 6 millions de litres et celle de vin (importé) de 24 millions de litres. Naturellement, le ministre des Finances, qui voit le revenu des impôts indirects sur ces produits augmenter de \$400 millions, se frotte les mains. Son collègue responsable de la santé publique a l'attitude inverse: il veut réduire encore la publicité des compagnies de cigarettes et tire le signal d'alarme.

Bruxelles

1969 peut être une année décisive pour l'avenir du Marché commun

par Paul Masson

BRUXELLES — A plusieurs égards, cette année sera pour la Communauté Economique Européenne une année-clé. Tout d'abord parce que c'est la dernière année de la période de transition prévue par le Traité de Rome avant l'intégration économique de l'Europe en 1968 et en conjonction avec les efforts déployés par les Etats-Unis et le Royaume Uni pour juguler leur inflation interne, les échanges mondiaux auront tendance à se restreindre.

Voici donc que la CEE se trouve placée devant une série complexe de problèmes internes qu'il faudra résoudre avant une échéance relativement proche et, en même temps, devant des problèmes de marchés et d'expansion à l'extérieur. Dans une certaine mesure, ceux-ci exigent des pays membres la poursuite des actions déjà envisagées en les adaptant éventuellement à l'évolution de la conjoncture.

Assurer la poursuite de la croissance dans la Communauté sera donc, en 1969, le renvoi majeur des techniciens du Marché commun. Cela signifie notamment que si la conjoncture mondiale se révèle moins dynamique, en particulier par l'effet d'une politique économique plus rigoureuse aux Etats-Unis, les pays de la Communauté devraient prévenir, pour une expansion plus forte de leur demande intérieure, un ralentissement éventuel de l'activité économique.

Même en écartant l'hypothèse d'un affaiblissement de la conjoncture mondiale, le

maintien d'une expansion rapide, plus particulièrement dans les pays dont la balance des paiements courants est excédentaire, apparaît nécessaire à un développement harmonieux de l'économie communautaire: ces pays apporteront ainsi par le jeu des échanges intracommunautaires un soutien important aux autres pays, dont la position extérieure est moins solide. Aussi, lors de la réunion du Conseil des ministres du 12 décembre 1968, le Commission a-t-elle recommandé qu'en tout état de cause, l'accroissement du produit brut de la Communauté atteigne au moins 5% en 1969.

Cette croissance est possible et compatible avec la stabilité, compte-tenu des capacités techniques utilisables, des réserves de main-d'oeuvre ou de la marge de manoeuvre en matière d'importation dont disposent, dans des conditions diverses, les pays de la Communauté.

Une responsabilité particulière incombera au cours de cette année à la République fédérale d'Allemagne. Selon la Commission européenne, ce pays devrait réaliser un taux de croissance au moins égal à celui de la Communauté considérée dans son ensemble, c'est-à-dire 5%. Sans cela, le problème du surplus de la balance allemande des paiements risque de demeurer aigu et de soulever de nouvelles difficultés sur le plan communautaire et sur le plan international. Le développement de la consommation des ménages, l'expansion des dépenses pu-

bliques, le maintien d'un volume important de sorties de capitaux à long terme, doivent permettre à la Communauté et au reste du monde, une contribution qui soit à la mesure de sa puissance économique. En dix ans, celle-ci s'est haussée à la hauteur de celle des Etats-Unis et on constate actuellement que le volume du commerce extérieur des Six a dépassé celui des Etats-Unis.

Accord nécessaire

La Communauté est parvenue à un stade où tous les progrès acquis risquent d'être remis en question si les pays membres ne s'accordent pas sur les priorités à donner, à court ou à moyen terme, aux grands objectifs de la politique économique, s'ils ne concertent pas leur action de manière à assurer la convergence des évolutions nationales vers des objectifs communs, s'ils ne développent pas entre eux la coopération monétaire afin que les accidents de parcours ne puissent mettre en péril la croissance équilibrée et continue de l'ensemble. N'est-ce pas un signe des temps que la crise française de mai-juin 1968, les perturbations monétaires de novembre aient mis en lumière les risques que pouvait courir cette union douanière dont on avait célébré, le 1er juillet 1968, la réalisation?

Ce n'est point un paradoxe aujourd'hui de dire qu'il faut progresser pour maintenir. C'est cependant une réalité de constater que l'entente entre les six se heurte à beaucoup de petites susceptibilités, d'intérêts secondaires, qui vicient les relations d'ensemble.

C'est dans cette sphère que 1969 sera une année-clé, une année difficile.

La solidité de l'édifice peut être ébranlée de l'intérieur autant que de l'extérieur. Le système monétaire international reste vulnérable et, en cas de crise, certains pays adopteront peut-être un taux de change flottant. Selon les experts de la Communauté européenne, celui-ci constituerait un facteur de désintégration des échanges et de régression de l'économie internationale. Il est aussi à la mode de préconiser une extension des marges de fluctuation des monnaies ou l'adoption de "parités rampantes". Tout le monde devine qu'il s'agit là de stratagèmes qui masqueraient les vrais problèmes plus qu'ils ne les résoudre.

Dans une récente conférence sur la situation économique de la Communauté, M. Barre, membre de la Commission Rey, a critiqué ces éventualités et a dit sa conviction de voir, si elles étaient appliquées, la Communauté mise en cause au cas où une attitude commune ne serait pas définie et observée par les pays membres et si des parités n'étaient pas maintenues entre leurs monnaies. "Il serait grand temps, concluait-il, que la Communauté réfléchisse à ces problèmes, sans ostentation, mais aussi sans timidité."

Quoi qu'il en soit, la Communauté existe et il serait stupide, alors qu'elle commence à porter ses fruits, qu'elle ne puisse surmonter les difficultés bien particulières de cette année. Mais cela ne sera pas si les Six sont conscients de ce qu'ils peuvent accomplir ensemble et s'ils gardent la volonté de maintenir ensemble la construction à laquelle ils se sont attelés.

Beyrouth

Complexité et diversité n'ont jamais été aussi évidentes au Liban que depuis quelques mois

par Edouard Saab

(BEYROUTH) — C'est à n'y rien comprendre... Je passe mon temps à rectifier mes articles de la veille", s'écrit John, au bar de l'Hôtel Excelsior. Au bout de deux semaines de séjour au Liban, cet envoyé spécial d'un magazine politique de Boston se sent beaucoup plus perdu qu'il ne l'était au lendemain de son arrivée.

Tout à l'heure il dinait chez Ajami, restaurant oriental, lieu de rendez-vous des hommes politiques. Il a reconnu l'un d'eux qui l'invita à sa table et le présenta à ses compagnons. John retrouve enfin ces personnages un peu folkloriques qu'il connaît déjà de nom puisqu'il en avait parlé dans ses premiers câbles.

Cordialité et oppositions

Bientôt, il s'aperçoit qu'autour de cette même table, tous les partis et tendances sont représentés. Qui soutient les fidayines et qui veut leur interdire l'accès du territoire, qui prône l'internationalisation du Liban, et qui cherche à l'intégrer au contexte arabe, qui se réclame de l'alliance pro-occidentale des trois leaders chrétiens, MM. Chamoun, Gémayel et Eddé et qui milite pour le retour à la première magistrature de l'Etat du général Fouad Chéhab tenu pour un pro-nasérien. John est très intrigué de voir tout le monde donner raison à tout le monde sans aucun heurt. L'union se scelle ainsi autour du même plat de pois-chiches dans lequel chacun a déjà trempé un bout de pain arabe. Les politiciens s'amuse et ne manquent pas d'humour. A la fin du repas, c'est à qui se fait un plaisir de régler l'addition. Puis l'on se quitte.

Un ministre propose à John de le raccompagner à l'Hôtel. Il profitera du trajet pour accabler ses adversaires politiques avec lesquels il vient de partager "le pain et le sel". Arrivé à l'Hôtel, John est invité à prendre un verre par un autre politicien, de l'opposition celui-ci, avec qui il se trouvait chez Ajami mais qui l'a devancé pour lui dire "toute la vérité" sur le Gouvernement...

Images contrastées

La veille, John avait remarqué, à sa grande surprise, que certains cabarets, stériles et restaurants étaient déserts, on ne pouvait en attribuer la raison au raid israélien contre l'aérodrome international de Beyrouth, mais davantage au mauvais temps et au fait que ces lieux de loisir ne sont plus à la mode. Le chauffeur de taxi qui l'y a emmené reçoit une commission par tête de client du directeur de ces établissements moribonds. Il y en a d'autres, très prospères. Hier seulement, John découvrait le véritable "Beyrouth by night": aucune place disponible à la "Grenouille", à "l'Oursin Libertain", aux "Caves du Roy". John a compris par ailleurs que la crise économique qui sévit, sans aucun doute, n'atteint pas les quelque 300 familles, celles-là mêmes qui font travailler ces lieux de loisirs et qu'on retrouve à tous les cocktails et les grandes réceptions. Les autres

Libanais, qui sont le Liban, n'ont pas eu encore le temps de subir les répercussions du raid sur le plan économique. La Middle East Airlines, la principale victime de l'agression, n'a jamais eu autant d'argent frais dans ses coffres. La Lloyd L'a indemnisée jusqu'au dernier centime. Elle a certes perdu une partie de sa clientèle, ce qui est aussi le cas de la compagnie El Al.

John n'était pas à son premier rectificatif. Partout où il a été, il a entendu parler d'une crise terrible qui sévit dans le bâtiment. En effet, la superficie construite dans les quatre principales villes, Beyrouth, Tripoli, Saida et Zahré, n'a même pas atteint en 1968 le chiffre de 960.000 m² enregistré en 1967, alors qu'elle était de 1.734.000 m² en 1966. Maintenant qu'il s'est bien renseigné, John sait que ce marasme n'est dû ni au raid ni à la guerre de juin, mais en partie aux lois sur l'urbanisme qui, pour éviter l'asphyxie littérale de Beyrouth et

des grandes villes, ont imposé une réglementation très sévère pour le bâtiment. Un immeuble ne rapporte plus que 7 à 9% au lieu de 18 et même 22%. Habités aux gains faciles et rapides, les Libanais préfèrent évidemment investir dans les fonds.

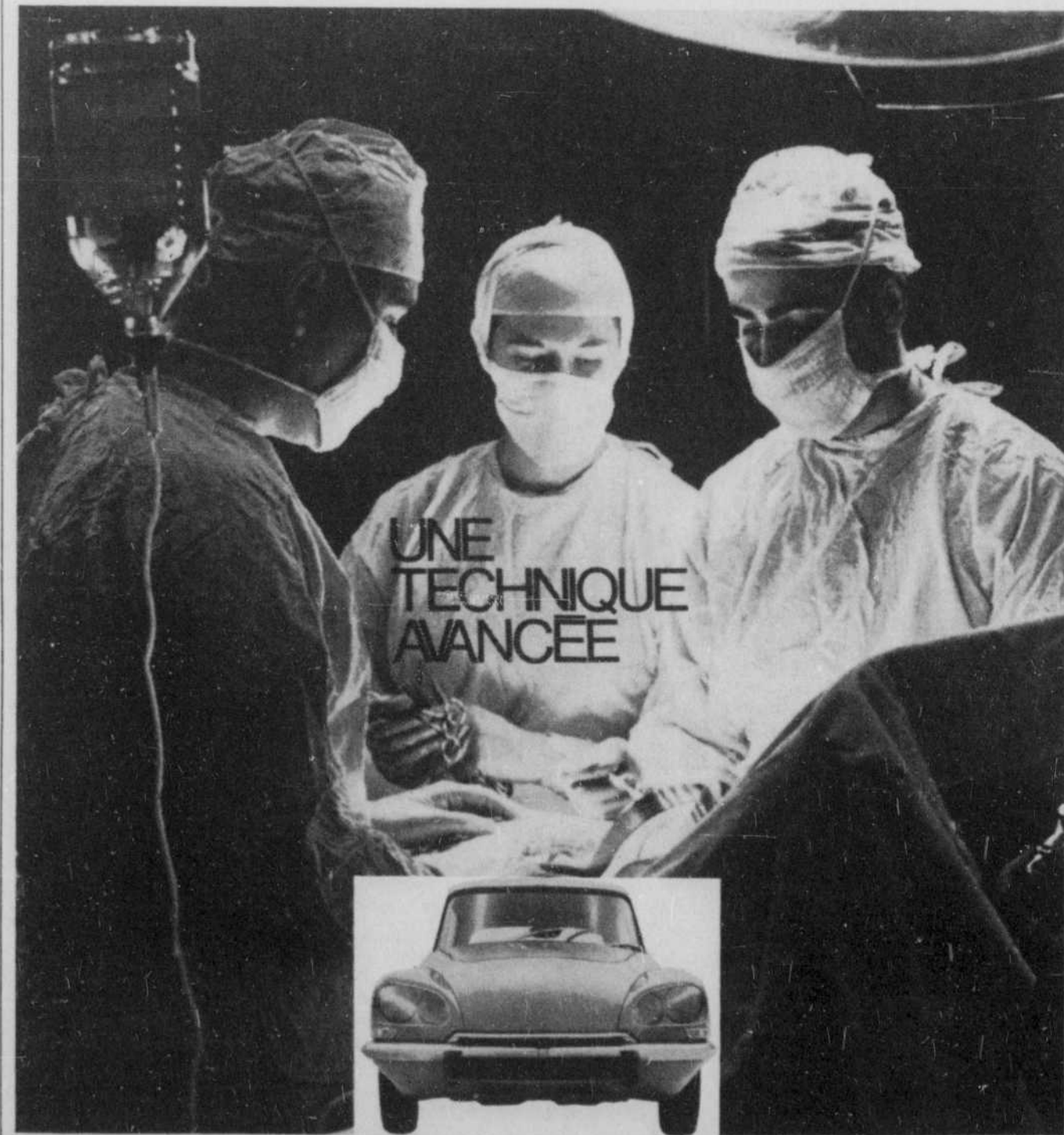
Il y a aussi cette histoire des hôtels qui a effarouché John. Tous les hôteliers se plaignent et annoncent leur imminente faillite. En fait, dans les années 1965-1966, ils ont poussé en très grand nombre et tous à la fois. C'était à une époque où il n'y avait pas à Beyrouth suffisamment d'établissements pour accueillir un nombre honnête de touristes. Les Libanais se découvriraient aussitôt une vocation d'hôtelier et chacun voulait avoir son propre palace. Les banques ne refusaient jamais alors leur crédit à qui le leur demandait. Il n'y avait pas eu encore le krach de l'INTRA. Dans le pays du laissez-faire, l'Etat n'est pas intervenu pour expliciter aux investisseurs qu'il y aura trop d'hôtels en

fonction du nombre de touristes attendus et que la concurrence entre eux risquait de détruire tous. Ce qui fut un peu le cas. Mais les hôteliers aujourd'hui se plaignent d'autre chose: de ne pas recevoir une subvention du gouvernement alors qu'ils participent, comme ils disent, à l'essor du pays et à son rayonnement touristique.

Ce sont des exemples retenus à tout hasard. De là à dire que la crise est artificielle, il y a loin. L'erreur serait cependant de l'insérer dans le contexte libanais alors qu'elle est inhérente à la conjoncture régionale et qu'elle évolue en fonction du conflit arabo-israélien. Les fidayines menacent autant et peut-être beaucoup plus l'ordre établi au Caire, à Damas et à Amman, qu'ils ne le font à Beyrouth, où ils mettent tout en oeuvre pour ne pas trop inquiéter les Chrétiens du Liban. Ceux-ci, qui avaient fini par rallier sincèrement la cause palestinienne, risquent à présent de se replier sur eux-

mêmes et de porter ainsi préjudice à la guérilla. Sur ce fond de toile, il se détache quelques tableaux de la scène politique intérieure, qui mettent en relief les rivalités de clans et d'intérêts. La Palestine devient alors un alibi dont se servent et les Chrétiens et les Musulmans pour ne servir que leurs propres intérêts.

Les envoyés spéciaux de la grande presse internationale croient pouvoir déceler, dans cette compétition, un conflit intercommunautaire, dont l'enjeu serait le Liban et son avenir. A qui appartiendrait-il en définitive? Aux Chrétiens ou aux Musulmans, la co-propriété se révélant impossible. Une telle perspective s'inscrirait peut-être dans le processus normal des événements. Mais si on devait arriver à ce suicide, il ne faudrait pas chercher la raison dans les contradictions idéologiques et confessionnelles mais uniquement dans cette course effrénée au pouvoir, à laquelle participent tous les politiciens.



CITROËN

Confort supérieur: suspension hydropneumatique, chauffage et dégivrage avant-arrière très efficace (vitres arrière chauffantes), servo-direction, radio AM ou AM-FM. Sécurité: traction avant, freins à disques, phares directionnels. Traitement spécial et garantie contre la rouille. La Citroën d'aujourd'hui est faite pour le climat canadien.



La "Soirée Miracle"

de L'Institut de Personnalité

Ou... les 2 heures les plus merveilleuses qu'un homme ou une femme puisse consacrer à son avenir !...

Existe-t-il vraiment un adulte si affaibli qu'il ne puisse consacrer une soirée à son avenir ? A votre intention, mesdames, messieurs, l'Institut de Personnalité a créé une "Soirée Miracle" où vous constaterez comme il est facile de devenir sûr de soi et de mieux se connaître.

Votre "Soirée Miracle" vous expliquera les moyens à prendre pour surmonter la peur de l'opinion des autres, le doute, la timidité, le trac, les soucis.

Votre "Soirée Miracle" vous apprendra comment cultiver la confiance en soi, augmenter votre enthousiasme, développer vos talents de chef, faire valoir vos idées en toutes circonstances.

Vous verrez que cela va vous aider à être plus heureux, à réussir en affaires, à comprendre vos enfants, à obtenir un meilleur emploi, à mériter une promotion, à augmenter votre revenu, à posséder plus de prestige, à influencer les autres. Tout cela signifie pour vous... départ vers une vie nouvelle!

Mesdames, Messieurs
VENEZ ASSISTER GRATUITEMENT A NOTRE
"SOIRÉE MIRACLE"
Et même s'il n'y a pas de vrai miracle, vous userez en sortant enrichis d'idées nouvelles.
Rendez-vous au PALAIS DU COMMERCE, suite 219... ou entrez par le 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur.
Venez en METRO, descendez à la station Berri-Dumontigny et prenez la sortie Ontario.
CE SOIR LE 7 FÉVRIER OU MARDI LE 11 FÉVRIER A 8 H.P.M.
Stationnement facile — Salle climatisée
Vous pouvez vous inscrire en tout temps.
Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, téléphonez à 842-8186

Ne vous demandez pas si vous avez le temps et les moyens de prendre ce cours, demandez-vous si vous avez le temps et les moyens de vous en passer



JEAN-GUY LEBLOUF,
B.A. L.S.C.
président



Auteur du volume
"Arènes d'avenir pour l'homme d'affaires"

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions

JEUNE PROFESSEUR en ÉCONOMIQUE, formation polyvalente: droit, sciences sociales, relations industrielles, cherche emploi à temps partiel, enseignement ou recherche.

Case 1037,
Le Devoir, Montréal, P.Q.

Opticien demandé

Qualifications: Licence du Québec. Bilingue de préférence. Expérience avec vif désir de s'améliorer. Salaire maximum et avenir assuré. Plus bénéfices marginaux comprenant plan médical et assurance maladie, plan de retraite, bonus, etc. . . .

Case 1042,
Le Devoir, Montréal, P.Q.

DEMANDÉS

- Un infirmier diplômé pour département de médecine et chirurgie pour hommes

- Infirmières licenciées suppléantes. Conditions de travail et salaires selon la convention collective.

Hôpital de 300 lits à une demi-heure de Montréal.

S'adresser au **Directeur du Personnel**
Hôtel-Dieu de St-Jérôme
St-Jérôme (Terrebonne)

Un Hôpital de Montréal recherche

BIBLIOTHÉCAIRE
CATALOGUEUR
TECHNICIEN des
MOYENS AUDIO-VISUELS
TECHNICIENNE R.T.
SECRÉTAIRE de DIRECTION
STÉNO-DACTYLO BILINGUE

Case 1045,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

Importante maison d'édition

cherche un représentant en promotion des ventes. L'homme doit être âgé de 22 à 30 ans. Études post-secondaires de préférence. Langue maternelle: français. Excellente connaissance de l'anglais requis.

Fonctions: agir comme représentant, initier les contacts avec auteurs et promouvoir la vente de matériel didactique.

Rémunération: frais de voyage payés, plan médical et de pension. Salaire à discuter.

Réponse par écrit avec curriculum vitae à:

Case 1046,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

C.R.O.P. Inc.

Le Centre de Recherches sur l'Opinion Publique
Une filiale de la Société de Mathématiques Appliquées,
S.M.A. Inc.

RECHERCHE

un Analyste de Marché

de sexe masculin, âgé d'au moins 25 ans, parfait bilingue, de préférence de langue maternelle anglaise. Le candidat à ce poste aura complété un M.B.A. Il possède une expérience d'au moins deux ans en études de marchés industriels et/ou de consommateurs.

Le candidat choisi fera partie d'une équipe interdisciplinaire de professionnels en marketing, psychologie, sociologie, etc.

Faire parvenir un Curriculum Vitae détaillé à la Compagnie a/s de J.C. de Brouwer, 1127 rue Laurier ouest, Montréal 153.

LE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE LANGUES

Il s'agit d'un poste qui exige une grande compétence. Le candidat choisi devra établir le programme des cours de français et d'anglais, s'assurer du rendement efficace des professeurs, préparer des méthodes d'épreuves et s'acquitter d'autres fonctions directement en rapport avec la direction d'une école régulière de langues.

Les aspirants doivent être des diplômés d'université, possédant de l'expérience dans l'enseignement et connaissant bien les méthodes modernes employées dans les écoles de langues. On accordera la préférence aux aspirants qui possèdent de l'expérience dans la préparation de programmes progressifs de cours de français et d'anglais et dans la direction du personnel. Ce poste est offert par un organisme à caractère national dans la région de la capitale nationale. Le traitement sera proportionné à la compétence et à l'expérience du candidat choisi.

Dans leurs réponses à cette annonce, les aspirants doivent indiquer leur âge, leur degré d'instruction, leur expérience et leur salaire actuel. Tous ces renseignements resteront strictement confidentiels.

Case 1044, Le Devoir, Montréal, P.Q.

VILLE DE SAINT-LAURENT ANALYSTE-PROGRAMMATEUR

FONCTION: Étude des systèmes et procédures actuels permettant la conception de méthodes de traitement des données conformes à des objectifs pré-établis. Participer activement à la conception de nouveaux systèmes et à l'implantation d'un ordinateur de 3e génération.

QUALIFICATIONS: Connaissances approfondies des ensembles électroniques et des systèmes de programmation. Expérience de 2 à 3 ans et connaître les langages utilisés par les ordinateurs à cartes I.B.M. 360/20 ou Univac 9200.

La préférence sera accordée aux candidats possédant une formation universitaire.

SALAIRE: Selon la compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Monsieur Robert Valade,
Chef du Personnel,
Ville de Saint-Laurent
777, boulevard Laurentien,
Saint-Laurent 379, Québec

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:
LE DEVOIR
434 rue St-Henri, Québec,
Montréal: Tel. 844-3361

Compétence:
Bernard Lutz

ETES-VOUS BON JUGE DES COMPÉTENCES?

... notre bureau de Montréal est à la recherche de personnes comme vous, pour un travail des plus stimulant dans le secteur du recrutement de cadres pour nos clients. Varié et très intéressant, votre travail se fera en étroite collaboration avec les cadres supérieurs de nos clients: vous devrez découvrir, interviewer, jauger et présenter des candidats à des postes de commande au sein d'entreprises de toutes sortes.

VOUS DEVREZ POSSÉDER:

- l'expérience et la compétence appropriées dans l'art d'interviewer;
- le talent pour évaluer la compétence et la personnalité des candidats, et pour comparer leurs aptitudes aux exigences d'un poste précis;

5, place ville marie, montréal 113



POSTE DE CONTRÔLEUR FINANCIER À PARIS

À la demande de notre très importante filiale française, nous recherchons un chef de la comptabilité (ou contrôleur financier) pour son siège social. Le poste à pourvoir relève directement du directeur des services financiers de la compagnie.

Le titulaire du poste sera chargé de faire le nécessaire pour communiquer à la haute direction tous les renseignements financiers dont elle pourrait avoir besoin pour assurer la gestion de l'entreprise et établir des prévisions.

On souhaite que les candidats possèdent un diplôme de comptable agréé, ou l'équivalent, ainsi qu'un

Chef du service du recrutement

Massey-Ferguson Limited
200 University Avenue Toronto 1, Ontario.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay

requiert les services

d'un **Directeur du personnel**

Responsabilités: recruter le personnel, négocier et appliquer les conventions collectives et les ententes de travail, planification, orientation et gestion du service.

Qualifications: - minimum de 16 ans de scolarité
Minimum de 5 ans d'expérience dans l'administration du personnel ou à une fonction similaire.

Traitement: basé sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet au plus tard le 21 février 1969 à:

Maurice Trudel,
Directeur Général des Écoles,
C.S.R. Duvernay,
3983, boul. Lévesque,
Duvernay, Ville Laval, P.Q.

FER ET TITANE DU QUÉBEC INC.

Le plus grand fournisseur au monde de **SORELMETAL** et de scories titanifères recherche les services de mécaniciens de machineries lourdes.

Offre d'Emploi

Nous requérons les services de mécaniciens (diesel et gazoline) spécialisés dans la réparation de machineries lourdes telles que bélier mécanique, camion, locomotive, chargeuse mécanique, etc. Le candidat doit posséder quelques années d'expérience générale dans ce domaine.

La préférence sera accordée aux candidats ayant fréquenté une école technique ou l'équivalent. Bon salaire et excellents bénéfices marginaux. Travail de quart.

Prière d'adresser un résumé détaillé à:

Surveillant de l'Emploi
Fer et Titane du Québec, Inc.
Case Postale 40
Sorel, P.Q.

APPRENTIS-PILOTES MARINE

Les personnes âgées de 21 à 33 ans, qui sont intéressées à faire partie du service de pilotage à titre d'apprentis pilotes dans la circonscription de pilotage de Québec, sont invitées à poser leur candidature.

Les candidats doivent être titulaires des certificats et diplômes suivants:

1. Certificat d'études attestant qu'ils ont réussi aux examens de la 10e année ou d'une année équivalente;
2. Diplôme attestant qu'ils ont fréquenté durant 2 ans l'Institut de la Marine marchande de la Province de Québec;
3. Un certificat valable de capacité non inférieur à celui de 1er lieutenant au cabotage ou de 2e lieutenant au long cours.

Les candidats doivent accompagner leur demande des documents suivants:

1. Attestation de citoyenneté canadienne et de résidence au Canada;
2. Extrait de naissance;
3. Attestations de bonne vie et mœurs, jugées satisfaisantes par le Jury d'Examens;
4. Preuve d'aptitude physique;
5. Attestation d'acuité visuelle et de perception des couleurs.

Les candidats doivent pouvoir parler et comprendre le français et l'anglais.

Les demandes doivent être adressées à:

Surintendant Régional des Pilotes,
1080 Beaver Hall Hill, Chambre 1806,
Montréal, P.Q.

Ne pas faire parvenir l'original des documents, étant donné que ceux-ci ne seront pas retournés.

Les demandes oblitérées après le 30 mars, 1969 seront refusées.

CONSEILLER EN ADMINISTRATION RECRUTEMENT DES CADRES

Le Poste...

Nous désirons ajouter un membre à notre équipe de conseillers en administration exécutant des travaux dans tous les secteurs de l'industrie et du commerce canadien. Après une période de formation intensive, le titulaire conseillera les chefs d'entreprise dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Avant identifié les besoins, il dirigera le recrutement et la sélection de candidats en Amérique du Nord et en Europe. Ce poste offre beaucoup de latitude et l'occasion de connaître tous les rouages des entreprises canadiennes. Lieu de travail: Montréal.

Le Candidat...

Homme d'action, il recherche un poste qui lui permettra de travailler en relation étroite avec les cadres d'importantes organisations canadiennes. Il est soucieux de l'aspect humain des entreprises et a quelques années d'expérience dans le recrutement et la sélection des cadres. Il désire se développer dans un climat professionnel et faire partie d'une équipe de conseillers appartenant à plusieurs disciplines.

Veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à G. Lachance.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

IMPORTANT PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT EN PERSPECTIVE

I.O.S. Canada fait partie de la plus grande organisation financière au monde et entreprend couramment des programmes gigantesques de développement.

OCCASION

I.O.S. Canada présente des occasions de carrière dans les ventes en offrant des placements à des milliers de personnes et d'organisations à travers le pays.

ENTRAÎNEMENT

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans la finance, car I.O.S. fournit l'entraînement financier nécessaire à tous les niveaux au Canada et à Genève. Cependant, une solide formation scolaire, les caractéristiques d'un chef de file, responsabilité et volonté de travailler sont les qualités requises.

AVANCEMENT

Les chances d'avancement sont virtuellement illimitées. L'accroissement du milieu environnant de I.O.S. peut mettre en valeur le meilleur de vos capacités et aidera grandement à vos revenus.

Appeler Henri Jay au 878-9651



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

DIRECTEUR PROVINCIAL DES RELATIONS DE TRAVAIL, ministère du Travail et de la main-d'œuvre. Poste à Québec. Traitement initial jusqu'à \$18.500 selon la compétence.

- Conseiller les autorités du ministère du Travail en matière de relations de travail. Coordonner les activités de conciliation et d'arbitrage. Participer à l'élaboration de politiques et de la législation en matière de relations de travail. Veiller à la formation professionnelle des conciliateurs et intervenir occasionnellement dans les conflits du travail.
- Formation universitaire en relations industrielles, en droit ou toute autre discipline connexe; une grande expérience des relations de travail et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité.
- Concours 69S-1367. S'inscrire avant le 21 février 1969.

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE - Traitement initial jusqu'à \$15.500 selon la compétence. Ministère des Affaires culturelles. Postes à Québec et à Montréal.

- Sous l'autorité de la Direction générale du théâtre, le directeur du Conservatoire est responsable de la direction pédagogique et administrative de l'institution.
- Une formation et une expérience professionnelle du domaine de l'art dramatique sont requises pour assumer pleinement les responsabilités du poste.
- Concours 69S-1368. S'inscrire avant le 20 février 1969.

ANALYSTE EN INFORMATIQUE - Traitement initial jusqu'à \$15.050 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec et Montréal.

- Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.
- Concours 69P-2108. S'inscrire immédiatement.

ANALYSTE DES PROCÉDES ADMINISTRATIFS - Traitement initial jusqu'à \$15.050 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec et Montréal.

- Recueillir les renseignements requis à l'identification, à l'analyse et à l'élaboration de solutions alternatives à des problèmes d'organisation et d'administration et appliquer les techniques spécialisées d'organisation et d'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles.
- Diplôme universitaire en sciences appliquées ou en sciences de l'administration et expérience pertinente à cette fonction.
- Concours 69PP-2108. S'inscrire immédiatement.

RESPONSABLE DES SERVICES AUXILIAIRES - Traitement initial jusqu'à \$11.800 selon la compétence. Institut de police du Québec; poste à Nicolet.

- Pourvoir aux besoins d'ordre professionnel et technique du personnel enseignant. Organiser et diriger les activités relatives aux services d'audio-vidéothèque, de publicité, de traduction, de clinique, d'aumônerie et de loisirs.
- Formation universitaire et expérience de direction préférentiellement obtenue dans une organisation policière ou militaire; une expérience exceptionnelle peut suppléer à l'absence de formation universitaire.
- La personne qui sera choisie, si elle est membre d'un corps de police, demeurera dans ce corps et conservera les avantages acquis.
- Concours 69SP-2111A. S'inscrire immédiatement.

SECRÉTAIRE ADJOINT - Traitement initial jusqu'à \$11.800 selon la compétence. Régie des Transports; poste à Montréal.

- Assumer des responsabilités administratives et juridiques reliées à l'application de la Loi des transports et coordonner les activités du personnel de la Régie.
- Diplôme universitaire de préférence en droit et expérience administrative et juridique reliée au domaine du transport.
- Concours 69PR-2111. S'inscrire avant le 21 février 1969.

DEPUTE-REGISTRATEUR - Traitement initial de \$7.560 à \$10.260 selon la compétence. Poste à Sherbrooke.

- Assister le registraire qui assume les responsabilités du bureau d'enregistrement tant au point de vue juridique qu'administratif.
- Détenir un diplôme en droit d'une université reconnue et quelques années d'expérience; ou 11e année d'études et 15 années d'expérience jugée pertinente à la fonction.
- Concours 69SS-5439. S'inscrire avant le 14 février 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 1454, rue de la Montagne, Montréal 25 et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région. Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

Manitoba: Québec n'est pas une province comme les autres...c'est la fille parmi ses frères!

OTTAWA (Le Devoir) — Le premier ministre du Manitoba, dans la préface du mémoire de sa province sur la constitution, fait remarquer que la Constitution n'est pas un document d'intérêt que les juristes, les historiens et les tribunaux, mais un document vivant qui reflète la façon dont nous continuerons à être gouvernés et un document qui sert les Canadiens.

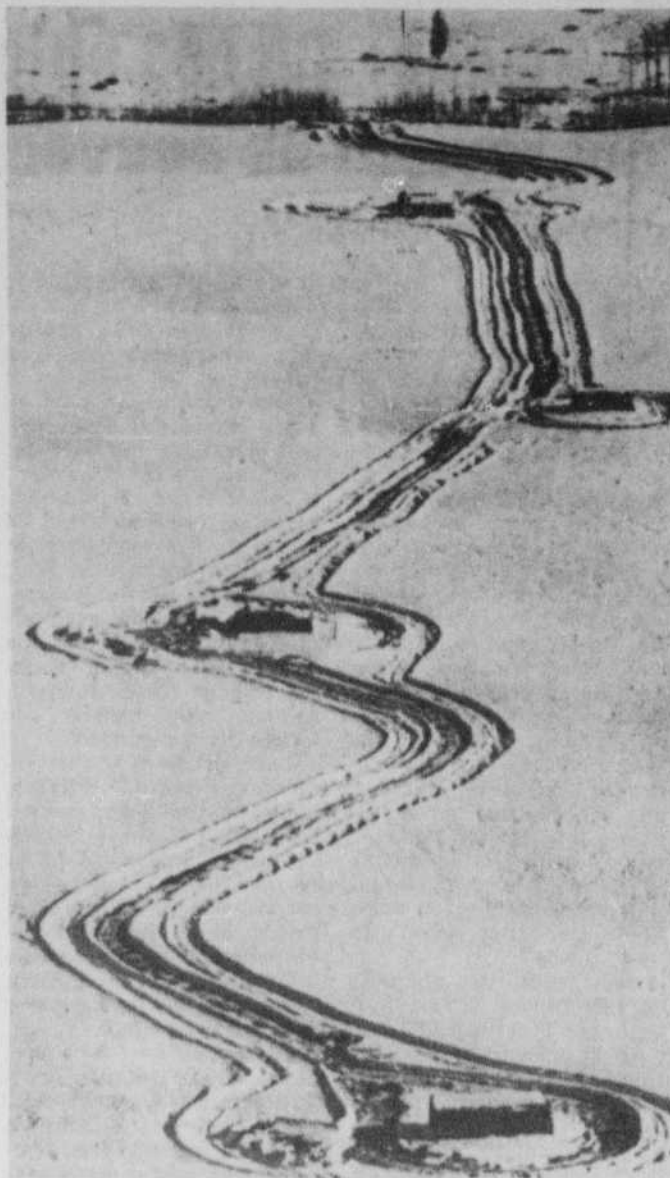
Le gouvernement du Manitoba, dit-il plus loin, reconnaît que la Constitution canadienne a bien servi le peuple et conçoit qu'il faille y apporter des changements, mais voudrait que ces changements soient effectués sans qu'on s'écarte de la structure constitutionnelle.

Le mémoire manitobain recommande le maintien de la royauté, de la démocratie par-

lementaire, le maintien d'un gouvernement central fort qui continuera à représenter les Canadiens au Canada comme à l'étranger et une meilleure coopération entre les provinces et Ottawa.

Pour le gouvernement manitobain, il serait préférable de ne rien changer des articles traitant des langues au Canada. Que les deux langues soient toujours officielles au Parle-

ment, à l'Assemblée législative du Québec, à la Cour suprême et à la Cour de l'échiquier, ainsi que dans les tribunaux du Québec, mais que le français ne soit pas rendu obligatoire pour ne pas risquer de scinder plutôt que d'unir le pays, dit le mémoire.



● Les fermiers de l'Alberta ne sont pas prêts d'oublier l'hiver de 1969. Ils ont dû, dans certaines régions, tracer un chemin dans quinze pieds de neige afin de donner aux troupeaux leur ration quotidienne de foin. Malgré leurs efforts, quelques bestiaux sont morts tandis que de nombreux autres ont été affaiblis par la vague de froid. (Téléphoto CP)

Alberta

Non à une fédération basée sur deux cultures

OTTAWA (CP) — Les recommandations de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme portant sur la question des langues sont inacceptables et contestables.

C'est ce que déclare le gouvernement de l'Alberta dans son mémoire sur la conférence constitutionnelle qui a été déposée hier à Ottawa.

Le projet de loi sur les langues officielles, on le sait, est fondé en grande partie sur les recommandations de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Le mémoire albertain souligne qu'en accordant au français le même statut qu'à l'anglais, on rendra le bilinguisme obligatoire pour ceux qui voudront obtenir de l'avancement au sein de la fonction publique et des forces armées.

La majorité des Canadiens, qui sont unilingues, devront donc apprendre une seconde langue et, dans certains cas, une troisième langue pour pouvoir accéder à des postes de commandement dans la fonction publique et dans les forces armées, même s'ils connaissent déjà à fond la langue de travail de la majorité des Canadiens.

Comme elle l'a déjà dit à la dernière conférence sur la constitution, l'Alberta refuse d'accepter que l'union de deux races et de deux cultures soit à la base de la Confédération.

Les questions de langue, de culture, de religion et de politique sont des questions personnelles et ne devraient pas être régies par des statuts constitutionnels autres que ceux jugés essentiels à l'union fédérale.

Terre-Neuve

Mettre fin aux disparités régionales

OTTAWA (CP) — Pour les leaders terre-neuviens, la constitution devrait reconnaître l'existence de graves disparités régionales et soutenir que ces disparités doivent être éliminées.

On y lit que la constitution devrait interdire tout changement aux frontières provinciales actuelles, à moins que les provinces qui pourraient être touchées par de tels changements les aient acceptés. Ces amendements géographiques, poursuit le mémoire, devraient de plus être entérinés par Ottawa.

La constitution devrait aussi permettre au gouvernement fédéral de traiter, de temps en temps, de cas spéciaux de disparités affectant une province ou une région quelconque.

C'est ce que souligne le mémoire de Terre-Neuve sur la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine, rendu public hier.

Une seule des onze propositions du mémoire albertain ne traite pas de la question des langues, et porte sur les ressources financières.

Le mémoire n'aborde ni les objectifs de la Confédération ni la revue de la constitution, articles qui figurent à l'ordre du jour de la conférence de lundi.

Dans le domaine de la fiscalité, dit enfin le mémoire, il faudrait redistribuer les pouvoirs pour que les revenus soient augmentés conformément aux engagements constitutionnels des différents niveaux des gouvernements.

La nouvelle constitution, dit en conclusion le mémoire manitobain, pourrait être proclamée par le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs des provinces, et serait accompagnée du transfert, au gouvernement fédéral par le gouvernement du Royaume-Uni, des pouvoirs qu'il possède sur l'actuelle constitution.

Nouveau-Brunswick

Droits égaux pour les deux langues

OTTAWA (CP) — Que la constitution donne des droits linguistiques égaux aux anglophones et aux francophones canadiens, voilà ce que déclare le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans son mémoire sur la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine.

Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, a déclaré que ce mémoire n'était qu'un document de travail et que sa délégation ne se proposait pas de maintenir une attitude rigide sur les questions constitutionnelles.

Ce n'est que par les négociations et la collaboration, a-t-il dit, que le fédéral et les provinces pourront résoudre la question de la constitution.

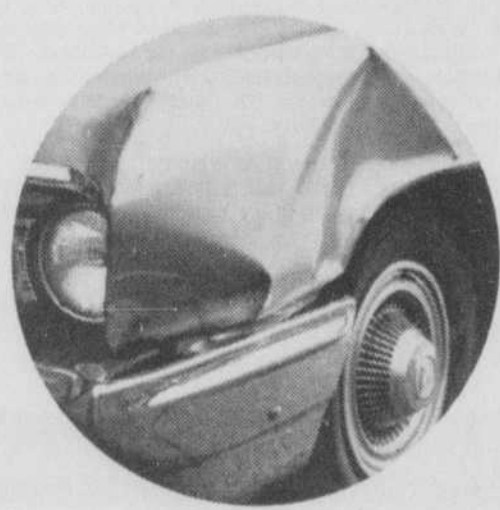
Le Nouveau-Brunswick propose le maintien d'un gouvernement fédéral et du système parlementaire et préconise la coopération à tous les niveaux du gouvernement contre les disparités régionales.

Il est essentiel pour la Confédération que le gouvernement fédéral représente tous les Canadiens et agisse en leur nom au Canada et à l'étranger, comme il est essentiel de préserver le bilinguisme et le biculturalisme pour que le Canada remplisse son rôle dans l'univers.

Le principe des deux langues officielles au Canada devrait être inclus dans la constitution et appliqué dans l'administration dès que possible, au fédéral comme au provincial, dit le mémoire du Nouveau-Brunswick, dont près de 40% des 600.000 d'habitants sont francophones.

de l'absolution collective. Dans l'Eglise latine, on est beaucoup moins sûr. Cependant le Saint-Siège a reconnu la validité d'une telle pratique pour les soldats en temps de guerre.

Les théologiens ont donc étudié cette question. Un comité devait être formé pour rédiger un mémoire à l'intention de l'épiscopat, mémoire qui devra être remis d'ici le 15 mars.



Vous pouvez appeler votre mari à Ottawa et l'assurer qu'à son retour l'auto sera complètement remise à neuf pour 60 cents.

C'est le prix d'un appel de 10 minutes de numéro à numéro, le dimanche toute la journée, et chaque soir de la semaine, après 10 heures.* Vous trouverez d'autres tarifs d'auto dans votre annuaire.

*Ce taux s'applique aux appels entre Montréal et Ottawa.



Bell Canada

Entreprise éditée et dirigée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens.



Le Canadian Club est distillé et embouteillé à Walkerville, Canada.

Canadian Club. Le whisky canadien si léger qu'il fait toute la différence du monde.

Moelleux, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antartique, Antigua, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Ceylan, Chili, Chypre, Corée, Costa-Rica, Curaçao, Danemark, Émirats, Espagne, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Hong-Kong, Îles Canaries, Île Christmas, Îles Fidji, Îles Salomon, Îles Vierges, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Malte, Maroc, Mexique, Népal, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Tahiti, Tanzanie, Thaïlande, Trinidad, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Venezuela, Yougoslavie et Zambie.

arts

et

spectacles

Musique: succès éblouissant à l'OSM qui revient de nouveau à la charge

par Jacques Thériault

Poursuivant sa course en montagnes russes, l'Orchestre Symphonique de Montréal a atteint cette semaine un sommet. N'en doutez pas: la sève s'est remise à couler à flots. Goutte du début à la fin, le programme était fort bien et diversément composé: le concerto pour violon en ré mineur de Schumann qui nous valait la présence du prestigieux Henryk Szeryng, le Mouvement symphonique No. 1 du compositeur canadien Roger Matton et la partition chorégraphique Le Tricorne de Manuel de Falla, grande spécialité du chef Rafael Frubeck de Burgos. Ajoutons aussitôt que les oeuvres de Schumann et Matton étaient jouées pour la première fois à l'OSM — ce qui constitue, en définitive, un bilan assez imposant pour une seule soirée.

Bien connu des abonnés de l'Orchestre et, surtout, virtuose incomparable de l'archet, Henryk Szeryng fut doublement apprécié. On n'avait pas entendu de violoniste à la salle Wilfrid-Pelletier depuis la venue de Vladimir Lancman en novembre dernier et, détail opportun, il s'attaquait à une oeuvre que peu d'instrumentalistes ont à leur répertoire. Non pas que les pages de Schumann nécessitent une virtuosité technique particulière, mais plutôt parce que l'écriture sombre et tourmentée fournit assez peu d'occasions à un soliste de briller. Or, Szeryng se révéla tout à fait souverain d'un bout à l'autre du

concerto qui, il faut tout de même le dire, n'est pas issu de la plus belle inspiration schumannienne; il a traduit et fait respirer la partie violonistique avec un degré d'humilité que bien peu d'artistes auraient pu atteindre; il a fait "chanter" la mélodie sans le moindre heurt ou contradiction. En un mot, Szeryng possède totalement le concerto. Sous la direction de De Burgos, l'OSM a répondu avec efficacité à la sobriété du soliste. Les volumes sonores étaient doses soigneusement, sans insister sur les coloris orchestraux.

Contrairement à une tradition qui veut qu'un soliste invité ne donne pas de rappel dans le cadre de l'OSM, Szeryng a interprété (si je ne me trompe) la Fugue en sol mineur de Bach pour violon seul: partition redoutable, il a dominé son interprétation en soulignant avec pertinence l'ampleur de la phrase de Bach.

Le Mouvement symphonique No. 1 (1960) de Roger Matton nous a favorablement impressionné. L'oeuvre est de celles qui plongent l'auditeur au sein d'un climat dramatique où se rencontrent une riche palette sonore, un climat fiévreux par-delà des tempi vigoureux (mouvement central) et une manière très souriante, très personnelle de dire ce que la vie lui suggère. Tout à fait tonale et plus lyrique que le Mouvement symphonique No. 2 (enregistré par l'OSM sur RCA Victor), cette magnifique occasion de se distinguer dans le

dernier mouvement. Sublime! Rafael Frubeck de Burgos a maintenu des tempos implacables et c'est à peine s'il faut regretter un léger manque de clarté au sein des moments les plus chargés de l'ouvrage.

Manifestement très à l'aise dans Le Tricorne de De Falla, le chef a su entourer les différents épisodes d'une clarté incontestable et l'attitude joyeuse des musiciens faisait plaisir à voir. On n'était plus dans la salle mais véritablement sur la scène — où le soleil de l'Andalousie tournait sur son orbite en pétillant de rythmes diversifiés et de vives sonorités.

De Burgos est allé jusqu'au bout de ce genre de comédie musicale, procédant par touches rapides et justes dont la somme constituait le point de vue heureux d'un dionysiaque déchaîné. Ce qui était peu banal dans le cas présent. Le mezzo-soprano Paule Verschelden chanta avec beaucoup de chaleur et de conviction malgré ses peu nombreuses interventions. Une mention spéciale revient également à la section des percussions de l'OSM qui, rappelons-le, est une des plus habiles parmi les plus grands orchestres du monde.

La bataille de la Maison Blanche

Que la réalité dépasse la fiction, on en est aujourd'hui convaincu. C'est pour cela, peut-être, que les ouvrages qui traitent de l'actualité connaissent une aussi grande vogue. On voit ainsi, depuis près d'un an, l'édition française se démener pour utiliser à qui mieux mieux l'actualité. Parmi les nombreuses collections qui exploitent — car c'est bien d'exploitation qu'il faut parler — ce que l'on a appelé l'"Histoire immédiate", la plus originale est assurément celle qui paraît chez Robert Laffont sous l'étiquette, "Dossiers A.F.P. — Laffont".

Les volumes de cette collection utilisent en effet presque exclusivement les dépêches de l'agence France-Presse, qui, avec ses mille employés, couvre le monde. Et c'est le cas, par exemple, de cet ouvrage qui retrace ces folles journées qui précéderont l'élection présidentielle américaine. La bataille de la Maison Blanche (1). Car à l'aide de ces informations brutes que sont les dépêches d'agence on arrive finalement à recréer l'événement beaucoup mieux

que toute savante description. C'est ce qu'un livre comme La bataille de la Maison Blanche nous permet de découvrir. Que le lecteur se rassure néanmoins; on ne nous propose pas une simple compilation de dépêches. Un gros effort de présentation a été fait qui rend le tout compréhensible. Ainsi, avant d'évoquer ces "300 jours de sang et d'espoir", en une rapide introduction, on nous trace un portrait des Etats-Unis à l'heure du choix.

Ce n'est qu'alors qu'on nous fera revivre au jour le jour, et presque heure par heure les grands moments de cette histoire qui étonna l'Amérique. L'abdication de Johnson, le retour de Nixon, la mort de Kennedy, les deux Conventions nationales, l'odyssée de George Wallace, et enfin la lutte électorale sont évoqués en autant de chapitres. Et ceci en un style direct, précis, vivant surtout. C'est le puits de l'Histoire qu'on nous donne à tater.

(1) LA BATAILLE DE LA MAISON BLANCHE. Dossiers A.F.P. — Laffont, 1968, 331 p.

Le Tréteau de Paris fête le 25e anniversaire d'Antigone à New York

La compagnie du "Tréteau de Paris" a célébré mardi à New York, le 25e anniversaire de la première de "Antigone" de Jean Anouilh en offrant la tragédie dans le cadre d'une nouvelle tournée nord-américaine. M. Jean Davy, qui avait créé le rôle au Théâtre de l'Atelier le 4 février 1944, a composé à nouveau avec autorité sur la petite scène du "Barbizon-Plaza" un créon plus torturé que cruel, tyran tyrannisé par les compromis de la vie. Il est entouré de la très jeune Jany Gastaldi qui fait ses débuts professionnels dans le rôle d'Antigone, de Françoise Fechter dans celui de la nourrice, et de Jean-Claude Charnay et de Françoise Petit, Hémon et Ismène un peu effacés.

Les décors sobres de Jean-Pierre Miquel — à qui on doit également la mise en scène, différente de celle du Théâtre de l'Atelier — ont été très remarqués.

De New York, où elle jouera jusqu'au 16 février, la Compagnie du "Tréteau de Paris" entreprendra, sous les auspices du gouvernement français et du patronage du conseiller culturel de l'ambassade de France, une tournée organisée par M. Jean De Rigault qui la conduira dans le sud des Etats-Unis jusqu'au Texas, et dans le Middle-Ouest jusqu'au Minnesota. De Chicago, les comédiens français regagneront directement Paris le 3 avril.

A L'AFFICHE AUJOURD'HUI

LE CHOEUR DES CATINQUES 18 ANS ET PLUS

un homme et une femme en français sous-titré anglais
anouilh aimée
jean-louis trintignant
un film en couleur de CLAUDE LELOUCH

galia
VIRGINIE LÉONARD
FRANÇOISE PETIT
GEORGES LAUTNER
Prix spécial pour étudiants de 11.00 à 13.00
Lun. à Ven.

DU 13 AU 19 FÉVRIER: "BLOW-UP" et "LE DESERT ROUGE"

(RED DESERT)

Deux films de Michaelangelo Antonioni

SAINT-DENIS 1294, ST-DENIS, 849-4311
Métro St-Denis-Danforth

LE TOILE PERDUE
Un film de Marcel Carné
ANNIE GIRARDOT
MAURICE RONET

TROIS CHAMBRES A MANHATTAN

DE JEAN-PAUL SARTRE
LE MUR

RABAIS ETUDIANTS REDUCTION 50%

Cinéma II COTE DES NEIGES Stationnement GRATUIT
6800 COTE DES NEIGES (Pres Jean-Talon) TEL: 735-5527

Le bruit de la ville

CINEMA: Faye Denaway qui termine en ce moment "Après la chute" d'après la pièce d'Arthur Miller, incarnera un mannequin névrosé dans "Puzzle of a Downfall Child" sous la direction de Jerry Schatzberger.

MUSIQUE: La Faculté de musique de l'Université McGill présentera, ce soir, un programme baroque qui comprendra des oeuvres de Monteverdi, Telemann, Couperin, Buxtehude et Schuetz. Le concert a été préparé par Donald Mackey et John Whitelaw, avec les Ensembles étudiants de la Faculté de musique. L'entrée est libre.

Ce soir également à 20H.30 à la salle Claude-Champagne, la radio de Radio-Canada présentera un concert Mozart avec le pianiste Derek Bampton, un chœur placé sous la direction de Marcel Laurencelle et l'Orchestre de Radio-Canada dirigé par Sylvio Lacharité. Au programme, la Symphonie No. 29, le Concerto pour piano et orchestre No. 23 et "Vesperae solemnes de confessore". L'entrée est libre.

EXPOSITION: L'exposition annuelle intitulée "Scènes Rurales du Québec", présentée à l'occasion du 17e Salon National de l'Agriculture, débutera à compter de ce soir à l'aréna Maurice-Richard.

VARIETES: Marie Laforêt chantera à la salle Wilfrid-Pelletier du 26 février au 2 mars prochain; Yvon Deschamps et Louise Forestier assureront la première partie du programme.

Horaire des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI:
"Tatara" - 215 - 4-50 - 9-50
"Tatara" - samedi et dimanche à 14h30 et 20h30

COMEDIE CANADIENNE: "Double jeu"
Francine Loring - 20h30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (au Ges): "Le jeu de l'amour et du hasard" (Hérisse régulier)

RIDEAUVERT: "La jalousie" de Guitry - 20h30

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: Orchestre Symphonique de Moscou dirigé par Dmitri Mitropoulos - 20h30

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche

THEATRE PORT-ROYAL: "Témoignage irrécusable" de John Osborne, T.N.M.A. 20.15

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN: "La Vallée des poupées" 2.15 - 6.05 - 9.50
BLAU: "Suzanne Simonin la religieuse de Hérault" 1.05 - 3.40 - 6.20 - 8.55
BOYAVENTURE: "Toutes folies de lui" CANADIEN: "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 6.00
CINEMA 1 COTE DES NEIGES: "Le mur" 7.00 - 9.00 samedi et dimanche dès 1h
CINEMA V: "Alexandre le bonhomme" 7.30 - 9.30 Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30
CHAMPLAIN: "Devine qui vient dîner" et "Usur le remède de Tanger" CHATEAU: (Voir Français)
CINEMA DE PARIS: "Le Pacha" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CIEMAZIE: (Voir Champlain)
DAUPHIN: "Salle McLaren: Baisers Voies" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
DAUPHIN: "Salle Renoir: Jusqu'au cœur" ELECTRA: "Les Troupes de la colère" et "La Grille d'acier"
ELYSEE: "Salle Alain Resnais: Week-end" 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
ELYSEE: "Salle Eisenstein: Je t'aime, je t'aime" même horaire
FLEUR DE LYS: "Un homme et une femme" 2.20
GUY: "Un homme et une femme" 2.20
6.05 - 9.40 "Galia" 12.30 - 4.15 - 6.00
JEAN TALON: "Lamie" et "Le samouraï" MAISONNEUVE: (Voir Jean-Talon)
MIDNIGHT: "Voluptés du bain" et "Les heures chaudes"
PARISIEN: "Comment j'ai appris à aimer les femmes" 2.30 - 4.15 - 7.00 - 9.20
PIGALLE: (Voir Mid-Minut)
PLAZA: (Voir Canadian)
RITZ: "Les Strip-Teaseuses" et "Je fais l'amour pas la guerre" 2.25 - 5.55 - 9.25
RIVOLI: "Le Laureat" 2.25 - 5.55 - 9.25
SALLE HERMES: "Le Vieil homme et l'enfant" 8.00 - 10.00 - Dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE: "Chitty, chitty, Bang, Bang" 8.15 - 10.15
ATRAZER: "West Side Story" 12.30 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
AVENUE: "The Impossible Years" 1.10 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
CAPITOL: "Bullitt" 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
CINEMA 1 COTE DES NEIGES: "Oliver" 8.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL: "Ice Station Zebra" Tous les soirs 8.30 - Dim. 7.30 - mer. sam. et dim. matinée 2.00
CINEMA WESTMOUNT SQUARE: "Star" 8.15 - 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
KENT: "Lon in Winter" 8.15 - 10.15
LOREWS: "The Brotherhood"
PALACE: "If he Hebers, let him go" PLACE DU CANADA: "Fanny Giv" 2.00 - 8.15
PLACE VILLE-MARIE (Grande salle): "The Frog" 1.40 - 4.00 - 6.30 - 9.00
PLACE VILLE-MARIE (petite salle): "The Graduate"
SEVILLE: "The Long Day's Dying" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30
SNOWDON: "Three in the Attic" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ET AUTRES LANGUES

Japonais, s.t. anglais
ART CINEMA: "Kurosawa"
FESTIVAL: "The Man" 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Sudon, s.t. anglais
Sudon, s.t. anglais
VENDOME: "Sweet Wedding Night" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
Télécinéma s.t. anglais
VERDI: "Shop on Main Street" 9.30

CE SOIR et pour un temps limité

Anthony Quinn - Irene Papas
ZORBA THE GREEK
à 7 heures seulement
et en plus à 9h. 30 seulement
SHOP ON MAIN STREET
prix d'entrée 99¢

"WEDDING SWEDISH Style"
(BRÖLLOPESVÄR)
Directed by: ÅKE FAHLK
with: JARL KILJE, CHRISTINA SCHULIN
SUEDOIS, s.t. anglais
PARKING INTERIEUR
VENDOME Hor.: 12.45, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30
PLACE VICTORIA Tel: 878 1451 ART CINEMA

Blue Bonnets
LUNDI, MERCREDI ET-VENDREDI à 7h.45
LE DIMANCHE à 2h.00

2e SEMAINE 18 ANS

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

ÉTUDIANTS
Ce soir 7.30 p.m.
Demain samedi 8.30 p.m.
Dimanche matinée: 2.30 p.m.

Prix: \$1.25

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE présente

LE JEU de L'AMOUR ET DU HASARD Marivaux

Louise Marleau
François Tassé
François Rozel
François Gratton
Jacques Zouvi
Gaëtan Labrèche
Jacques Kanto

Mise en scène: GEORGES GROUX
Décor: Claude Fortin
Costumes: François Barbeau

THÉÂTRE DU GESU
1200 rue Bleury
RENSEIGNEMENTS: 866-1964

élysee
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS

Week-end

AVEC: MIREILLE DARC - JEAN YANNE 14 ANS

DERNIERE SEMAINE
JEAN-LUC GODARD
EASTMANCOLOR

Jusqu'au cœur

Ce soir: 7.30-9.30

LA BATAILLE D'ALGER 14 ANS
Dernier jour: "BAISERS VOLES"
721-6060

SALLE EISENSTEIN
UN FILM EASTMANCOLOR DE ALAIN RESNAIS

JE T'AIME JE T'AIME
"à voir absolument"
-La Presse

AVEC: CLAUDE RICH OLGA GEORGES-PIGOT 14 ANS

Robert Charlebois et Mouffe
un film de Jean Pierre Lefebvre

Jusqu'au cœur

LA BATAILLE D'ALGER 14 ANS
Dernier jour: "BAISERS VOLES"
721-6060

ESCLAVE d'elle même ou celle d'un homme.
HENRI-GEORGES CLOUZOT
la prisonnière
LAURENT TERZIEFF ELIZABETH WILDER DANNY CARREL
A L'AFFICHE
CINEMA DE PARIS
Spectacle à 10.00, 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20.

CCA présente
Ce soir 8.30 h.
Un formidable ensemble de 120 instrumentistes virtuoses

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MOSCOU
Eugen Svetlanov, Directeur musical

PROGRAMME:
Ouverture de l'opéra "Daisi" PALIASHVILI
Concerto pour violon TCHAIKOVSKY
Symphonie no 4 TCHAIKOVSKY
Au pupitre: O. DIMITRIADI Soliste: V. TRETIAKOV

Billets en vente à:
Place des Arts, CCA 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol) Centaur (Théâtre Instant) Place Ville-Marie; Galipeau, 1480 est, Fleury Cosmos Centre d'achats Pont-Viau; Bander, 1188 ouest, Bernard; Universal Star Centre d'achats Dollard-des-Ormeaux.

LOCATION PAR TELEPHONE 932-2171 - 932-2234

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER

CINÉ-ART FILMS PRÉSENTE

LE MIRACLE DE L'AMOUR 18 ANS
Aussi: COPLAN SAUVE SA PEAU PLAZA
1204, E. STE-CATHERINE - 523-5180 8505, ST-HUBERT - 274-6155
CANADIEN

TOURMENTE DANS UN MONDE REDOUTABLE... 18 ANS

Le Pacha
JEAN GABIN
DANY CARREL
Un film de GEORGES LAUTNER
EN COULEUR
861-2996
900 ouest, STE-CATHERINE

FLEUR DE LYS
858, E. STE-CATHERINE - 288-3303
CINÉMA DE PARIS

2 FILMS EN COULEURS 14 ANS

Lamie
ANNA KARINA
ROBERT HOSSEIN
LE SAMOURAI
ALAIN DELON
3019, E. SHERBROOKE - 525-2174

JEAN-TALON
JEAN-TALON, A L'EST DE PIERRE - 725-7000
MAISONNEUVE

the Man 14 ANS
Un autre succès de KANETO SHINDO
Sémaine: 7.30 - 9.30
Dimanche: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

V.O. AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
1204, E. STE-CATHERINE - 525-8600
FESTIVAL

une tempête de RIRE! POUR TOUS

NE REMETS PAS A DEMAIN... LA SIESTE D'AUJOURD'HUI!

PHILIPPE NOIRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT
YVES ROBERT

alexandre le bienheureux

EN SEMAINE 7.30 - 9.30
DIMANCHE 1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30
TEL 489-5559
5550, OUEST, SHERBROOKE

POUR UNE PERIODE LIMITEE POUR TOUS

"On pleurera un peu et l'on rira beaucoup" - CANOÏE

MICHEL SIMON - ALAIN COHEN

Le vieil homme et l'enfant
UN FILM DE CLAUDE BERRI

EN SEMAINE 8.00 - 10.00
DIMANCHE 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
489-5559 - 5550 OUEST, SHERBROOKE

salle hermes

arts
et spectacles

Clin d'oeil

Vendredi

VARIETES: au 2, 20 h. 30, "Du feu s. v. p." accueille Lenny Escudero, qui interprétera "L'an 3000". "Tu te reconnais", "Depuis ta mort". Il y aura aussi le populaire Bruce. A 22 h., "Le bal de la régence", de Québec, avec Aline Desjardins et Jean-Claude Cardinal.

CINEMA: à 23 h. 30, deuxième partie du célèbre film de Carné, "Les Enfants du paradis".

POESIE: à la radio d'Etat, à 21 h. 30, "Documents" sur la langue poétique d'aujourd'hui, émission de Georges-Emmanuel Clancier. Table-ronde avec cinq poètes: Michel Deguy, Pierre Garnier, Marcelin Pleynet, Jean-Claude Renard et Yves Bonnefoy.

Samedi

JEUNESSE: au 2, 12 h. 30, "Si jeunesse pouvait" — le jeune et la politique.

CINEMA: au 2, 15 h., "Images en tête" présente "Description d'un combat", documentaire de Chris Marker sur l'état d'Israël.

SCIENCE: au 2, 18 h. 35, "Atome et Galaxies" — les membranes artificielles.

Dimanche

AFFAIRES PUBLIQUES: au 2, à "2 plus 1", entrevue avec le maire Jean Drapeau. Au 10, à "Franc-parler", à 23 h. 15, l'invité est Emile Girardin, président du Comité de coordination du Mouvement coopératif Desjardins.

VARIETES: au 10, au "Rideau s'ouvre", à 19 heures, Jacques Normand accueille Jean-Loup Chauby, Lise Chénier, les Gauloises, Murielle Parent et Etienne Bouchard. A 21 h., à "L'Amie des poètes", Yolande Guérard reçoit Jacques Blanchet et deux interprètes qui chanteront quelques-unes de ses chansons: Valérie et Lucille Dumont. Au 2, à 19 h. 30, "Zoom" nous entraîne à Chypre où on présente devant les armées canadiennes un spectacle auquel participent Jean Philippe, Danielle Jourdan, Benny et Judy, Paul Berval et Maria Léa.

THEATRE: au 2, aux "Beaux dimanches", une pièce de Louis Velle, "La vie sentimentale", réalisée par Jean Faucher, avec Andrée Lachapelle, Léo Hiller, Roger Garceau et Ulric Guttinger.

DOCUMENTS: à "Ni ange ni bête", à la radio d'Etat, 11 heures, entrevue avec Jean Juneau, un solitaire qui vit à Saint-Placide. A 13 h. 30, "Sociétés secrètes et besoins religieux", le Père F. Wolf, nous initie aux sociétés secrètes primitives. Au 2, à 14 h. 30, aux "Miroirs de l'art", entrevue avec le sculpteur Maria Vieira.

A "Tel quel"

Les rapports Québec-Ottawa

A la veille de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui s'ouvrira à Ottawa, le 11 février prochain, la radio de Radio-Canada consacrera l'émission "Tel quel" de samedi à l'analyse de l'évolution des rapports entre Québec et Ottawa, de 1954 à aujourd'hui.

On sait en effet que c'est en 1954 que le 1er ministre du Québec, M. Duplessis, décrivait l'impôt provincial sur le revenu, entrant par le fait même dans un champ jusqu'alors réservé au gouvernement fédéral.

Cet événement nous sera rappelé par des extraits d'un reportage qu'effectuait alors M. René Lévesque à Radio-Canada, à l'issue d'une rencontre entre M. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, et M. Duplessis.

Puis, pour situer les différentes étapes de l'évolution des rapports entre Québec et Ottawa, "Tel quel" nous fera entendre les témoignages du sénateur Maurice Lamontagne, de l'économiste Jacques Parizeau et du conseiller politique de M. Pierre-Elliott Trudeau, M. Marc Lalonde.

M. Lamontagne a été dans les années cinquante le théoricien le plus éminent du fédéralisme.

Jacques Parizeau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales à Montréal, a joué, pour sa part, un rôle éminent sous les gouvernements québécois depuis 1960, date de l'arrivée au pouvoir de M. Lesage, lequel devait donner une orientation nouvelle aux rapports entre Québec et Ottawa.

Quant à M. Lalonde, il nous expliquera comment Ottawa envisage ces rapports surtout depuis 1966.

L'émission "Tel quel" sera animée par Michel Roy, journaliste au Devoir, et Louis Martin, samedi de 11h30 à 13 heures à la radio de Radio-Canada.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2

9.25 Aujourd'hui
9.30 La grande aventure
10.00 Télévision scolaire
10.20 En mouvement
10.45 Monseigneur Surprenant présente
11.00 La source verte
11.15 Cinéma

"R. P. Z. appelle Berlin", espionnage (Franco-italo-germanique, 1959)

1.00 Cinéma
"Au service du Tzar", espionnage (France, 1946)

2.30 Qui ou non
3.00 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bobino
4.30 La Hiboulingue
5.00 Yogi
5.30 Tour de terre
6.00 Tour à tour
6.15 Téléjournal
6.25 Nouvelles du sport
6.30 24 heures
6.45 Aujourd'hui
7.30 Voyage au fond des mers
8.30 Du feu s. v. p.
9.00 Des agents très spéciaux
9.30 Le bal de la régence
10.30 Justice
11.00 Téléjournal
11.20 Nouvelles du sport
11.30 Cinéma

"Les enfants du paradis" (L'homme blanc, 2e partie) France, 1940-44

1.00 Téléjournal
1.05 Cinéma
"Quand la terre brûle", mélodrame (E.-U., 1960)

CFTM 10

8.45 24-36
9.00 Tont et café
10.00 Voie de femmes
10.30 Leçons de beauté
10.45 La santé dans votre assiette
11.00 Voie de femmes
11.30 Eternel amour
11.35 "Il ont vingt ans" (le)

12.00 Les récits du Capitaine
12.10 Le manchette
12.15 Cinéma-roman
"L'Honorable Stanislas agent secret" (3e)

12.30 Cinéma-vendredi
"Frayeur", drame (E.-U.)
2.00 Cinéma-vendredi
"Quai des illusions", drame (France)

3.30 Madame s'amuse
4.00 La cabane à Midas
4.30 Escadillon sous-marin
5.00 Le 5 à 6
6.00 Télé-Méto
6.40 Sports-Innages
6.50 Télé-Méto
7.00 Dernière heure
7.15 Télé-Méto
7.30 En première
"Le révolte", western (E.-U.)

9.15 L'école du bonheur
9.30 Elle et lui
10.00 Dix à dix
10.30 Toute la ville en parle
10.45 Dernière heure et météo
11.00 Monsieur le maire
11.30 Cinéma
"A bout de souffle", drame (France)

1.00 Dernière édition
1.05 Fermeture

CBMT 3

7.45 Test Pattern and Music
8.07 Stand-by Six
8.30 That Morning Show
9.00 Klahane
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian School
10.30 Friendly Giant
10.45 Ches Héline
11.00 Mr. Dress-up
11.26 Pick of the Week
11.35 CBC TV News
12.00 Andy & Mayberry
12.30 Search for Tomorrow
1.00 Luncheon Date
1.30 At the World Turn
2.00 The Weaver (?) Sex
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night
4.00 The Gallant Gourmet
4.30 Tolly
5.00 Archie
5.30 Where's My A
6.00 Tween Set
6.31 Hour-Glass
7.30 Rat Patrol
8.00 Get Smart
8.30 Don Messer's Jubilee
9.00 Friday Night Movies
"The Informers"
11.00 CBC National News
11.15 Viewpoint
11.25 Night Overall
11.30 One Six: "Monika"
1.00 Final Report

CFCF 12

7.30 Sound of 12
7.45 News and Sign-On
8.00 University of the Air
8.30 Ed Allen Time
9.00 Bomper Room
9.30 Magic Tom
10.00 Bewitched
10.30 The Newlywed Game
11.00 The Mike Douglas Show
11.30 I.R.A.
1.00 In Town
1.30 Peyton Place
2.00 Marriage Confidential
2.30 Perry's Probe
3.00 People in Conflict
3.30 Doctor's Diary
4.00 Family Theatre
"Saints and Sinners", drame
5.30 Pierre Berton Show
6.00 Pulse
7.00 Country Music Hall
7.30 Here's Lucy
8.00 Friday Night Movie
"Any Second Now"
10.00 The F. B. I.
11.00 National News
11.15 Pulse
11.45 Panama Playhouse
"Stranger In My Arms", drame
Suivi de Newroom 12.

condition féminine



Le Salon de l'agriculture offre au public des colloques d'information

L'ouverture officielle du Salon national de l'agriculture et de l'alimentation aura lieu ce matin, à 11h, sous la présidence de M. Clément Vincent, ministre de l'agriculture du Québec, mais le salon avait déjà ouvert ses portes au public hier matin, à 10h. Dès les premières heures, l'arène Maurice Richard était prise d'assaut par des centaines d'écoliers enthousiastes et turbulents, venus avec leurs professeurs.

Les exhibits sont nombreux, mais au moment de notre visite, on était encore en pleine période d'organisation, mais tout devrait être bien en place aujourd'hui. Chacun, les gens des villes comme ceux des milieux ruraux, trouvera son profit au salon: les activités sont nombreuses et en plus des nombreux stands d'exposition, on a prévu des colloques, des kiosques d'information aux consommateurs,

des démonstrations culinaires et autres, etc.

Des colloques à ne pas manquer

Signalons en premier lieu, celui qui aura lieu samedi après-midi, à 13h30, organisé par l'Association des consommateurs du Canada (Qué.). Il portera sur les lacunes dans les communications. M. Denis Decelles, directeur des services d'organisation à la Fédération des caisses d'économie, traitera des cartes de crédits; Mme Louise Simard, de Radio-Canada, abordera la question de la radio et de la télévision; Mme Pierre Lemeris, présidente de l'Association des consommateurs du Canada (filiale de Laval) soulèvera le problème des emballages trompeurs et de la publicité mensongère tandis que Mme Gertrude Langlois, présidente de la Fédération

des unions de familles du Québec soulignera l'écart entre l'information disponible et les connaissances du consommateur. Mme Rita Cadieux agira comme animatrice. Le public est invité à participer au débat et les organisateurs souhaitent que les questions de la salle soient nombreuses.

Le colloque des Cercles des fermières aura lieu à 13h30, mardi prochain, 11 février. Le thème sera "l'agriculture et les communications". Les participantes, venues des différentes régions du Québec, traiteront du problème des communications dans les milieux ruraux. Celui de l'A.F.-E.A.S. est prévu pour le jeudi, 13 février, à 13h; le sujet étudié sera "savoir et faire savoir".

Démonstrations d'art culinaire et de crochétage

Pour la maîtresse de maison moderne, le congélateur représente un gain de temps et d'argent; mais toutes les ménagères ne savent tirer tout le profit possible de la congélation. Les économistes ménagères du ministère de l'agriculture du Canada donneront pendant la durée du salon des démonstrations de plats-éclair faciles à congeler: poulets préparés de différentes façons, pain minute, lasagne, macaroni, gratin d'hiver, fiesta à la dinde, etc. Des recettes seront également mises à la disposition des visiteurs.

Grâce à l'aide financière du comité des échanges culturels

Des livres pour enfants...
... racontés par des parents

Un lecteur soucieux des lectures de ses petits-enfants et des jeunes en général, nous a fait parvenir la lettre suivante que nous publions et qui a trait au livre de Mme Paule Daveluy "Cet hiver-là" dont nous avons déjà parlé dans une chronique de livres pour enfants.

"Madame Paule Daveluy vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne littéraire en publiant le troisième volume de son cycle des saisons: "Cet hiver-là", dont elle a bien voulu me faire hommage, non pas immédiatement après sa parution, mais à l'époque des Fêtes, tout en m'annonçant le titre du suivant: "Cher printemps". Le premier livre de cette série avait pour titre: "L'été enchanté" et le second: "Drôle d'automne".

Je ne saurais donner une meilleure appréciation de ce beau roman et le résumer qu'en citant ce que Mlle Jeanne Saint-Pierre, directrice de la Bibliothèque des Enfants à la Ville de Montréal, m'en écrivait tout récemment:

"Rosanne, l'héroïne, a dû abandonner ses études d'assistante sociale pour se trouver un emploi afin d'aider sa mère veuve. Cette dernière, épuisée par les épreuves et le travail, doit aller se reposer à la campagne et Rosanne reste seule pour veiller au bien-être de ses frères. C'est une lourde tâche pour la toute jeune fille, qui fait, en même temps, l'apprentissage du monde du travail. Avec son courage, son impétuosité, son enthousiasme et son bon cœur, Rosanne parvient à vaincre les difficultés. Elle peut même se réserver des moments agréables en compagnie d'un groupe d'amis de son âge en dépit d'un chagrin d'amour qui la mine.

J. D. Tourigny"

Parmi les grands albums parus récemment pour les plus de dix ans, signalons chez Hachette, deux Alexandre Dumas "Vingt ans après" et "Le comte de Monte Cristo". Cette collection qui a le défaut de condenser pour la jeunesse des grands noms a également pour qualité de présenter, sur le plan graphique, un caractère d'imprimerie clair et simple, un format de livre qui convient sans doute beaucoup mieux aux jeunes lecteurs de moins de 15 ans que les livres classiques sur lesquels il faut s'arracher les yeux.

Dans la collection des albums religieux pour tout-petits, nous mentionnons cette semaine dans les Albums de l'Arc-en-ciel: "Pierre, pêcheur du Christ" et "L'Esprit de Pentecôte". Le texte de A. M. Cocagnac est vraiment à la portée d'enfants de six à dix ans et la naïveté des illustrations est un plaisir pour les yeux des adultes comme des enfants.

Des livres chéris: deux nouveaux albums du Père Castor, chez Flammarion: tout simplement adorables: "La grande panthère noire" et "Allons grison!" Des livres que la jeune école de première année, après quelques mois d'apprentissage de la lecture, peut déjà lire tout seul. N'est-ce pas merveilleux? Les illustrations parlent autant que le texte écrit.

S. C.

BAL 10e ANNIVERSAIRE DE
L'A.H.A.A.

Quelques membres du comité d'organisation du bal de l'Association des Hommes d'Affaires d'Ahuntsic, lequel aura lieu au Salon Viger du Château Champlain, samedi le 22 février, sous la direction musicale de Paul Capelli, de gauche à droite: Jovette Lefebvre, publicitaire, Louise Ouellette, comité des billets, Gisèle Sauvé, présidente du bal, et Thérèse Brunelle, vice-présidente.

CAFÉ DE PARIS
Musique et danse tous les soirs
excepté
le dimanche et le lundi

SALLE OVALE

**BUFFET
DANSANT**

Tous les dimanches soir
Wesli Rhy-Ves et ses musiciens
de 6 h à 9 h p.m.
\$5.75 par personne

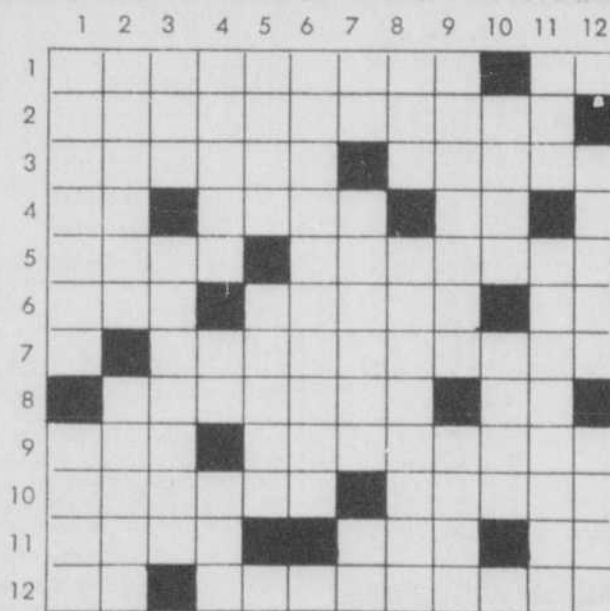
HOTEL RITZ CARLTON

Pour réservations

Maitre d'Hotel
842-4212

Préposé
au stationnement
à l'entrée

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

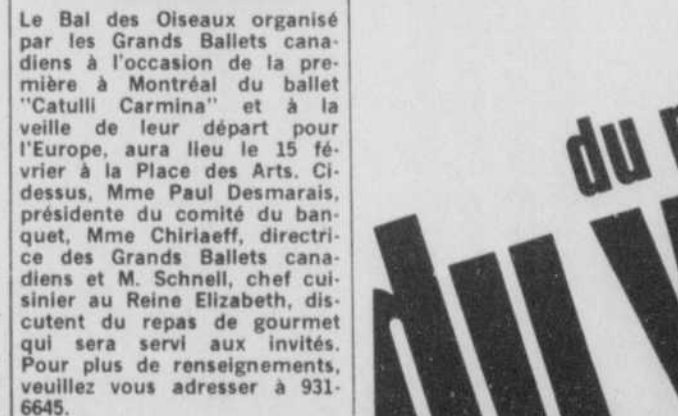
- Action de lessiver. — Connu.
- Diathèse constitutionnelle, due au ralentissement de la nutrition et des éliminations.
- Tirais du néant. — Rien.
- Hélium. — Village fortifié des oasis sahariennes. — D'un verbe gai.
- Automobile. — Etat de celui qui est gâteux.
- Volonté. — Mammifère très recherché pour sa fourrure. — Le meilleur en son genre.
- Administration du trésor public.
- Soin des menus détails. — Année.
- Personne sotte. — Franchise, sincérité.
- Stade simple et primitif d'où dérive tout être vivant (plur.). — Faute causant un dommage à autrui.
- Action de se ruer. — Manoeuvre frauduleuse destinée à tromper. — Erbum.
- Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Seigneur qui possédait un fief dont dépendaient d'autres fiefs (fém.).

Verticalement

- Action de lâcher. — Géant vorace.
- Méprise. — D'une manière plus avantageuse.

Solution d'hier

1. SOURDEMENT
2. ELITE ORAL
3. ELITE NARINE
4. CALABRE DOIS
5. L'ELITE ORAL
6. ELITE NARINE
7. ELITE ORAL
8. ELITE NARINE
9. ELITE ORAL
10. ELITE NARINE
11. ELITE ORAL
12. ELITE NARINE



Carnet mondain

L'Amicale de l'Institut Pédagogique change de structure. Désormais, un comité de trois membres aura pour tâche d'organiser une rencontre générale tous les cinq ans. On demande cependant aux diplômées de l'Institut de faire connaître les "actions d'éclat" ou les promotions de leurs consœurs, en faisant parvenir ces informations à Mme Alice B. Breton, 4821 Victoria, Montréal. (tel. 482-9382).

APPRENEZ TOUTES LES
DANSES POPULAIRES

CHA-CHA
TANGO
SWING

VALSE
RUMBA
MAMBO

Club de Danse Inc.

842-8011

Ouvert de 1h à 10h p.m.

87 est, rue Ste-Catherine

du nouveau

**du yogaourt
au Kirsch**

du vita

ÉVITAMMENT!

LA BANQUE ROYALE DU CANADA ÉTABLIT LE 1er BUREAU CANADIEN À FRANCFORT

En Allemagne de l'Ouest

La Banque Royale du Canada annonce qu'elle vient d'établir le poste de représentant en résidence à Francfort, en Allemagne de l'Ouest, dans le cadre de l'expansion de ses opérations internationales, expansion qui se poursuit suivant son programme à long terme.

Commentant cette décision M. W. Earle McLaughlin, chairman et président, a dit: "Vu l'essor considérable que connaît l'économie de l'Allemagne de l'Ouest depuis quelques années, Francfort est devenu l'un des principaux centres des marchés monétaires en Europe. L'établissement d'un bureau à cet endroit va nous permettre d'offrir un meilleur service à nos clients qui font affaire en Allemagne Occidentale ainsi qu'à nos amis du secteur bancaire allemand et leurs clients qui s'intéressent au commerce et aux investissements au Canada, dans les Antilles et en Amérique du Sud."

Le nouveau bureau de la Banque Royale sera le premier bureau d'une banque canadienne à Francfort. Son établissement, qui se fera sous peu, fait suite à de nombreuses années de contacts avec l'industrie et le commerce allemands, tant directement que par l'entremise de relations interbancaires avec des banques de l'Allemagne de l'Ouest.

potins financiers

Après avoir gagné, la veille, 0.87 points à 945.98, l'indice des industriels de DJ clôturait, hier, sur la Bourse de N-Y 0.69 points plus haut à 946.67. Après avoir accusé des pertes modérées, la veille, la liste a pans, hier, soutenue sur la Bourse de Toronto. Les titres bancaires paraissent plus résistants hier sur la Bourse de Montréal. Sur celle de Londres, la tendance était incertaine.

Il était évident hier à Wall Street que les achats avaient le caractère sélectif. L'ambivalence paraissait, même, pesante, d'où les possibilités d'une tendance irrégulière aujourd'hui, vu le congé de fin de semaine.

Des difficultés dans la production à l'usine de Ford à Chicago sont la cause de la mise à pied temporaire de 3,000 hommes aux usines de Ford de Canada à Oakville. Comme on le voit, tout se tient dans l'économie nord-américaine.

Il y avait \$13,622,000,000.00 en dépôts d'épargne individuels à la fin de 1968 dans nos banques vs \$11,760,000,000.00 au 31 décembre 1967, soit donc autant de fonds, susceptibles de prendre le chemin du marché des obligations ou de la Bourse pour peu que les courtiers de placement ou les agents de change effectuent une publicité adéquate.

Le cours de l'or fin était de \$42.62 l'once hier, soit le marché anglais vs \$42.70 la veille.

6,300,000 actions de Commonwealth Inns of Canada Ltd seront inscrites ce matin sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto.

Harvey's Foods Limited a vu ses recettes augmenter de 42% en 1968 vs 1967.

Husky Oil vient d'acheter les droits d'exploitation sur 230,000 acres de terrains dans le nord de l'Alaska.

Les actions de l'entreprise suivante se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action:

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

C'est le 4 mars que les actionnaires de Famous Players Corp. se prononceront sur le fractionnement du capital

La Bourse de Montréal a été avisée que les membres du conseil d'administration de Famous Players Canadian Corporation Limited ont adopté une résolution, sous réserve de son approbation par les actionnaires et les corps publics réguliers, autorisant le fractionnement des actions de la Compagnie à raison de 4 pour 1. Une assemblée des actionnaires aura lieu le 4 mars 1969. Après l'approbation de la fusion, c'est l'intention des membres du Conseil précité d'émettre des "warrants" en faveur des détenteurs d'actions ordinaires, à raison d'un "warrant" pour chaque 10 actions ordinaires détenues. Ces "warrants" ou certificats de souscription comporteront le privilège pour leurs détenteurs d'acheter des actions ordinaires additionnelles, au prix de \$25 chacune et le dit privilège d'achat expirera le 31 décembre 1979. Commencant avec le dividende, payable en juin 1969, les membres du Conseil précité entendent déclarer un dividende trimestriel de 10 cts sur les actions fractionnées sur une base de 4 pour 1.

BCN, Crédit Québec Inc. et Mead & Co. Ltd ont obtenu l'émission de Sillery

La cité de Sillery, comté de Louis-Hébert, a vendu récemment à un syndicat formé de La Banque Canadienne Nationale, Crédit Québec Inc., Mead & Co. Ltd, une émission de \$306,500 d'obligations, à 7 1/2% en 2 tranches, dont l'une de \$194,500, en séries de 10 ans et l'autre de \$112,000, à terme 20 ans, à un prix de 94.78. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8.5662%. La tranche de \$194,500, en séries comporte un solde de \$36,000, à renouveler en 1979 pour un terme additionnel de 4 ans et la tranche de \$112,000, à terme 20 ans comporte un solde de \$46,000, à renouveler en 1989 pour un terme additionnel de 10 ans. Il y avait 10 soumissionnaires pour cette émission.

Datées du 1er février 1969, les nouvelles obligations échoient comme suit: \$194,500, en séries du 1er février 1970 au 1er février 1979 inclusivement et \$112,000, à terme 20 ans échoient le 1er février 1989. Les obligations en séries ne sont pas rachetables par anticipation; cependant celles émises à terme 20 ans échoient le 1er février 1989 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations commençant le 1er février 1969 conformément au tableau d'amortissement. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, pour l'agrandissement de l'usine de filtration, etc.

L'évaluation impossible de la cité pour 1968, s'élevait à \$69,684,800. Le 31 décembre 1967, la dette nette à long terme de la corporation se chiffrait à \$3,979,141.

La section américaine de la Chambre de Commerce Internationale fait des recommandations opportunes

La section américaine de la Chambre de Commerce Internationale a demandé ces jours-ci au président Nixon de renverser la tendance à l'accroissement des contrôles publics sur les échanges commerciaux et les investissements enregistrés, au cours des dernières années, selon l'A.F.P. Dans un rapport intitulé "Nouvelles directions pour la politique économique américaine", qui a été transmis à l'administration et au congrès, elle formule une série de recommandations, principalement dans les trois domaines suivants:

1) elle demande l'élimination progressive, si possible d'ici la fin de l'année, des contrôles imposés le 1er janvier 1968 par le président Johnson et l'atténuation de la taxe de péréquation des intérêts.

2) elle affirme son opposition aux restrictions sur les échanges et, notamment, au contingentement réclamé par certaines branches de l'industrie américaine. Elle se déclare en faveur de l'élimination du "American Selling Price" et de l'abaissement des barrières non douanières.

3) elle s'oppose à la convocation d'un nouveau "Bretton Woods" mais recommande l'examen des diverses propositions faites pour faciliter le processus de modification des parités officielles, de telle manière que ces changements n'interviennent pas seulement après des crises néfastes pour l'ensemble du système monétaire. Elle souligne, cependant, qu'une plus grande souplesse des taux de change risque de stimuler la spéculation sur les monnaies.

On peut transiger en bourse depuis hier sur les droits de la Banque de Montréal

Les droits de la Banque de Montréal sont négociables sur la Bourse de Montréal sur une base "conditionnelle à leur émission" depuis le 6 février 1969 et leur symbole au téléscripteur est "BMO Rts."

Les détenteurs d'actions, immatriculés le 14 février 1969, recevront le droit de souscrire à des actions additionnelles, à raison d'une (1) nouvelle action pour chaque huit (8) droits détenus, au prix de \$12.00 l'action. Ces dernières se vendront ex-droits à l'ouverture de la Bourse précitée le 12 février 1969 et les droits expireront le 3 avril. Des certificats seront expédiés par la poste, le ou vers le 28 février 1969. Comme la Loi des Banques défend l'offre ou la mise de côté de provision de droits, en ce qui concerne une fraction d'actions, les droits serviront seulement pour chaque 8 actions détenues par chaque actionnaire. 8 droits seront donc requis pour souscrire à chaque nouvelle action. Les souscriptions seront acceptées pour des actions entières seulement.

Marcel CLEMENT

Président 1969 du club Richelieu-Maisonneuve

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

M. Gilles Mercille, directeur des Marchés d'Aliments Métro Ltée, succède à M. Maurice Lamoureux au poste de président du club Richelieu-Maisonneuve. M. Lamoureux devient gouverneur général.

M. Gilles Mercille

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Hovory 110 126 122 119 120

ACF 240 29 65 64 65 64 +1/4

Adress 140 374 70 68 69 68 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

Alcan 4 1/4 37 37 37 37 +1/4

NOMINATIONS À LA BANQUE D'ÉPARGNE

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'Assistant Inspecteur général et celle de M. Jacques Parent au poste d'Assistant Chef Comptable.

Monieur E. Donald Gray-Donald, Président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, annonce la nomination de M. Marcel Turmel au poste d'

l'information

1er slalom de nuit au Mont-Bruno, ce soir

Pour la première fois de son histoire la Zone de ski des Cantons de l'Est dirigée par Jack Westover de Sutton, tien-

Foster, choisi le boxeur de l'année

NEW YORK (AFP) — Le Noir américain Bob Foster, champion du monde des poids mi-lourds, a été élu boxeur de l'année 1968 et prix Edward Neil, par l'association (nationale et étrangère) des journalistes de la boxe aux États-Unis, réunis jeudi à New York, par vingt voix contre dix-sept à Joey Frazier, reconnu champion du monde des poids lourds par cinq

Etats de l'Union. Foster qui a ravi le titre l'an dernier en infligeant le premier K.O. de sa carrière au Biafra Dick Tiger avait reçu au premier tour, seize voix contre quinze à Frazier, trois à l'australien Lionel Rose, champion du monde des poids coq, et trois à l'italien Nino Benvenuti, champion du monde des poids moyens.

dra une compétition de slalom sur les pentes éclairées du Mont-Bruno, à Saint-Bruno, ce soir.

Cette compétition sanctionnée par l'Association canadienne de ski amateur fait partie du circuit régulier pour la saison 68-69 de la Zone de ski des Cantons de l'Est, ce qui signifie que les points F.I.S. accumulés au cours de cette compétition compteront pour le classement officiel de l'Association canadienne de ski amateur à la fin de la présente saison.

C'est la première fois qu'une course officielle de l'Association se dispute si près de Montréal. L'entrée pour les spectateurs est gratuite, de même que les stationnement.

Schrong inscrits

Dans sa course pour la tête du classement dans la Coupe du Monde de ski alpin, Karl Schranz doit combattre sur deux fronts, à savoir la grippe d'une part, et le fantôme de Jean-Claude Killy, d'autre part.

Agé de 30 ans, le vétéran Schranz est le porte-drapeau de l'équipe d'Autriche qui a détrôné l'équipe de France de la première position au classement de la Coupe des Nations.

On sait que le triple champion olympique, le Français Jean-Claude Killy, s'est retiré de la compétition active, après avoir remporté, pour deux années d'affilée, la Coupe du Monde de ski alpin.

Avant dernière des 19 épreuves épinglées au calendrier de la Coupe du Monde, le Du Maurier International attirera l'élite du ski mondial. Les résultats de cette grande classique qui sera disputée sur les pentes traîtresses du Mont Ste-Anne, les 14, 15 et 16 mars prochains, auront un effet déterminant.

sportive



Le joueur de centre étoile Henri Richard, l'un des trois juges du concours "Les Valentins de Blue Bonnets", pose en compagnie de Timely Knight.

Les fiancés de B-B choisis au hasard!

Les noms des dix couples, qui feront les frais de la phase finale du concours "Les Valentins de Blue Bonnets", seront connus ce soir après la cinquième course, à l'issue d'un tirage au hasard qui se déroulera dans le cercle du vainqueur.

Plus de 700 lettres ont été reçues, lesquelles seront déposées dans un baril transparent. Parmi celles-ci, le vice-président exécutif de la piste, M. Raymond Lemay, pigera dix lettres.

Le concours, qui s'adresse à tous les couples de fiancés, se terminera vendredi prochain, le jour de la St-Valentin, quand un couple sera choisi comme "les fiancés de BB".

Les juges qui détermineront le couple gagnant sont Suzanne Lapointe, de C. K. L. M., Doris Clark, de C. J. A., et Henri Richard, du club Canadien.

Les dix heureux couples de ce soir seront invités à la réception et au dîner à Blue Bonnets, vendredi prochain. Tous recevront des cadeaux et le couple par excellence se

verra remettre un poste portatif de télévision-couleur. Les inscriptions au concours sont parvenues de plusieurs points de la province. La plupart sont venues de la région métropolitaine, mais parmi les autres régions on compte Ottawa, Québec, Trois-Rivières, Lachute, Massena, N. Y. et aussi Angers, place natale du champion mondial des conducteurs Herve Filon.

Sur la scène des courses, l'attraction principale du programme de ce soir sera un amble-conditions d'un enjeu de \$2-600, qui verra Ceilung Zero préfavori pour l'emporter. Ceilung Zero a terminé premier dans un tête-à-tête avec Spangler Frost la semaine dernière et il a été établi favori à 3-1.

Se principaux rivaux seront Spangler Frost et Bolger Hanover et les autres Hay Man, White Hope, Howard Mir, Modokien et Direct M. Adios.

Le trot principal de la soirée sera disputé à la septième course. Midas Hanover sera le préfavori, surtout en vertu de son excellente deuxième place à son premier départ de l'année, dimanche dernier.

Avis légaux - Avis publics - Appels

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H. R. BELL PRODUCTIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116142, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MITCHELL LEISURE TOGS LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116140, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
Montréal

No: 2804
Dame Cécile Goulet-Jacques, épouse judiciairement séparée de biens et de corps de Jean-Paul Jacques, ouvrière, résidente et domiciliée au 6969 de la 16e Avenue à Rosemont, dans la Cité et District de Montréal,

requérante

-vs-
Jean-Paul Jacques, de profession et de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Jean-Paul Jacques est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 3 février 1969

JACQUES PERRON
Registraire des divorces
Mes LETTE, MARCOTTE & BIRON
60 St. Jacques, Montréal.
Avocats de la requérante

AVIS
AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Kante Knitting Mills Ltd. à Continental Factors Corporation et exécuté le 28 janvier 1969, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 31 janvier 1969 sous le numéro 2115877.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INTEGRATED LIGHTING (CANADA) LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116137, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MONTREAL GLOVE WORKS LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116136, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 3 février 1969, un règlement portant le no. 595 a été adopté relatif à l'aménagement d'une partie du Parc Rabastière et pourvoyant à un emprunt de \$96,200.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi 17 février 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter en faveur ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce sixième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

ROLAND COULOMBE
Le greffier



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC
Enquête sur l'administration municipale de Cité de Saint-Michel
AVIS PUBLIC

La Commission municipale de Québec donne avis, par les présentes, qu'elle reprendra ses séances publiques dans l'enquête précitée mercredi matin le 19 février 1969 à 10.30 heures au 360 rue McGill, chambre 113, Montréal, et qu'elle les continuera à toute autre date fixée lors des ajournements.

Le secrétaire de l'enquête
Me Pierre Bolduc

CITE DE COTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC
APPEL D'OFFRES
pour la fourniture de matériaux de drainage

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur Walter Murray, ingénieur municipal, au numéro 5490 de l'avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Qué., seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi, 19 février 1969.

Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur municipal, au numéro 5490 avenue Westminster, sur paiement de cinq dollars (\$5.00) qui ne sont pas remboursables.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de \$1.-000 tiré sur une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 19 février, 1969, à deux heures de l'après-midi, dans le bureau de l'ingénieur municipal, Monsieur Walter Murray, au numéro 5490 de l'avenue Westminster, à Côte Saint-Luc.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

A. E. KIMMEL
Greffier

AVIS
AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Algonquin Chemicals Ltd. à Continental Factors Corporation et exécuté le 27 janvier 1969, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 31 janvier 1969 sous le numéro 2115878.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MARGUTTA IMPORT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116139, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ANTIGO INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 jour de février 1969, sous le numéro 2116138, ce 4e jour de février 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
Division de Montréal

No 2741

Dame Basia Neiger, ménagère, résidente et domiciliée dans la Cité et District de Montréal, épouse commune de biens de Alfred Brahm.

requérante

-vs-
Alfred Brahm, autrefois des Cité et District de Montréal, épouse commune de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au bureau de la Cour à Montréal à son intention.

Et prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 3 février 1969

JACQUES PERRON
Registraire

REUBEN RESIN, C.R.
1255 rue Université,
Montréal.
Procureur de la requérante



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 3 février 1969, un règlement portant le no. 594 a été adopté relatif à l'aménagement du règlement no. 290 de façon à ce que les zones PA22 RA/B 19-1, RA/B 8 et CB 3 soient annulées et qu'elles soient remplacées par les zones PA 22-1, RA/B 19-1-1, RA/B 8-1 et CB 3-1.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu, lundi, le 17 février 1969, entre 19 et 20 heures afin de voter en faveur ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce sixième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

ROLAND COULOMBE
Le greffier

Susan Graves, la grande favorite de l'Adam's Memorial au Mont-Orford

La 17ième présentation de la Course ADAM'S MEMORIAL sous la direction du Club de ski Mont-Orford aura lieu sur les pentes de l'endroit samedi et dimanche.

Lutte pour une Coupe Davis "open"

FLORIDE — Alors que le tournoi de Philadelphie, la première compétition de tennis "open" de l'année aux États-Unis, en sera à son dénouement samedi, la fédération américaine (United States Lawn Tennis Federation) tiendra son assemblée générale annuelle à Clearwater (Floride) au cours de laquelle elle élira son nouveau président, prendra position sur une prochaine Coupe Davis "Open" et délimitera les différentes catégories de joueurs.

M. Alastair B. Martin, un homme d'affaire new-yorkais de 35 ans, qui a déjà tracé les plans de la reconstruction et de réinfiltration du tennis américain, sera porté pour deux ans à la présidence, succédant ainsi à M. Robert Kelleher. Le futur président qui entend "professionnaliser" la fédération, jusqu'à maintenant composée de dirigeants bénévoles, aura pour première tâche d'amener les délégués à voter la suppression de la catégorie de joueurs.

La blonde Vera, âgée de 26 ans, avait obtenu un brillant succès aux Jeux olympiques 1968, avec quatre médailles d'or dans les compétitions de gymnastique.

Josef Odlozil s'était classé huitième dans la course de 1,500 mètres.

La veille de la fermeture des Jeux olympiques, les deux athlètes tchécoslovaques s'étaient mariés à Mexico, au cours d'une cérémonie célébrée dans une cathédrale historique, et qui avait attiré des milliers de curieux.

Aux études
Vera a annoncé qu'elle ne chercherait plus à obtenir d'autres médailles, car elle abandonne toute participation aux compétitions.

"Je dois terminer mes études à l'université de Prague. De plus, je me suis engagée à écrire un ouvrage traitant de gymnastique, et qui sera traduit en plusieurs langues. Par la suite, j'aurai mes responsabilités familiales," d'expliquer Mme Odlozil.

LIQUEURS

avec une vraie saveur Hollandaise

Faits d'ingrédients naturels importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollandaise. Crème de Menthe, Triple Sec et Gin de Génèvre.

Wynand Fockink
AMSTERDAM • HOLLANDE

DISTILLÉS ET EMBOÛTILLÉS AU CANADA PAR H. CORBY DISTILLERY LIMITED, MONTRÉAL



Cette course sanctionnée par la A.C.S.A. et inscrite au calendrier de la F.I.S., groupera 85 des meilleurs skieurs du Canada, des États-Unis et de quelques autres pays, débutera par une descente sur la piste Trois-Ruisseaux et se poursuivra dimanche par deux manches de slalom spécial.

Les traces seront faites par Bob Richardson et Jean Lessard, deux anciens membres de l'équipe Nationale du Canada.

Le chef de course M. Roger Codere nous informe que déjà des entrées du Japon, de la Suisse et de l'Australie ont été reçues.

La descente qui se déroulera sur la piste Trois-Ruisseaux est reconnue comme une des plus difficiles et des plus rapides au Canada.

Chez les dames, la jeune et jolie Susan Graves, qui a triomphé dans le combiné Tschereau au Mont-Tremblant, dimanche dernier, est la grande favorite pour vaincre une fois encore ses rivales. Chez les hommes, on s'attend à une lutte de tous les instants entre le vainqueur du combiné masculin de dimanche dernier dans la Tschereau, Mike Culver et le Japonais E. Inomata qui s'est révélé, au Mont-Tremblant, un skieur de grande classe.

"Je voulais devenir championne des Jeux olympiques, et je désirais être mère. Ces rêves se sont concrétisés," a-t-elle ajouté.

Son mari, âgé de 30 ans, veut continuer durant une autre année à participer aux courses sportives. Il terminera ensuite ses études universitaires, et après il sera probablement instructeur.

SEPTIEME COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

SIXIEME COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

QUATRIEME COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

TROISIEME COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

DEUXIEME COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

PREMIERE COURSE
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69
BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1
2. J. G. G. 3-1
3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1
5. J. G. G. 3-1
6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1
8. J. G. G. 3-1

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE	BOURSE: \$1,400	BOURSE: \$1,400
TROT - Non-gagnants de \$5,000 en 68-69	BOURSE: \$1,400	BOURSE: \$1,400
1. J. G. G. 3-1	2. J. G. G. 3-1	3. J. G. G. 3-1
4. J. G. G. 3-1	5. J. G. G. 3-1	6. J. G. G. 3-1
7. J. G. G. 3-1	8. J. G. G. 3-1	9. J. G. G. 3-1
10. J. G. G. 3-1	11. J. G. G. 3-1	12. J. G. G. 3-1
13. J. G. G. 3-1	14. J. G. G. 3-1	15. J. G. G. 3-1
16. J. G. G. 3-1	17. J. G. G. 3-1	18. J. G. G. 3-1
19. J. G. G. 3-1	20. J. G. G. 3-1	21. J. G. G. 3-1
22. J. G. G. 3-1	23. J. G. G. 3-1	24. J. G. G. 3-1
25. J. G. G. 3-1	26. J. G. G. 3-1	27. J. G. G. 3-1
28. J. G. G. 3-1	29. J. G. G. 3-1	30. J. G. G. 3-1
31. J. G. G. 3-1	32. J. G. G. 3-1	33. J. G. G. 3-1
34. J. G. G. 3-1	35. J. G. G. 3-1	36. J. G. G. 3-1
37. J. G. G. 3-1	38. J. G. G. 3-1	39. J. G. G. 3-1
40. J. G. G. 3-1	41. J. G. G. 3-1	42. J. G. G. 3-1
43. J. G. G. 3-1	44. J. G. G. 3-1	45. J. G. G. 3-1
46. J. G. G. 3-1	47. J. G. G. 3-1	48. J. G. G. 3-1
49. J. G. G. 3-1	50. J. G. G. 3-1	51. J. G. G. 3-1
52. J. G. G. 3-1	53. J. G. G. 3-1	54. J. G. G. 3-1
55. J. G. G. 3-1	56. J. G. G. 3-1	57. J. G. G. 3-1
58. J. G. G. 3-1	59. J. G. G. 3-1	60. J. G. G. 3-1
61. J. G. G. 3-1	62. J. G. G. 3-1	63. J. G. G. 3-1
64. J. G. G. 3-1	65. J. G. G. 3-1	66. J. G. G. 3-1
67. J. G. G. 3-1	68. J. G. G. 3-1	69. J. G. G. 3-1
70. J. G. G. 3-1	71. J. G. G. 3-1	72. J. G. G. 3-1
73. J. G. G. 3-1	74. J. G. G. 3-1	75. J. G. G. 3-1

l'information

sportive

Claude Ruel le cachottier

Depuis le début de la présente saison de hockey, Claude Ruel, nouveau pilote du Canadien de Montréal, se plait à répéter devant les performances de ses protégés, qu'il dirige en somme deux équipes plutôt qu'une. Son explication de cette étrange situation réside dans le fait qu'à son avis le Canadien joue plus ou moins bien au Forum tandis qu'il excelle sur les patinoires étrangères.

Mais devant certains autres faits il faut bien en conclure que Claude est un pince sans rire de première classe. Il sait fort bien en fait qu'il dirige plutôt TROIS équipes qu'une seule: une qui travaille fort quand c'est le temps de le faire, une qui travaille à la va-comme-j'te-pousse quand ça lui dit, et une autre... franchement paresseuse.

C'est cette dernière qui vient d'encaisser un revers de 5-1 aux mains des Seals d'Oakland de la division ouest, une équipe dont les trois étoiles sont Bill Hicke, Ted Hampson et Norm Ferguson.

Mercredi soir les Seals étaient privés de trois de leurs vedettes, Bill Hicke, Gary Jarrett et Bert Marshall étant au repos forcé. Par contre, seul Terry Harper manquait à l'appel chez le Canadien.

Sauf Robert Rousseau, (d'après le compte rendu des agences de nouvelles) toute l'équipe de Claude Ruel a été frappée de paralysie totale, de ce que j'appellerais "du coup de la Californie".

Car vraiment je ne vois qu'une explication à ce changement subit de forme chez le tricolore. La nausée de l'hiver que l'on connaît ici a provoqué un étourdissement passager chez toute la brigade du Bleu-Blanc-Rouge au premier contact du soleil radieux de la Californie.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Qui peut les en blâmer? Je vois très bien ce qui a dû se passer. Par exemple un Carol Vadnais, s'approchant de Serge Savard pour lui glisser à l'oreille, lors d'une mise au jeu: "Serge, oh! boy! viens-tu te baigner au clair de lune après la 'game'?" Puis un peu plus tard, entre deux périodes, Frank Selke jr. s'adressant en ces termes à Claude Ruel:

Et les bancs de neige?

"Claude, j'sais pas comment tu fais pour vivre à Montréal en hiver! Prends, moi, je n'ai jamais pu m'habituer au froid de St-Lambert, qui n'est pourtant pas loin de ta grande métropole (!). Dis donc, après la partie, si ça te plaisait de venir visiter mon domaine, à deux pas du golf, on aurait certainement le temps de jouer un p'tit neuf... entre deux gorgées de houblon du "Big land" canadien, non?"

Puis là, alors que les Seals menaient probablement au compte de 4-1, Bill Hicke, perché au bout du banc des joueurs des Seals, voyant passer Ralph Backstrom devant lui, l'arrête par la manche et lui dit: "Ralph, veux-tu bien me dire ce qui ronge le grand Jean (Béliveau)? mon Dieu, qu'il a les traits tirés, tu ne trouves pas?"

Pendant ce temps-là Mike Loughton (un nouveau-né de la ligue Nationale) enfilait le cinquième but des Seals et scellait l'issue de la rencontre. Il y eut bien aussi François Lacombe (comment, vous ne le connaissez pas celui-là?) qu'il fit la nique aux J.C. Tremblay, Harris et cie.

François Lacombe, qui réchauffait le banc du Canadien junior l'an dernier, toutefois assez bon, du moins mercredi soir, pour faire honte à la brigade défensive considérée la meilleure de la division est de la ligue Nationale; il y eut enfin tout le reste de cette formidable (!) équipe des Seals, les Odrowski, les Dillabough, les Szura, les Perry, les Ingardfield, tous rejetés les uns après les autres par les Red Wings de Detroit ou les Rangers de New-York ou encore le Canadien lui-même, qui jouèrent les héros de la côte ouest pour humilier à qui mieux mieux le fin produit de la division est, les détenteurs de la Coupe Stanley.

Je sais, je sais, que le Canadien ne peut gagner 74 joues sur 74; ce qui je digère mal, c'est qu'il délègue toujours son équipe "paresseuse" en Californie et que cela me donne beaucoup de mal quand vient le temps pour moi d'expliquer sa tenue à mon p'tit gars de huit ans! Car même lui s'aperçoit que Claude Ruel dirige réellement TROIS équipes et que celle qu'il aime le moins est celle qu'il voit évoluer... au soleil d'été de la Californie!

En formant une nouvelle équipe nationale

John Munro suggère à la LNH de prêter des joueurs professionnels

OTTAWA (PC) — Un adjoint du ministre de la Santé John Munro a déclaré hier que le fait de compter les présidents des Canadiens de Montréal et des Maple Leafs de Toronto comme membres du bureau des gouverneurs de la Corporation Hockey Canada "obligerait la LNH à considérer l'équipe nationale comme un membre de la famille plutôt qu'une nuisance".

Il a également suggéré que la LNH aide les équipes nationales en prêtant des joueurs professionnels.

David Molson, président des Canadiens, a déclaré, il y a deux semaines que lui-même et Stafford Smythe, du Toronto, étaient "personnellement intéressés" à faire partie du bureau de direction. La corporation, proposée par Munro afin d'administrer l'équipe nationale à la place de la CAHA, est en voie de formation.

Un comité exécutif doit en établir la structure le 24 février.

L'adjoint a révélé que deux des 13 postes du bureau des gouverneurs devraient

être occupés par des représentants de la LNH.

La LNH pourrait aider l'équipe nationale en "lui offrant quelques candidats professionnels évoluant dans le hockey Junior A ou bien des pros si nécessaire".

La LNH pourrait aussi donner des conseils sur l'entraînement, le dépistage et l'ins-truction des joueurs.

Munro a déclaré que le Canada devra recruter des joueurs professionnels dans son équipe nationale parce qu'elle affronte des pros dans les compétitions internationales.

Jake Gaudaur fustige le commissaire d'un jour: Davey

TORONTO (PC) — Le commissaire de la ligue Canadienne de football, Jake Gaudaur, a déclaré hier "qu'il n'y avait pas de doute que la présentation des joutes locales à la TV serait la mort de la LCF". "Notre situation est semblable à celle des ligues Nationale et Américaine aux USA où la population est 10 fois supérieure. La finale de la LCF et le match du Super Bowl ne seront pas télédiffusés dans les régions où ils sont disputés."

Gaudaur faisait allusion au discours prononcé devant le Sénat mardi par le sénateur Keith Davey, son prédécesseur comme commissaire.

Davey a prêté la fin "du système antique et ridicule de l'élimination des matches locaux à la TV".

"Je ne puis en arriver qu'à une conclusion au sujet de Davey, a dit Gaudaur. Si on prend son expérience dans le football comme exemple, il fait preuve d'un manque total de considération des faits et son opinion est ridicule."

Davey a soutenu que toute perte de recettes aux guichets serait plus que compensée par "un plus fort revenu des commanditaires de la TV".

Ce à quoi Gaudaur a rétorqué:

"Si les commanditaires versaient des recettes entières, le sport n'existerait plus dans trois ans. Selon la température, les foules diminueraient à 3,000 spectateurs par partie et il ne serait plus question de billets de saison."

Chicago 1
Detroit 6

Première période
1-Detroit: Prentice (10)
2-Detroit: Howe (27)
3-Detroit: Lefebvre (24)
4-Detroit: Lefebvre (24)
5-Detroit: Lefebvre (24)
6-Detroit: Lefebvre (24)
7-Detroit: Lefebvre (24)
8-Detroit: Lefebvre (24)
9-Detroit: Lefebvre (24)
10-Detroit: Lefebvre (24)

Deuxième période
1-Detroit: Lefebvre (24)
2-Detroit: Lefebvre (24)
3-Detroit: Lefebvre (24)
4-Detroit: Lefebvre (24)
5-Detroit: Lefebvre (24)
6-Detroit: Lefebvre (24)
7-Detroit: Lefebvre (24)
8-Detroit: Lefebvre (24)
9-Detroit: Lefebvre (24)
10-Detroit: Lefebvre (24)

Troisième période
1-Detroit: Lefebvre (24)
2-Detroit: Lefebvre (24)
3-Detroit: Lefebvre (24)
4-Detroit: Lefebvre (24)
5-Detroit: Lefebvre (24)
6-Detroit: Lefebvre (24)
7-Detroit: Lefebvre (24)
8-Detroit: Lefebvre (24)
9-Detroit: Lefebvre (24)
10-Detroit: Lefebvre (24)

Dès que la température ne serait pas idéale, les gens demeureraient devant leur TV à la maison. Les réseaux de TV nous feraient alors des offres minimales pour notre produit parce qu'on ne pourrait le vendre au public présent."

La prétention de Davey voulant que cette élimination des matches locaux à la TV était frustrée par la transmission par câbles a été rejetée ainsi par Gaudaur.

"Cette opinion est aussi sensée que suggérer aux banques de laisser les voleurs prendre leur argent afin qu'ils n'aient pas besoin de le voler."

Le commissaire a cité le cas d'Ottawa où la TV-câble nuisait au sport.

"Les Rough Riders, meilleure équipe au pays, ont terminé au 1er rang dans l'Est, mais ils ont perdu de l'argent même s'ils ont obtenu une moyenne de 24,000 spectateurs par partie."

Le contrat de trois ans entre la LCF et CTV a expiré avec le dernier match de la coupe Grey et Gaudaur négocie actuellement avec CTV et Radio-Canada.

CTV a versé \$475,000 pour les droits dans l'Est et \$150,000 pour ceux de l'Ouest.

Belle pièce de propagande du maître-chantre Firsov

MOSCOU Reuter — Le joueur de hockey russe Anatoly Firsov a révélé hier qu'on lui avait offert \$100,000 pour s'aligner avec une équipe professionnelle canadienne lors de la récente tournée triomphale de l'équipe nationale russe au Canada.

Lors d'une entrevue avec le journal du ministère de la Défense, Red Star, Firsov a dit que l'offre avait été faite par un représentant d'un club de la ligue Nationale de hockey, sans l'identifier.

"Je lui ai répondu que mon club, l'Armée centrale rouge, était plus fameux que le sien et, qui plus est, les joueurs de hockey soviétiques ne se vendaient pour des dollars."

"Nous avons suggéré que les pros-canadiens jouent

contre nous et il s'est immédiatement retiré."

Firsov a déclaré que l'équipe nationale du Canada, qui a encaissé neuf revers devant les Russes pendant la tournée, jouait rude "et parfois trop rudement". "Leur désir de revanche augmentait à chaque match. "Les arbitres canadiens se sont parfois laissés dominer par leur sentiment national, mais l'équipe soviétique n'a pas perdu contenance."

Firsov a ajouté que le mythe de l'invincibilité des clubs professionnels canadiens a beaucoup diminué à la suite de la tournée russe.

"On a beaucoup parlé d'un match avec les pros, mais il ne s'est pas réalisé."

Ils seront bientôt de plus en plus nombreux

L'ère des joueurs diplômés des universités commence dans la LNH

(PC) — Il y a 30 ans, un diplômé de l'université McMaster a été choisi au sein de la première équipe d'Etoiles de la ligue Nationale de hockey.

Il s'agit de Syl Apps qui a mérité cet honneur en 1939, et plus tard en 1942, alors qu'il évoluait au centre avec les Maple Leafs de Toronto, mais on n'a alors fait guère mention de son éducation.

Au fait, Apps était le seul universitaire ayant mérité cet honneur.

L'attitude du hockey professionnel au sujet de l'éducation a été illustrée en 1956 quand les Leafs ont échangé Eric Nesterenko aux Black Hawks de Chicago parce que le joueur voulait poursuivre ses études à McMaster.

Mais Ed Zemura, directeur des sports à l'Université d'Alberta, prétend que la tendance est dans l'autre sens aujourd'hui et prédit qu'un "bien plus grand nombre" de joueurs, ayant des diplômes universitaires, évolueront dans la LNH.

Le cas Berenson

Selon lui, un nombre de plus en plus imposant de jeunes

croient qu'ils peuvent préparer leur avenir en combinant éducation avec une carrière dans la LNH.

Parmi les exemples actuels, on note Red Berenson, compteur de 20 buts pendant deux saisons avec les Blues de St-Louis, de l'Université du Michigan, et Tony Esposito, appartenant aux Canadiens de Montréal, de Michigan Tech.

Plus de 30 étudiants canadiens et américains ont participé à l'entraînement des clubs de la LNH cette année et la plupart ont été retournés aux mineures et à l'école d'où ils reviennent un jour.

Zemura, dont les Golden Bears d'Alberta ont remporté le championnat intercollegial

Dodo pour Chuvalo?

MIAMI BEACH, FLORIDE — Abe Greene, commissaire de la "World Boxing Association", a cité le champion des poids-lourds canadiens George Chuvalo comme exemple d'un boxeur sur le déclin et qui devrait être encouragé à prendre sa retraite avant de subir des graves blessures. C'est à la suite de la raclée de Chuvalo aux mains de Buster Mathis, lundi soir dernier à New York que le commissaire a fait cette déclaration.

Lors d'une réunion tenue hier à Miami, le commissaire a déclaré qu'à cause de sa forte constitution, Chuvalo a pu résister aux violentes attaques de Mathis. Toutefois il arrive un temps où un géant ou une commission se doit d'intervenir afin de prévenir des accidents graves dans la boxe. Il est donc temps que l'on informe Chuvalo que ses chances de conquête de la couronne mondiale des poids-lourds sont nulles et que le temps de la retraite est arrivé."

Matra a rayé Sebring

PARIS (AFP) — Il est désormais certain que Matra ne participera pas cette année aux douze heures de Sebring. En effet, si Henri le Guezec, directeur des courses de Matra avait laissé entendre aux organisateurs de la course américaine qu'une voiture française pourrait prendre le 22 mars le départ de cette épreuve, M. Martin, directeur des études avancées de Matra a démenti mercredi cette information.

En effet, selon M. Martin, Matra ne participera pas aux douze heures de Sebring (course se qui ne figure d'ailleurs pas au programme de la firme) afin de prendre part aux essais des 24 heures Du Mans avec le maximum de voitures. Selon M. Martin, il serait impossible de faire revenir à temps pour des essais Du Mans une voiture qui aurait pris part à l'épreuve de Floride moins d'une semaine auparavant.

Triple égalité

Voici ceux qui sont les meneurs au terme de la première ronde de l'Union de golf Bob Hope à Palm Springs, Floride.

Gene Littler 32 35 67
Marty Flockman 32 35 67
Lee Trevino 32 35 67
Tom Shaw 32 35 67
Ken Sull 32 35 67
Jim Ferrier 32 35 67
Jim Wickers 32 35 67
Joel Goldstrand 32 35 67

Hockey

Montréal à Los Angeles
Boston 1 St. Louis 3
Chicago 1 Detroit 6

Montréal à Minnesota
Oakland à Toronto
St. Louis à New York

Philadelphie à Boston
Los Angeles à Pittsburgh
Detroit à Chicago

CLASSEMENT

	SECTION EST						
	PJ	G	P	N	Bp	Bc	Pts
BOSTON	51	31	9	11	201	132	73
CANADIENS	51	29	15	7	176	141	65
NEW YORK	52	28	20	4	146	130	60
DETROIT	53	25	20	8	166	148	58
CHICAGO	52	25	22	5	195	167	55
TORONTO	49	22	16	11	149	135	55

SECTION OUEST

ST. LOUIS	53	27	15	11	148	109	65
OAKLAND	53	19	27	7	138	173	45
LOS ANGELES	48	18	24	6	118	148	42
PHILADELPHIE	52	12	27	13	109	155	37
MINNESOTA	52	12	31	9	123	178	33
PITTSBURGH	52	11	33	8	128	181	30

(Partie Montréal à Los Angeles non incluse)

Karen retrouve sa forme à Oakland

OAKLAND, Californie PA — Karen Magnussen, qui a perdu son titre canadien à Linda Carbonetto, de Toronto, le mois dernier, a pris une légère avance sur la championne américaine Janet Lynn après les figures obligatoires hier, lors des championnats de patinage artistique de l'Amérique du Nord.

Mlle Magnussen a récolté 1,029.1 points contre 1,015.5 par Mlle Lynn tandis que la championne canadienne se classait 5e, après deux autres Américaines.

La championne sera connue ce soir après les figures libres. Le championnat masculin, mettant en vedette les cham-

pions canadien et américain Jay Humphrey, de Toronto, et Tim Wood, commencera vendredi soir.

Boston 1 St. Louis 3

Première période

1-Boston: Sather (4)
(Green, Sanderson) 14:23
2-St. Louis: Berenson (24) (Henry) 18:09
Puntions: Avery, Cameron 7:35, Sather, Plager (majores) 18:44

Deuxième période

3-St. Louis: Berenson (25)
(MacDonald, Henry) 3:44
Puntions: Avery, Cameron 7:35, Sather, Plager (majores) 18:44

Troisième période

4-St. Louis: McCreary (10)
(Puntions) Talbot 9:02 9:46

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (0.5 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER
COTE DES NEIGES, 3960 Marchand, coin Decelles, 3 1/2, occupation immédiate, 1 1/2 pour 1er mai, armoires 10-2-69

COTE DES NEIGES, 3740 Edouard-Montpetit, 3 1/2, 10-2-69

SHERBROOKE ET MONTAGNE, appartement fonctionnel et central, 3 chambres à coucher, salle à manger, grand salon, avec foyer, Cuisine équipée et dînette, appartement et toilette pour bonne 2 salles de bain. Tel. 288-6904. 10-2-69

COTE DES NEIGES — Linton, appartement meublé, 3 1/2 pièces, près Université de Montréal, Appellez entre 4-7 p.m. 735-5804. 10-2-69

A VENDRE
Cylindre à imprimer "Pony Miel" en opération. Tel. 342-0140. M. Delorme. 21-2-69

Meubles de tout style, tapis, draperies au prix du gros, service complet à domicile sur rendez-vous M. Edouard 388-4548. 26-2-69

AUTO A VENDRE
Pontiac, Parsienne Sport, 63, V8, tout équipée en très bonne condition. Tel. 322-7565. 8-2-69

Renault 8, 1968, neuve, à s'y méprendre, 12,000 miles, Prix \$1,200. Tel. 625-4550 après 18 heures. 10-2-69

CHALET A VENDRE
Nouveau prolongement de l'autoroute, près Ste-Adèle, Châlet suisse, 3 chambres à coucher, salle de jeux, foyer, vue panoramique sur les montagnes. Plage privée, près pente de ski. Terrain compris. Occupation 3 semaines, \$15,350. — \$91.08 par mois. Tel. 731-3501. 19-2-69

LAURENTIDES: entre St-Sauveur et Ste-Adèle, Châlet suisse, 3 chambres à coucher, salle de jeux, foyer, vue panoramique sur les montagnes. Plage privée, près pente de ski. Terrain compris. Occupation 3 semaines, \$14,950. Très peu comptant. Hypothèque 6 1/2%. Appellez 733-3077. 21-2-69

COURS PRIVES
Cours de piano, harmonie, contrepunt, solfège et dictée musicale. Tel. 767-1315. 12-2-69

DEMANDE D'EMPLOI
Jeune homme, ponctuel, sobre, travailleur, désire situation stable dans une compagnie où s'offrent des possibilités d'avancement. Préférerait travail clinique mais considérerait également d'autres secteurs. Excellentes références. S.V.P. Guy 331-1021. 8-2-69

DIVERS
TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tel. 843-0401. Métro, St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets 100% pure laine \$10. — Habits complets en tricot et tricot \$20. — Matériaux d'hiver \$10. \$15. — Pull-over toutes sortes \$5. Vêtements sport \$6. — Pantalons \$3. \$5. \$6. \$6.50 etc. etc. J.N.O. 13-2-69

HOMMES DEMANDES
AIDES-VENDEURS ET REPRESENTANTS
Homme actif retraité ou partiellement retraité, désireux se faire un revenu supplémentaire dans la vente en gros d'un produit nationalement annoncé. Excellente occasion pour un travail à temps partiel. Écrivez à: Stanley J. Price of Canada Ltd., 351, rue Front est, Toronto 2, Ont. 12-2-69

TAILLEUR
Vous avez maigre ou emmaillé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR — SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUIZOT Tel. 388-2532 J.N.O.

TRANSPORT
ROUSSILLE TRANSPORT, déménagement, tout longue distance. Emballage, entreposage 725-3221. 8-2-69

L'U de M en ébullition

C'est le branle-bas à l'Université de Montréal qui sera l'hôte en fin de semaine de trois championnats interuniversitaires. La Direction des sports bouillonne d'activité et les jeunes et jolies secrétaires se démultiplient pour à la fois, taper à la machine, consulter les dossiers, téléphoner, prendre des notes chez les responsables et aller chercher le café de toute façon, elles n'auront pas le temps de boire.

En plus de recevoir les meilleurs gymnastes, skieurs nordiques et joueurs de curling universitaires de l'Est du Canada, Gérard Simond et ses adjoints dépêchent leurs équipes de l'Université sous tous les azimuts. Les nageurs à Windsor, les judokas à Waterloo, les escrimeurs à Ottawa, pendant que nageurs, joueuses de volleyball et hockeyeurs, écumèrent la région de Montréal. En incluant à cela les rencontres interfacultaires c'est à se demander si le recteur sera éligible à l'une des activités et s'il restera suffisamment d'étudiants pour contester.

Le plat de résistance réparti sur deux jours, vendredi le 7 et samedi le 8 se présentera comme suit:

Ski nordique:

Six universités: Laval, McGill, Queen's, Toronto, Carleton et Waterloo se joindront à l'U de M. sur les pentes du Mont-Royal pour disputer les championnats de l'A.S.I.-O.Q. (Ontario et Québec). Le saut qui débutera vendredi soir à 8 heures, aux lumières, se déroulera sur le tremplin n. 2 de l'U de M. dont le point critique se situe à 40 mètres (131 pieds).

La course de fond aura lieu samedi matin à 11 heures sur une piste de 3 kilomètres tracés à l'arrière du campus de l'U de M. Les skieurs devront la parcourir 4 fois pour un total de 12 kilomètres (8 milles).

Les Carabins dirigés par Yves Carboneau, avec leur champion junior de saut du Canada, Zdenek Mez, seront en lutte pour le combiné nordique individuel et par équipes. L'équipe à vaincre s'est probablement celle de Queen's menée par le meilleur fondeur universitaire Chip Drury, quoique Carleton et Ottawa possèdent de grandes réserves également en fond. Les équipiers de l'U de M. en saut, Mez, François Craig et Gilles Fortin; en fond, Mez, Réal Sergie et Bernard Laplante.

En cas de mauvaises conditions d'enneigement, les compétitions auront lieu au Mont St-Hilaire sur le terrain de McGill aux mêmes dates.

Gymnastique:

Les institutions inscrites sont Laval, McGill, Sherbrooke, Collège Militaire Royal de St-Jean et l'U de M. et l'enjeu: LA COUPE DU QUEBEC.

A la suite de la rencontre du 25 janvier à Laval, les gymnastes de l'U de M., entraînés par le champion canadien, Gilbert Larose, sont nettement en tête au classement par équipes. Ils détiennent une avance de près de 60 points sur leurs suivants immédiats, l'Université McGill. Individuellement les Carabins ont également dominé toutes les épreuves et la grande vedette de l'équipe, Jacques l'Allier, avait remporté 4 victoires dans les exercices au sol avec 7.70 points, le cheval arçon 8.30 pts, le cheval sautoir 8.45 pts et la barre fixe 7.25 pts ne laissant à ses excellents coéquipiers Robert Légaré et Jacques Millette que les anneaux et les barres parallèles.

La compétition débutera samedi après-midi à 13h30 au magnifique Centre Sportif de l'U de M. 2050 boul. Edouard-Montpetit.

Les règlements sont que chaque équipe peut présenter 6 gymnastes et les 4 meilleures notes sont additionnées pour obtenir le total des points. Pour être éligible au titre individuel un gymnaste doit participer aux six épreuves.

Curling:

Un autre championnat interuniversitaire de l'A.S.I.O.Q. groupant les universités d'Ottawa, McGill, Carleton, Queen's, Laval et Montréal se déroulera le samedi après-midi à partir de 6 heures à la salle de Curling du Centre sport.

Ainsi, pendant deux jours, les sportifs sont conviés à un véritable festival regroupant en trois spécialités l'élite de la jeunesse universitaire de l'Est du Canada.



Raymond David

R.-Canada manquerait à l'éthique en "remettant en question" le régime

par Clément Trudel

QUEBEC — Une chaîne nationale de radio-télé doit mettre les citoyens au courant des diverses possibilités qui s'offrent à eux mais en raison de la nature même de Radio-Canada, il n'appartiendrait pas à la fonction publique de "remettre en question le régime", ce qui équivaudrait à un manque d'éthique. Le vice-président et directeur général de Radio-Canada, M. Raymond David, a donné hier la somme de ses opinions sur l'impact réel qu'a la télévision sur le milieu québécois. Selon lui, le danger est de conserver comme premier critère la cote d'écoute (ou rating) et de prendre le peuple comme une nouvelle sorte de souverain à flatter.

M. David était invité au 4e congrès des affaires québécoises qui se terminera ce soir à l'université Laval. Le vice-président de Radio-Canada a cherché à tempérer l'impression de "conditionnement" créée dans plus d'un milieu et, sociologues et psychiatres à l'appui, affirme que la télé est loin de moudre le public selon une image pré-établie. Tout au plus ne ferait-elle qu'accélérer certains courants amorcés bien avant son avènement, tout en cristallisant les attitudes existant chez les spectateurs, entre autres grâce à ce qu'il a appelé l'effet "boomerang".

Réception

Les quatre griefs communément invoqués à l'encontre de la télévision sont de: mettre en danger l'ordre établi; transformer les échelles de valeurs; inciter au crime et à la violence et provoquer l'abrutissement intellectuel. Qu'en est-il en réalité?

Dès 1956, André Laurendeau redoutait que la télévision en véhiculant les propos des diverses écoles de pensée ne finisse par saper les fondements de notre société puisqu'elle survenait au moment où le Canada français était "en pleine crise", alors que "tant de problèmes aigus se posaient dans l'ordre économique et social". C'est dire que la télévision est un facteur qui a accompagné cet élan vers le changement, non pas par hasard... mais ce que Laurendeau redoutait le plus était la télévision en tant qu'outil de "propagande".

Aux Etats-Unis, certains commentateurs fustigent la télé et son "dérèglement sempiternel et inéluctable de médiocrité", craignant l'anémie de la vie intellectuelle en général et

le danger de "rendre impossible l'exercice efficace de la démocratie".

M. David a insisté sur l'individualité du "receveur" et la façon dont il peut réagir au "message". Le receveur aurait même acquis une sorte d'immunité contre ce flot montant d'informations; l'auditeur "filtre ce qui lui est offert, selon ses convictions personnelles, ses goûts, ses principes et selon les principes et les idées reçus dans son entourage".

Quant à l'émetteur, il ne saurait se permettre de faire abstraction de son enracinement social, c'est dire qu'il ne saurait impunément se heurter au public sans compromettre le but même qu'il poursuit. Cependant "il n'est pas de moyens plus pernicieux ni plus insidieux d'orienter l'opinion publique que de taire ce qui est contraire à certains intérêts". En réponse à une question venue de la salle, M. David est même allé jusqu'à déclarer que c'est "plutôt un opium" qu'on sert parfois aux classes populaires, opium qui remplacerait la multitude de "petits journaux et de petites revues" de piètre qualité; à ce rythme, triompher le moindre effort, l'habitude et le conservatisme. Autre danger dénoncé par le directeur général de la chaîne française de Radio-Canada: que d'une façon dirigiste, on mette à la disposition de "l'entreprise" les mass media et qu'on les fasse fonctionner selon les dictées des seules lois économiques (en vue du profit



Raymond David

des sociétaires ou actionnaires).

Culture

L'apport culturel d'une chaîne nationale de télé est indubitable et M. David mentionne à ce sujet ce que Laurendeau disait de la pièce Ti-Coq: "Un peuple habitué à ce que les histoires qu'on lui raconte se passent toujours 'ailleurs' et mettent toujours en cause des 'étrangers' s'est reconnu dans la télévision et en a tiré un immense plaisir".

Il serait difficile au Québec d'effectuer un retour au monolithisme idéologique des années d'après-guerre puisque la télé a aidé à faire une société ouverte là où dominait une société fermée: "Les messages de l'autorité traditionnelle sont désormais noyés dans l'ensemble des messages véhiculés".

Avec la primauté donnée à l'image "nous redécouvrons un peu le conditionnement du primitif", ce qui laisse "entrevoir les possibilités d'action en profondeur de la télévision" et "devrait nous inciter à la prudence", mentionne aussi M. David en évoquant ce retour à l'affectivité et ce délaissement du rationnel (le visuel court-circuite en quelque sorte le contrôle intellectuel), pour atteindre directement l'affectivité de l'homme. Cette prudence vaut encore plus pour cette représentation de la violence.

Entre les solutions extrêmes de vouloir plaire à tous et de vouloir à tout prix "orienter" le menu de l'information, M. David ébauche une "philosophie" qui tient en deux points: objectivité de l'information et respect du public.

La télévision doit demeurer ouverte à toutes les "écoles de pensée acceptées par l'ensemble de notre société démocratique". A ce sujet, le conférencier note qu'il ne voit personnellement pas de difficulté à concilier les deux objectifs fondamentaux de la loi canadienne sur la radiodiffusion: faire état dans une proportion raisonnable et équilibrée des courants d'opinion et contribuer à l'unité canadienne. Moncton, Vancouver et Toronto contribuent quotidiennement à alimenter le réseau et "l'Etat canadien, en donnant les fonds, ne veut pas que nous soyons un instrument pour une minorité".

Fernand Dansereau

Que Radio-Québec s'oriente vers la création d'un réseau d'intercommunications

QUEBEC (par C.T.) — Fernand Dansereau, le cinéaste de "Saint-Jérôme", a réussi dans un "happening", au congrès des affaires québécoises, hier, à l'université Laval, d'une séquence sur un congrès eucharistique (1961) — c'était "la symbolique sociale qui organisait notre vie il y a huit ans" — il a brossé une suite d'épisodes quotidiens qui sont les siens et les nôtres et qui provoquent chez lui, tous paradoxes inclus, un besoin de crier et même de hurler.

Il faut arriver à pouvoir dire non à un certain type d'informations, à créer un réseau d'intercommunications valables pour que cet homme seul ne demeure dans son désarroi face aux trois milliards d'hommes seuls qui se sentent décontenancés. Et comment mettre au point un processus de sélection du trop-plein d'informations qui noient nos sens et notre esprit? Trois jalons y mèneraient: contestation de l'arbitraire et de l'irrationnel; conviction que les citoyens ordinaires sont capables de créativité et intention d'actualiser cette créativité qui peut très longtemps être mise en veilleuse.

Concrètement, et en relation avec le thème même du colloque, il faudrait, dit Dansereau, que l'Office du plan se mette "pour de vrai à planifier" et qu'on lui en fournisse les outils; que ce travail ne se fasse pas en serres-chaudes mais qu'on fournisse aux citoyens les moyens de réfléchir "à cœur d'année" sur les priorités qu'ils souhaitent se donner" et que "Radio-Québec renonce définitivement à faire concurrence à Radio-Canada ou aux postes privés et qu'il s'oriente vers la tâche de créer, à l'intérieur du Québec, le réseau d'intercommunication" souhaité.

Ce réseau n'en serait pas un de seule diffusion — c'est l'essence des maux attribuables à notre monde de mass media — mais comme un véritable organe de communication. Dansereau souhaite enfin qu'on cesse de se lamenter sur la vogue que connaissent les facultés de psychologie et de sciences humaines car "dans l'ère post-industrielle où nous accédons, le travail qui risque de nous occuper est moins la production des biens de consommation que les relations entre êtres humains".

Le parallèle — faux selon Dansereau — établi entre Cuba depuis 1959 et le Québec contemporain, est intéressant du point de vue de la psychologie collective, du fait que les collectivités doivent vivre ces étapes où les "mythes" deviennent moteurs d'action. A Cuba, le désespoir, l'apathie qui accompagnent la culture de la pauvreté a cédé la place au dynamisme d'une masse qui construit et consolide son destin. Au Québec, les "stimuli" ne manquent pas: nationalisation de l'électricité; ouvriers de Saint-Jérôme opérant un retour sur eux-mêmes et amorçant un réveil. Petite-Bourgogne et cette pauvreté dénommée par des sociologues: "troisième solitude". Mais les stimuli ne mènent pas toujours à une action positive et au stade où en sont les choses, Dansereau préfère travailler à susciter le "feedback" ou l'intercommunication, la communication dans les deux sens comme l'ont esquissée certaines émissions expérimentales du "Sel de la semaine", par exemple. Ou encore le groupe de recherches sociales créé récemment à l'ONF.

"Notons qu'un certain nombre de problèmes sociaux qui nous accablent disparaîtraient si on parvenait à instaurer un dialogue interne de ce type. Par exemple je pense à la pauvreté qu'on tend de plus en plus à définir comme un problème de communication, les pauvres étant les exclus des registres du pouvoir dans la société. Si la radio, les journaux, la télévision, étaient un peu moins la propriété privilégiée d'une classe moyenne autoritaire qui diffuse ses messages égocentriques dans la plus parfaite inconscience, peut-être y aurait-il moins de violence, moins de brutalités dans notre vie collective."

Groupes

Il est ardu de condenser les propos de Fernand Dansereau. Il agglutine citations, impressions et intuitions personnelles. Dansereau insiste sur la redécouverte du cinéma comme moyen de communication.

Les expériences de dynamique de groupe attirent annuellement aux USA 600.000 personnes; quelles sont leurs motivations et ne peut-on soupçonner que l'homme est à la redécouverte de son village, de ces relations constantes avec ses voisins. Dansereau le pense et dit que les "circuits communautaires" lui permettent de croire qu'on inventera peut-être ce qui paraissait improbable et même impossible il y a peu de temps: une société où les citoyens réapprennent ce qu'est la communication et ne soient plus les sujets de la diffusion pure et simple de messages peu adaptés à leur appétit d'action.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Discretion des modes TRANSPARENCES NOUVELLES de Wendy Originals

Et voilà que Kinetica opte pour les nouvelles mousselines osées et discrètes à la fois, mélange de fibres synthétiques 65% Dacron * Polyester * et 35% Avril *. Modes astucieuses ne laissant que les manches transparentes. Venez voir ce quatorze de mini-robos dans l'ent du printemps. Cols à longues pointes, cols montants, encolures arrondies, manches en trompettes, jupes virevoltantes sans crinolines et parures de soutaches. Laissez-vous séduire par ces petites robes ensorceleuses à la Boutique Kinetica de chez Morgan. Tailles 5 à 13.

- A. Robe droite à col pointu, boutonnage devant. Marine ou rose. \$24.
- B. Robe à col montant, taille basse soulignée d'une large ceinture, manches trompette. Lilas ou orange. \$24.
- C. Robe à ceinture basse, parure de soutache contrastante. Lilas ou gris. \$30.
- D. Robe à col, longues pointes de barbet, plis piqués au corsage et aux manchettes, jupe froncée. Rose ou marine. \$26.

Pas de commandes postales ni téléphoniques
Boutique Kinetica, rayon 491, au deuxième
Centre-ville et choix à Dorval, Rockland et Boulevard.

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE: Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

RESPONSABLE de TERRITOIRE

■ Un quotidien canadien-français est à la recherche d'un responsable de territoire pour la région d'Ottawa-Hull.

■ Le candidat choisi sera responsable du recrutement de nouveaux abonnés, de la consolidation et du renouvellement des abonnements déjà inscrits, de l'organisation et de la promotion d'un service de livraison par camelots, etc.

■ L'homme que nous cherchons est âgé de 25 à 30 ans et possède un diplôme d'études secondaires. Il doit avoir beaucoup d'initiative et d'entre-gent et ne pas avoir peur du travail.

■ Salaire intéressant, à déterminer suivant les qualifications et l'expérience du candidat.

Prière de faire parvenir toute demande à:

Case 1043, Le Devoir
Montréal

ÉCOLIERS! ÉCOLIÈRES!

qui désirez vous faire de l'argent de poche

LE DEVOIR a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

ÎLE DE MONTRÉAL - RIVE SUD - VILLE DE LAVAL

Communiquez sans tarder avec:

JACQUES BUGEAUD à 844-3361

